

Rapport Annuel du Délégataire

2025

Syndicat Intercommunal
du Bassin d'Arcachon

Avant-propos

Ce document a pour vocation de fournir les indicateurs de performance permettant d'apprécier la qualité du service de l'assainissement collectif sur l'année 2025 sur les 10 communes riveraines du Bassin d'Arcachon.

Il a été élaboré conformément à l'article 88 du contrat de délégation de service public d'assainissement collectif des eaux usées du 13 octobre 2020 liant la SB2A (Société du Bassin d'Arcachon Assainissement) marque ELOA et le SIBA (Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon).

Il vient en complément des Éléments pour l'élaboration du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) transmis aux services du SIBA le 31/03/2026.

Les indicateurs du service public de l'assainissement sont établis en application du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 et de la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES

Le Règlement Général pour la Protection des Données, entré en vigueur le 25/05/2018, a renforcé les droits et libertés des personnes physiques sur leurs données à caractère personnel. Afin de s'y conformer, les Responsables de traitement doivent adapter les mesures de protection les concernant.

En conséquence, SB2A communique à travers le rapport annuel uniquement des données anonymisées ou agrégées. Le détail des données est partagé avec le SIBA via les exports présentés lors des réunions de suivi régulières.

Rédaction	Validation	Date
ELOA - SB2A	T. FER	30/04/2026

Sommaire

1. L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE	7
1.1 Présentation du contrat	9
1.2 Un dispositif à votre service	11
1.3 L'essentiel de l'année	16
1.3.1 Principaux faits marquants de l'année	16
1.3.2 Dernières évolutions réglementaires	17
1.4 Les indicateurs réglementaires	20
1.5 Autres chiffres clés de l'année	21
1.6 Le prix du service public de l'assainissement	23
1.6.1 Périodes de facturation	23
1.6.2 La facture 120 m3	23
2. INDICATEURS TECHNIQUES	25
Patrimoine et Travaux	25
2.1 L'inventaire des réseaux	27
2.1.1 Linéaire du réseau au 31/12/2025	27
Récapitulatif par diamètre des réseaux secondaires	32
Récapitulatif par matériau des réseaux secondaires	33
2.1.2 Regards de visite et branchements par commune	34
Regards de visite : évolution au cours des dernières années	35
Branchements : évolution au cours des dernières années	35
2.2 L'inventaire des installations	37
2.2.1 Liste des postes de pompage par commune	37
2.2.2 Télésurveillance des sites exploités par commune	41
2.2.3 Liste des lotissements incorporés	43
2.2.4 Ouvrages de traitement et de rejets	43
Station de traitement de Biganos	44
Station de traitement de La Teste de Buch	44
Station de traitement de Cazaux	44
Stock de pièces	45
2.3 Les indicateurs de suivi du patrimoine	46
2.3.1 Le taux moyen de renouvellement des réseaux [P253.2]	46
2.3.2 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P202.2]	46
2.4 Gestion du patrimoine	48
2.4.1 Les renouvellements réalisés	48
2.4.2 Les travaux d'investissements réalisés	49
2.4.3 Les travaux neufs réalisés par le délégataire	53
2.4.4 Sinistres subis et causés	54
2.4.5 Axes d'améliorations proposées	54
Réseaux et postes	54

Regards de visite	75
Stations d'épuration, gros postes, collecteur principal et Wharf	77
3. INDICATEURS TECHNIQUES	
Réseaux, Ouvrages de réseau, Branchements et Stations d'épuration	82
3.1 Les volumes transités	83
3.2 La consommation énergétique	85
3.3 L'efficacité de la collecte	86
3.3.1 La maîtrise des entrants	86
Les rejets d'eaux usées d'origine non domestiques	86
Le bilan 2025 des CSD et des ASD	87
La conformité des branchements domestiques	89
Les modalités de suivi des non-conformités	93
Les réponses suites aux demandes des notaires	93
3.3.2 La maîtrise des déversements en milieu naturel	94
3.3.3 Lutte contre la production d'H ₂ S	94
3.3.4 L'entretien préventif des postes de pompage	95
3.3.5 Réponses aux DICT/DT	98
3.3.6 L'auscultation du réseau de collecte (ITV)	98
3.3.7 Le pré-diagnostic de réseaux	100
3.3.8 Le curage préventif du réseau de collecte	102
3.3.9 Les points « noirs » du réseau de collecte [P252.2]	102
3.3.10 Les casses et débordements de réseau	103
3.3.11 Utilisation des bassins de sécurité	107
3.3.12 Interventions sur les passes débits et les ventouses	110
3.3.13 Diagnostics périodiques et permanents des systèmes de Biganos, La Teste de Buch et Cazaux	111
3.4 Les gros postes eaux brutes et eaux traitées	113
3.4.1 Postes de pompage PERRAULT - Jane de Boy – ARES GARE – TAUSSAT GARE	113
3.4.2 Poste de pompage Lagrua 2	113
3.4.3 Poste de pompage ZI2 La Teste	115
3.4.4 Poste de pompage CP2	117
3.5 L'efficacité du traitement	121
3.5.1 Conformité globale	121
3.5.2 Bilan d'exploitation et conformités par station	125
Critères de Jugement	125
Bilans des autocontrôles	125
Evaluation des charges polluantes	127
Jugement de la conformité	128
Tableau de bord des stations d'épuration	129
3.5.3 L'évacuation des sous-produits	130
Boues	130
Refus de dégrillage, sables et graisses	131

Autres déchets	132
3.6 Le collecteur Sud	133
3.6.1 Collecteur de CP2 à ZI2	133
3.6.2 Chambre de mise en vitesse et puits du collecteur sud	134
3.7 Le Wharf de la Salie	136
3.8 Rapports d'astreinte 2025	137
4. INDICATEURS TECHNIQUES	
Actions de Recherche	138
5. INDICATEURS RELATIFS AUX ABONNÉS	142
5.1 Les usagers et l'assiette de la redevance	143
5.1.1 Evolution du nombre d'abonnés et des primes fixes	144
5.1.2 Établissement de l'assiette volumétrique	145
5.1.3 Gestion des abonnés raccordables non raccordés (RNR)	145
5.2 Les demandes de raccordement	146
5.3 Les désobstructions de branchement	146
5.4 Les débordements chez les usagers	147
5.5 La relation clientèle	148
5.5.1 Nombre de demandes d'intervention	148
5.5.2 Le taux de réclamations	150
5.5.3 Les dégrèvements	150
5.5.4 Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P257.0]	151
5.5.5 Le montant des abandons de créance et total des aides accordées [P207.0]	152
5.5.6 La redevance pour la Performance des systèmes d'assainissement	154
6. INDICATEURS FINANCIERS	156
6.1 Le Compte d'Exploitation Conventionnel (CEC)	158
6.1.1 Les charges d'exploitation	158
6.1.2 Les produits d'exploitation	164
Recettes des produits domestiques	164
Recettes liées à la vente de Biogaz	165
Conventions Spéciales de Déversement	169
Matières extérieures de vidange	171
Tableau récapitulatif des produits SB2A	171
Tableau récapitulatif des produits SIBA	172
Tableau récapitulatif des reversements au SIBA	173
6.1.3 Le résultat d'exploitation	174
6.2 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)	177
6.3 Les investissements et le renouvellement	178
7. ANNEXE	179
7.1 Liste des annexes externes	180
7.2 Reconnaissance et certification de service	182
7.3 Actualités réglementaires	186

1.

L'ESSENTIEL DE L'ANNÉE



1.1 Présentation du contrat

En tant que délégataire, SB2A s'engage à vous fournir l'ensemble des informations relatives à votre service d'assainissement. Cette première partie en fait la synthèse : vos interlocuteurs, les informations relatives à votre contrat, les faits marquants de l'année écoulée et les chiffres clés (indicateurs réglementaires et autres données chiffrées liées à la dépollution et à la collecte, au patrimoine, aux services apportés aux consommateurs, etc.).

Données clés

✓ Délégataire	Société du Bassin d'Arcachon Assainissement (SB2A)
✓ Périmètre du service	Arcachon, La Teste de Buch, Gujan-Mestras, Le Teich, Biganos, Audenge, Lanton, Andernos-les-Bains, Arès, Lège-Cap-Ferret
✓ Numéro du contrat	I3321
✓ Nature du contrat	Délégation de Service Public
✓ Date de début du contrat	01/01/2021
✓ Date de fin du contrat	31/12/2026

Numéro	Date	Contenu
Avenant 1	26/09/2022	● Etalement de certains des engagements contractuels de 2021 et 2022 sur les années suivantes du contrat, ainsi que la prise en charge d'une partie des surcoûts générés par la situation météorologique exceptionnelle de l'hiver 2020/2021 ● Modification de la législation sur les boues de station d'épuration (Arrêté du 15/09/2020): mise en place de compostage en lieu et place de l'épandage ● Mise en exploitation de la méthanisation nécessitant un ajustement des conditions économiques au regard de la réalité des conditions d'exploitation. ● Périodicité de l'actualisation des coefficients de révision des tarifs sans les faire supporter directement aux abonnés. ● Pénalités contractuelles appliquées pour l'exercice 2021. ● Effectif global minimum du Déléataire augmenté de 2 ETP. ● Ajustements du contrat : ○ Modification de la liste des capteurs sensibles ; ○ Précision dans les modalités de reversement de la part fixe des immeubles ○ Conditions de dégrèvement en cas de fuite modifiées afin de tenir compte des décisions de La Médiation de l'Eau intervenues au cours de l'année 2022. ○ Conformément à la Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, un article est ajouté au contrat.
Avenant 2	22/12/2025	● Prise en charge d'une partie des surcoûts générés par la situation météorologique exceptionnelle de l'hiver 2023/2024 ● Intégration des nouveaux ouvrages ● Prise en compte des conditions d'exploitation de la méthanisation ● Prise en compte de l'inflation ● Périodicité de l'actualisation des coefficients de révision des tarifs sans les faire supporter directement aux abonnés. ● Intégration des conditions de substitution du PVC par le PPR ● Régularisation des dépenses de réhabilitation du puits d'Arnaud ● Régularisation des prestations de peinture du wharf ● Lissage des effectifs globaux minimum du Déléataire sur la durée du contrat. ● Intégration de la problématique liées à l'amiante aux indicateurs contractuels de curage et d'ITV ● Mise à jour des prestations d'aménagement du centre technique de Biganos ● Pénalités contractuelles appliquées pour les exercices 2022 à 2024. ● Mise à jour des engagements contractuels 2025-2026 sur la base du réalisé 2021-2024

1.2 Un dispositif à votre service

LES ENGAGEMENTS DE LA SB2A

Le contrat liant le SIBA et son délégataire a été bâti sur 4 axes forts :

- ***Une forte expertise***

La collecte et la dépollution des eaux usées des 10 communes riveraines du Bassin d'Arcachon nécessitent une expertise toute particulière des équipes d'exploitation pour tenir l'engagement n°1 : la préservation de la qualité des eaux du Bassin d'Arcachon.

Cette expertise se doit de s'exprimer autant dans les tâches du quotidien que dans des projets d'investissements d'envergure pour améliorer en permanence la qualité des eaux.

Elle s'exprime également au travers du Pôle Recherche qui encadre les projets de Recherche et Développement appliqués au service.

- ***Une plus grande réactivité d'intervention***

Les agents de la SB2A interviennent dans un délai de 2h à compter du signalement d'un incident pour évaluer la situation et réparer au plus vite. Si le traitement de ce dernier nécessite plus de temps (réparation, commande de matériel spécifique), les agents mettent tout en œuvre pour garantir la continuité du service.

Pour répondre à cet engagement, l'année 2021 a connu l'internalisation des fonctions curage et travaux au sein des équipes d'exploitation qui était auparavant sous-traitées. En 2022, le dernier camion hydrocureur est venu compléter la flotte en septembre.

De plus, l'acquisition d'une base technique avancée au Nord Bassin en fin 2021 sur la commune d'Andernos-les-Bains permet de réduire les temps d'intervention surtout durant les périodes de fortes affluence sur le périmètre.

- ***Plus de proximité avec les usagers***

Ce contrat met l'accent sur la simplification des démarches de l'utilisateur avec son service de l'assainissement. Autant au niveau du contrôle de conformité que dans la relation client plus classique, l'objectif est de qualifier le plus rapidement possible la demande du client afin d'y apporter la réponse la plus adaptée (RDV sur place, intervention d'urgence, etc).

Le second objectif est une augmentation de la traçabilité des demandes et interventions clients afin d'améliorer l'historisation des demandes et d'identifier les zones à risque de débordement, bouchage, etc...

- ***La transparence et la gouvernance vis à vis du SIBA***

Le Comité de Pilotage mensuel centré sur les projets en cours mais également sur l'exploitation quotidienne a évolué au cours des années pour prendre la forme de réunions de vie de service, orientées sur les faits marquants et partage des éléments stratégiques, à des fréquences trimestrielles. Ces réunions réunissent la Direction Assainissement du SIBA, la Direction de la SB2A ainsi que les responsables de Pôles (Usines,

Réseaux & Clientèle et Performance). En parallèle, des réunions spécifiques entre le SIBA et SB2A se tiennent sur des sujets aussi variés que le SIG, les travaux, les versements, etc.

La mise en place d'un espace de partage des fichiers de suivi de l'exploitation a également été réalisée en début de contrat.

LES INTERLOCUTEURS DE LA SB2A À VOS CÔTÉS

ORGANISATION

EFFECTIF DU SERVICE

Au 31 décembre 2025, l'effectif exclusivement affecté au service délégué était de 65,5 collaborateurs répartis en :

- 62 CDI à temps complet + 1 CDI mis à disposition par Veolia pour 75% de son temps + 1 CDI mis à disposition par Veolia pour 50% de son temps + 1 CDI mis à disposition par Veolia pour 25% de son temps
- 2 alternants

Un tableau récapitulatif des effectifs est complété tous les mois et fournit aux services du SIBA. Il permet de suivre les effectifs par type de contrat (fourni en annexe de ce document). L'organigramme nominatif de la société dédiée au 01/01/2026 ainsi que la liste détaillée du personnel (article 22) sont également donnés en annexe.

Au-delà du personnel de la société dédiée, certaines fonctions générales (comptabilité, ressources humaines, clientèle, assistance technique) sont assurées par divers agents des services mutualisés du Territoire Atlantique et de la Région Sud Ouest de la maison mère Veolia.

Les fonctions support assurées par ces services et des missions exercées au niveau national font l'objet d'une convention d'assistance passée entre la SB2A et Veolia et ne donnent pas lieu à affectation des agents qui en sont chargés.

STATUT DU PERSONNEL

Le personnel de la SB2A adhère à l'Unité Economique et Sociale de Veolia Eau-Générale des Eaux depuis le 1^{er} janvier 2021, date de création de la société. Au sein de cette UES, depuis le 1^{er} janvier 2009, un accord interentreprises de statut unique a été mis en place pour l'ensemble du personnel de Veolia Eau. Le personnel SB2A est régi par cet accord, ainsi que par la Convention Nationale des Entreprises des Services d'Eau et d'Assainissement du 12 Avril 2000.

SÉCURITÉ

Il y a eu 3 accidents de travail avec arrêt en 2025 :

- le 18/02/2025, un agent hydrocureur s'est bloqué le dos lors de la remise en place de la plaque du poste de relèvement Bassin à Andernos-les-Bains, après en avoir assuré le curage mécanisé. Diagnostiqué d'un double lumbago, le médecin lui a prescrit un arrêt de 4 jours.
- le 14/04/2025, un agent usine s'est blessé à la main lors d'une intervention sur le compacteur de la STEP de La Teste de Buch. Transporté au Pôle Santé de La Teste de Buch, le médecin lui a prescrit un arrêt de 12 jours.

- le 18/08/2025, un agent usine s'est partiellement sectionné l'auriculaire de la main droite lors d'une opération de maintenance sur la désodorisation générale de la STEP de La Teste de Buch. Transporté à la clinique de la main de Pessac, le médecin lui a prescrit un arrêt de 40 jours.

Une maladie professionnelle a été déclarée à la SB2A en 2025.

La sécurité de notre personnel, des riverains et d'éventuels visiteurs des installations est une absolue nécessité pour le service d'assainissement.

SB2A dispose d'une culture sécurité forte, animée et organisée autour de standards sécurité, qui nous permettent de hiérarchiser les axes de travail.

Chaque accident de travail fait l'objet d'une analyse détaillée des causes et actions correctives à appliquer, consignés dans un Compte Rendu d'Analyse d'Accident du Travail (CRAAT).

Notre politique de prévention nous amène à régulièrement réévaluer le niveau de sécurité des installations qui nous ont été confiées, vérifier leur adéquation à la réglementation, et prendre en compte les retours d'expérience que nous avons sur d'autres installations. Cette politique permet de répondre à toute intervention possible de l'Inspection du Travail qui mettrait en évidence le caractère accidentogène de vos installations, et en chercherait alors la responsabilité.

La sécurisation des installations signalées non conformes suite à des audits, remontées de situations dangereuses, contrôles réglementaires ou par nos équipes d'interventions ou managers peut nécessiter des remises à niveau qui relèvent de votre responsabilité de Maître d'Ouvrage et pour lesquelles vous êtes informés.

L'année 2025 a en outre été impactée par les conséquences des évolutions réglementaires relatives aux travaux sur les matériaux contenant de l'amiante. Les activités de curage ont ainsi été fortement pénalisées, tant en termes de coûts que de cadences, du fait de la prédominance de l'amiante sur le périmètre exploité.

Ces impacts ont été présentés et discutés avec le SIBA, et ont fait l'objet d'une prise en compte partielle dans le cadre de l'avenant n°2. La prédominance de l'amiante sur le périmètre exploité reste toutefois une préoccupation majeure pour l'exploitation dans les années à venir. Nos outils comme nos méthodes de travail sont voués à être profondément modifiés pour pouvoir prendre en compte ces nouvelles exigences et préserver la santé de nos agents.

VOS LIEUX D'ACCUEIL

Ouvert au public du lundi au vendredi

Accueil téléphonique 24h/24 & 7j/7

☎ - 05 57 17 17 20 - Prix d'un appel local



**152 BIS AVENUE DE LA CÔTE
D'ARGENT - BIGANOS**

OUVERT DE 8H00 À 12H

ET DE 13H30 À 16H30

**18 RUE JOSEPH CUGNOT -
ANDERNOS-LES-BAINS**

OUVERT SUR RDV



Les usagers de SB2A ont un point d'accueil principal situé à Biganos au siège social de la Société du Bassin d'Arcachon Assainissement (SB2A). Ils peuvent également prendre un RDV via le site internet eloa-bassin-arcachon.fr sur le site d'Andernos-les-Bains qui a ouvert en mars 2022.

La relation avec la clientèle est assurée par :

- l'accueil téléphonique au 05 57 17 17 20, assuré 24h/24 7j/7 pour les urgences techniques, et de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi pour tout sujet ;
- le déplacement sur site des agents du service, qui reste le moyen privilégié de contact direct avec les clients ;

- l'accueil physique au Centre Technique de Biganos de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi ;
- la prise de RDV sur un de nos 2 sites de Biganos ou d'Andernos les Bains ou à domicile ;
- le courrier adressé au Centre Technique de Biganos (152 bis avenue de la Côte d'Argent) ;
- le courriel déposé sur le site internet ELOA www.eloa-bassin-arcachon.fr pour fournir toutes informations utiles sur le fonctionnement du service et permettre aux usagers du service de nous adresser un message.

1.3 L'essentiel de l'année

1.3.1 Principaux faits marquants de l'année

L'année 2025 a été marquée par la concrétisation de travaux améliorants significatifs permettant une meilleure fiabilité de l'exploitation, notamment:

- le renouvellement d'un tronçon de collecteur principal à Lanton
- la motorisation et l'automatisation des vannes du bassin de Lege
- le raccordement des pompes booster du poste terminal de Perrault au réseau ENEDIS
- la modernisation du poste de pompage Eau, ditorium
- la poursuite des travaux de rénovation des densadeg de la STEP de La Teste.

Une partie des travaux d'aménagement du CT de Biganos ont également été menés en fin d'année et ont permis, notamment, de moderniser la façade tel que prévu aux engagements contractuels.

La digitalisation du suivi de certaines activités d'exploitation, comme le curage ou les contrôles de conformité, ont permis d'en améliorer le pilotage, d'en suivre les résultats, et de faciliter le reporting interne comme externe. Suite à ces retours positifs, cette démarche sera poursuivie en 2026, et déployée aux autres périmètres de l'exploitation quotidienne des installations.

Certains incidents d'exploitation ont toutefois eu lieu au cours de l'année, conduisant à des débordements du réseau ou une dégradation temporaire de la qualité du rejet, sans incidence identifiée sur le milieu naturel : la perte d'un automate sur le process de la STEP de Biganos fin juillet, avec la mobilisation de nos agents et de techniciens spécialisés pendant 48h d'affilés conduisant à un bypass temporaire de la station, le blocage d'une vanne vers le bassin de sécurité de Lège en période d'intempéries fin janvier conduisant à plusieurs débordements ponctuels sur le réseau.

Chaque incident de ce type fait l'objet d'une analyse détaillée permettant l'identification des actions correctives les plus adaptées de façon à limiter les risques ultérieurs et permettre l'amélioration continue du service de l'assainissement.

Dans le cadre de la procédure administrative relative aux ouvrages d'évacuation sur les bassins de sécurité présents sur les systèmes d'assainissement, qui faisait suite à la décision du Juge des Libertés et de la Détention, le Préfet de Gironde a pris des arrêtés en date du 28/02/2025 modifiant certaines dispositions des arrêtés préfectoraux antérieurs. Ces arrêtés modificatifs ont été suspendus par ordonnance du Tribunal Administratif en date du 20/05/2025. Cette ordonnance a été confirmée en cassation par le Conseil d'Etat. Dans l'attente d'une décision au fond pour annulation, ces arrêtés sont suspendus et l'utilisation de ces ouvrages n'est plus autorisée.

Afin de tenir compte des événements des dernières années et de l'évolution des conditions d'exploitation, un avenant n°2 a été signé fin 2025, portant sur les points suivants:

- prise en charge d'une partie des surcoûts générés par la situation météorologique exceptionnelle de l'hiver 2023-2024;
- intégration des contraintes d'exploitations liées à la mise en exploitation des sites de Lagrua 2 et STEP Cazaux 2;
- prise en charge des surcoûts liés à la substitution du PVC par du PPR dans le cadre des travaux, permettant d'améliorer la pérennité des ouvrages et réduire les contraintes environnementales des activités;
- ajustement de la périodicité d'actualisation des coefficients de révision des tarifs sans les faire supporter directement aux abonnés;

- régularisation de la prise en charge des dépenses liées à la réhabilitation du puits d'Arnaud suite aux incendies de 2022;
- régularisation des dépenses liées à la mise en peinture du wharf, à la dératisation mécanique et au curage des refoulement sous traitement H2S;
- intégration dans les indicateurs contractuelle de la contrainte liée au curage et à l'inspection des réseaux amiantés;
- mise à jour du détail des prestations réalisées pour l'aménagement du centre technique de Biganos
- application des pénalités au titre des exercices 2022, 2023 et 2024;
- mise à jour de certains engagements contractuels pour les années 2025 et 2026 sur la base des réalisations effectives depuis 2021.

Sur le plan économique, malgré la réduction des coûts liés à une année relativement sèche et des volumes transités et traités inférieurs à 2024, et un impact favorable liés aux volumes d'eau vendus en période estivale, le contrat reste nettement déficitaire en 2025.

1.3.2 Dernières évolutions réglementaires

Chaque année, une sélection des textes réglementaires les plus marquants de l'année vous est proposée, accompagnée des impacts susceptibles d'être significatifs pour votre service.

L'année 2025 a été marquée par la publication de textes législatifs et réglementaires particulièrement structurants, ainsi que par des échéances clés pour l'avenir des services d'assainissement à court et moyen termes :

- Réforme anti-endommagements sur les réseaux non-sensibles et cartographie des réseaux
- Nouvelles modalités de réalisation de repérage de l'amiante avant travaux
- Entrée en vigueur de la réforme des redevances des agences de l'eau
- Transposition de deux directives européennes en droit français sur la résilience des services d'eau et la cybersécurité
- Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT)
- Commande publique : nouveaux seuils européens et pour le Code de la Commande Publique (CCP)

Le détail des évolutions réglementaires est disponible en annexe 7.3. Nous développons également ci-après les enjeux relatifs à la surveillance des PFAS dans les eaux usées et la révision de la Directive Européenne Eaux Résiduaires Urbaines (DERU 2).

Surveillances des PFAS dans les eaux usées:

Dans le domaine de la santé et de l'environnement, le sujet des substances alkyl perfluorées (famille de substances communément nommées 'PFAS') a jalonné l'actualité 2025 : sur le plan législatif, réglementaire, institutionnel, voire même, médiatique.

En avril 2024, le gouvernement avait publié une mise à jour de son précédent plan d'actions interministériel. Plusieurs actions de ce nouveau plan concernent l'assainissement urbain, notamment en matière de surveillance des effluents et des boues à l'instar des dispositions déjà effectives pour certaines ICPE (suite à un arrêté d'août 2023).

Ainsi, l'arrêté du 3 septembre 2025 (JO du 7/09/25) est venu préciser les modalités de réalisation des campagnes d'analyse de substances per- ou polyfluoroalkylées (PFAS) dans les eaux en entrée et sortie de station de traitement des eaux usées urbaines de plus de 10.000 E.H.

L'arrêté prévoit une campagne de surveillance comportant trois mesures (prélèvement et analyse) en entrée et trois en sortie à réaliser en 2026 dans des conditions représentatives du fonctionnement normal de

chaque station. Toutefois, quand ces dernières présentent des pics de charge annuels associés à des activités significatives, une des trois mesures est effectuée pendant cette période. Les substances à rechercher sont les 20 PFAS de la liste de la directive Eau potable et deux substances d'intérêt, le 6:2 FTSA et 6:2 FTAB, qui sont notamment liés aux mousses anti-incendie.

Les stations qui recueillent les rejets d'ICPE pour lesquels des PFAS ont déjà été quantifiés devront également rechercher les substances retrouvées dans les effluents de ces ICPE. Dans cette optique, les ICPE raccordées à la station concernée, ainsi que les substances visées, devaient être préalablement listées et transmises à la police de l'eau d'ici au 8 décembre 2025.

Cette surveillance des effluents est susceptible d'être complétée en 2026 par de nouvelles dispositions réglementaires imposant la surveillance des PFAS dans les boues issues des stations d'épuration urbaines, dans la continuité de la publication, désormais prochaine, du cadre réglementaire nommé "socle commun" prévu par la loi "AGEC" du 10 février 2020. Ce "socle commun" encadrera les conditions de retour au sol des différents engrais, fertilisants, amendements et produits résiduels organiques recyclés en agriculture, dont les boues d'épuration urbaines.

Nouvelle directive eaux résiduaires urbaines (DERU2):

La révision de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines de 1991 (DERU) a été publiée au JOUE du 12 décembre 2024 (Directive 2024/3019 du 27 novembre 2024 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines). La France doit procéder à sa transposition en droit national au plus tard le 31 juillet 2027.

Par rapport à la précédente directive, cette révision introduit de nouvelles dispositions :

- l'élargissement du domaine d'application de la DERU aux agglomérations d'assainissement entre 1 000 et 2 000 EH , avec obligation de collecte et de traitement secondaire des eaux usées. L'assainissement non collectif devient une exception à justifier ;
- la réduction de la pollution issue du déversement direct d'eaux usées non traitées par temps de pluie, avec l'établissement de plans de gestion (incluant des objectifs et des mesures de réduction), pour les agglomérations de plus de 100 000 EH et de plus de 10 000 EH déversant en zone à risques pour l'environnement et la santé ;
- la réduction des rejets en nutriments pour les stations de plus de 150 000 EH et celles de plus de 10 000 EH rejetant en zone sensible à l'eutrophisation
- la mise en place de traitements quaternaires pour le traitement des micropolluants, pour les stations de plus de 150 000 EH et les agglomérations de plus de 10 000 EH rejetant dans des milieux considérés comme présentant une sensibilité particulière ;
- une responsabilité élargie du producteur de substances pour supporter le coût de traitement des micropolluants ciblant certaines filières industrielles comme les produits cosmétiques et pharmaceutiques ;
- un objectif de neutralité énergétique, à décliner à l'échelle de chaque État membre, pour les stations de plus de 10 000 EH.

Par ailleurs, cette nouvelle directive vise à promouvoir la réutilisation des eaux usées traitées et la récupération des ressources (par exemple, le phosphore) en assurant la maîtrise des pollutions à la source, à renforcer la surveillance des effluents et des boues (antibiorésistance, microplastiques, épidémies, ...), l'accès à l'assainissement pour tous, et l'information du public.

Comme indiqué dans le RAD 2024, nous vous rappelons que la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux, dite réglementation « anti-endommagement » de 2018 (décret n° 2018-899 du 22 octobre 2018 et arrêté du 26 octobre 2018) prévoit l'obligation d'atteindre le niveau de précision de géolocalisation des réseaux dite de « Classe A » (définie à l'article 1, 3° de l'arrêté du 15 février 2012) au 1er janvier 2026 en zones urbaines. A ce jour, le réseau d'assainissement dont nous avons la gestion ne répond pas à cette réglementation. Nous nous tenons à votre disposition pour vous accompagner à atteindre, dans les meilleurs délais, le niveau de précision précité.

1.4 Les indicateurs réglementaires

Service public de l'assainissement collectif

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2024	VALEUR 2025
[D201.0]	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité (2)	121 573 hab	124 017 hab
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement	Collectivité (2)	33	34
[D203.0]	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Délégataire	2 882,1 TMS	2 841,3 TMS
[D204.0]	Prix du service de l'assainissement seul au m ³ TTC	Délégataire	2,37 €/m3	2,37 €/m3
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2024	VALEUR 2025
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	97,1 %	98,3 %
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité et Délégataire (2)	92/120	SIBA
[P206.3]	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes	Délégataire	100%	100%
[P207.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	59	52
[P 251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Délégataire	0,16	0,024
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Délégataire	2,4	1,1
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	0,37	SIBA
[P254.3]	Conformité des performances des équipements d'épuration	Délégataire	Biganos : 100% La Teste : 95% Cazaux : 100%	Biganos : 100% La Teste : 97% Cazaux : 100%
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)	Non concerné car pas de déversoir d'orage	Non concerné car pas de déversoir d'orage
[P256.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	SIBA	SIBA
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	0,98 %	1,19 %
[P258.1]	Taux de réclamations	Délégataire	0,86	2,18

(1) Le délégataire fournit dans le corps du rapport les informations en sa possession en fonction de la prise en compte dans son contrat de délégation de l'arrêté du 21 juillet 2015

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(*) A ce jour, cet indicateur n'est pas défini

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

1.5 Autres chiffres clés de l'année

Données techniques clés du service

LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE		PRODUCTEUR	VALEUR 2024	VALEUR 2025
Conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)*		Délégataire	Conforme	Conforme
LA GESTION DU PATRIMOINE		PRODUCTEUR	VALEUR 2024	VALEUR 2025
VP.077	Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires	Délégataire	56 262	56 594
	Nombre de branchements eaux pluviales	Délégataire	Sans objet	Sans objet
	Nombre de branchements neufs faits par SB2A	Délégataire	209	195
	Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	1148,5 km	1151,7 km
	Nombre de postes de relèvement	Délégataire	420	419
	Nombre d'usines de dépollution	Délégataire	3	3
	Capacité de dépollution en équivalent-habitants	Délégataire	Biganos : 135 000 EH La Teste : 150 000 EH Cazaux : 7 400 EH	Biganos : 135 000 EH La Teste : 150 000 EH Cazaux : 7 400 EH
COLLECTE DES EAUX USÉES		PRODUCTEUR	VALEUR 2024	VALEUR 2025
Nombre de désobstructions sur réseau		Délégataire	253 sur canalisation 1 184 sur branchement	115 sur canalisation 769 sur branchement
Longueur de canalisation curée (préventif)		Délégataire	152 055 ml	153 509 ml
LA DÉPOLLUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2024	VALEUR 2025
VP.176	Volume transporté (STEP + SWCP)	Délégataire	23 703 876 m3	20 809 035 m3
	Charge moyenne annuelle entrante en DBO5	Délégataire	Biganos : 3 456 kg/j La Teste : 3 764 kg/j Cazaux : 226 kg/j	Biganos : 3 376 kg/j La Teste : 3 806 kg/j Cazaux : 214 kg/j
	Volume traité sur les usines de dépollution (A3)	Délégataire	14 695 844 m3	12 567 659 m3
L'ÉVACUATION DES SOUS-PRODUITS		PRODUCTEUR	VALEUR 2024	VALEUR 2025
Masse de refus de dégrillage évacués		Délégataire	198,69 t	131,0 t
Masse de sables évacués		Délégataire	563,9 t	467,4 t
Volume de graisses évacuées vers l'extérieur de la DSP		Délégataire	0 t	0 t
Volume de graisses évacuées vers la STEP de Biganos		Délégataire	99,7 t	114,6 t
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION		PRODUCTEUR	VALEUR 2024	VALEUR 2025
VP.056 VP.068	Nombre de communes desservies	Délégataire	10	10
	Nombre total d'abonnés (clients domestiques)	Délégataire	83 657	84 292
	Assiette totale de la redevance domestique (m3)	Délégataire	8 210 388	8 698 679
	Assiette de la redevance SKCP (m3)	Délégataire	9 008 031 m3	8 241 376 m3
	Assiette de la redevance vente de biométhane (Nm3)	Délégataire	546 596 Nm3	574 188 Nm3

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

* la conformité réglementaire des rejets (directive européenne) n'est à présent plus évaluée (voir paragraphe « L'efficacité du traitement » de ce document).

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS ET L'ACCÈS À L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2024	VALEUR 2025
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Délégataire	Oui	Oui
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	Oui	Oui
Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement « Eau »	Délégataire	Oui	Oui
LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2024	VALEUR 2025
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui	Oui

1.6 Le prix du service public de l'assainissement

1.6.1 Périodes de facturation

La facturation de la redevance assainissement est effectuée par les distributeurs d'eau, qui en assurent le recouvrement avec celui de la partie eau potable, conformément aux conventions de facturation passées entre la SB2A et :

- SEEBAS (filiale dédiée de Veolia Eau) pour les communes de la COBAS (Arcachon, La Teste de Buch, Gujan-Mestras et Le Teich) ;
- SUEZ pour la commune d'Arès ;
- AGUR pour les communes de Lège-Cap Ferret, Andernos-les-Bains, Lanton, Audenge et Biganos.

Les dates sont celles des relevés de compteurs d'eau potable fournis par les délégataires de l'eau.

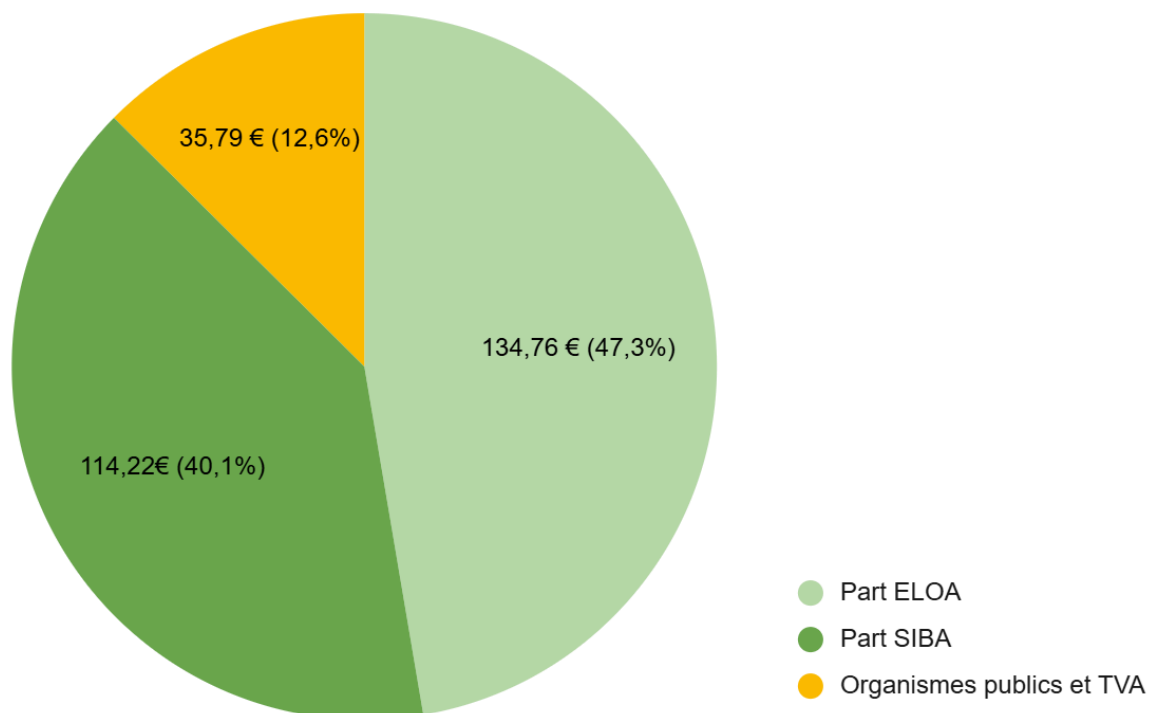
Communes	Délégataire 2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025
ARCACHON	SEEBAS	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12	06/2025 11/2025
LA TESTE de BUCH	SEEBAS	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12	06/2025 12/2025
GUJAN-MESTRAS	SEEBAS	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12	06/2025 12/2025
LE TEICH	SEEBAS	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12	30/06 et 31/12	05/2025 11/2025
BIGANOS	AGUR	12/01/2021	10/01/2022	10/01/2023	06/02/2024	19/08/2024 03/02/2025	02/2025 07/2025
ARES	SUEZ	Février 2020	Février 2021	Janvier 2022	18/01/2023 07/07/2023	18/01/2024 22/07/2024	01/2025 07/2025
ANDERNOS LES BAINS	AGUR	Juillet 2020	Juillet 2021	04/08/2022 08/02/2023	Février 2024	07/08/2024 03/02/2025	02/2025 07/2025
LANTON	AGUR	Août 2020	Août 2021	Septembre 2022	24/02/2023 29/08/2023	18/08/2024 03/02/2025	02/2025 08/2025
AUDENGE	AGUR	Janvier 2020	Janvier 2021	Janvier 2022	Février 2023	07/08/2024 22/01/2025	01/2025 07/2025
LÈGE CAP FERRET	AGUR	28/02 et 31/08	28/02 et 31/08	31/03/2022 10/11/2022	24/04/2023 11/10/2023	15/03/2024 14/10/2024	03/2025 11/2025

1.6.2 La facture 120 m³

En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. La facture type de 120m³ représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur les communes riveraines du Bassin d'Arcachon, l'évolution du prix du service d'assainissement par m³ **[D102.0]** et pour 120 m³, au 1^{er} janvier 2026 est la suivante :

Prix du service de l'assainissement collectif	Volume m3	Prix au 01/01/2026	Montant au 01/01/2025	Montant au 01/01/2026	N/N-1
Part délégataire			135,82 € HT	134,76 € HT	-0,78%
Abonnement			13,54 € HT	13,44 € HT	-0,74%
Consommation	120	1,011 €	122,28 € HT	121,32 € HT	-0,79%
Part syndicale			110,50 € HT	114,22 € HT	3,37%
Abonnement			44,50 € HT	44,50 € HT	0,00%
Consommation	120	0,583 €	66,00 € HT	69,72 € HT	5,64%
Organismes publics			12,60 € HT	9,90 € HT	-21,43%
Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement	120	0,085 €	12,60 € HT	9,90 € HT	-21,43%
Total € HT			258,92 € HT	258,88 € HT	-0,02%
TVA (10 %)			25,89 € HT	25,89 € HT	0,00%
Total TTC			284,81 € TTC	284,77 € TTC	-0,01%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			2,37 € TTC/m3	2,37 € TTC/m3	0,00%



2.

INDICATEURS TECHNIQUES

Patrimoine et Travaux



Une gestion optimisée du patrimoine est la garantie de son fonctionnement durable et d'un service performant. Vous retrouverez dans cette partie l'inventaire des installations et des réseaux associés à votre contrat, ainsi que le bilan des renouvellements et des travaux neufs réalisés sur ces ouvrages durant l'année écoulée.

L'inventaire détaillé des équipements des installations du service est fourni en version informatique en annexe de ce rapport.

Cet inventaire est extrait de la base utilisée par la SB2A pour la Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur de l'ensemble des installations (logiciel VAMS).

Les principales caractéristiques des postes de pompage sont indiquées dans un tableau également communiqué en annexe de ce rapport.

Le schéma du réseau d'assainissement est annexé au présent document, tel qu'extrait de la version Autocad tenue à jour par les services du SIBA.

Le plan du réseau est tenu à jour par les services du SIBA sur un SIG partagé avec le Délégitaire et consultable à distance. Le logiciel utilisé est GEO AC commercialisé par Business Geografic (Ciril Group). Le SIBA a la gestion de la couche patrimoniale et la SB2A la gestion de la base d'exploitation. Les données sont partagées en temps réel, toutes les semaines.

Par souci environnemental, l'intégralité des plans n'ont pas été fournis, mais ils peuvent l'être sur demande du SIBA conformément aux dispositions contractuelles, en version numérique ou en version papier.

2.1 L'inventaire des réseaux

2.1.1 Linéaire du réseau au 31/12/2025

En 2021, SB2A a fait l'acquisition du logiciel GEO AC, distribué par Business Geografic, pour se conformer à son engagement contractuel de travailler avec le même Système d'Information Géographique que le SIBA.

Les données sont issues d'un export du SIG commun en date du 22/01/2026. L'export a été réalisé le même jour par les équipes du SIBA. Un export à blanc avait préalablement été réalisé en simultanée, permettant de valider l'ensemble des données.

CONSTITUTION DU COLLECTEUR PRINCIPAL (source SIG):

Diamètre	Nature	Gravitaire (ml)	Refoulement (ml)	Total(ml) 2025	Total (ml) 2024	Variation 2025/2024
300	Fonte		83	83	83	0
315	PVC		167	167	167	0
400	Amiante-ciment		5 346	5 346	5 346	0
400	Fonte		47	47	57	- 10
500	Amiante-ciment		6 234	6 234	1 610	+ 4 624
500	Fonte		93	93	4 716	- 4 623
500	PVC	28		28	28	0
600	Béton		10 570	10 570	10 948	- 378
600	Fonte	1 500	1 060	2 560	2 182	+ 378
600	PEHD		339	339	339	0
600	PRV	54	42	96	96	0
700	Béton	24		24	24	0
700	Fonte	7		7	7	0
700	PRV	177		177	177	0
710	PEHD	13		13	13	0
710	PVC	55		55	55	0
800	Fonte		469	469	469	0
800	PRV	41		41	41	0
1 000	Acier inoxydable		38	38	38	0
1 000	Béton	1 163	5 286	6 449	6 449	0
1 000	Fonte	68	7 128	7 196	7 196	0
1 000	PEHD		138	138	138	0
1 000	PRV	2 952	332	3 284	3 284	0
1 200	Béton	4 516	6 296	10 812	10 812	0

Diamètre	Nature	Gravitaire (ml)	Refoulement (ml)	Total(ml) 2025	Total (ml) 2024	Variation 2025/2024
1 200	Fonte		18	18	18	0
1 200	PEHD		340	340	340	0
1 200	PRV	2 950		2 950	2 950	0
1 400	Fonte		226	226	226	0
1 400	PRV	9		9	9	0
1 500	Acier	789		789	789	0
1 500	Béton	1 035	8 761	9 795	9 795	0
2 400	PRV	409		409	409	0
Indéterminé	Indéterminé		151	151	151	0
Total général		15 790	53 164	68 954	68 963	- 9

PEHD : polyéthylène haute densité ; PVC : polychlorure de vinyle ; PRV : résine armée de fibres de verre

Année	Historique des travaux réalisés sur le collecteur principal (SIBA et SB2A)
2006	Chemisage du collecteur 1200 sous les échangeurs de : • Césarée (route de Césarée) à Gujan-Mestras : 300 mètres en résine. • La Hume (route des Lacs) à Gujan-Mestras : 300 mètres en résine.
2007	Réparation du collecteur Sud DN 1200 : • Au niveau de Gujan-Injection, pose d'une longueur de tuyau en inox 316 L. • Au niveau de l'entrée de la station d'épuration de La Teste de Buch, pose de coquilles sur le tuyau béton.
2008	Chemisage du collecteur Sud DN 1200 entre la station de La Teste de Buch et la Miroiterie Lafosse (L=375m en Résine) a été effectué, suite à l'effondrement de fin 2007.
2009	RAS
2010	Suppression des pièges à graviers en amont du Wharf et remplacement d'une portion de collecteur béton en PRV sur 160 ml.
2011	Doublement du gravitaire d'Arès, entre l'exutoire de Jane de Boy (« Fossé Neuf » et le poste Arès Gare).
2012	Doublement du collecteur Nord au niveau de la Gare d'Audenge et de la Gare de Lanton, mise en place d'une vanne sur le collecteur Nord au niveau de l'injection du poste Betey. Déviation du gravitaire et du refoulement du poste Arès Gare.

Année	Historique des travaux réalisés sur le collecteur principal (SIBA et SB2A)
2013	Réparation du collecteur DN 1000 en amont du poste de pompage Lagrua (sortie ouvrage jonction Règue Verte – Bouillaud) Renouvellement d’une cinquantaine de mètres du collecteur Nord DN 600 en amont de la cheminée d’Audenge
2014	Renouvellement du collecteur gravitaire DN 1000 en amont du poste de pompage Lagrua par un PRV DN 1200 avec création d’une chambre d’arrivée et déplacement de l’ouvrage de jonction Règue Verte – Bouillaud. ⇒ Renouvellement du collecteur Sud DN 1200 entre Le Teich et Gujan-Mestras par une fonte DN 1000.
2015	Renouvellement du collecteur Sud DN 1500 en sortie de ZI (F 1400), de la chambre de mise en vitesse de Cazaux et d’un tronçon au puits de Biscarrosse.
2016	Renouvellement du collecteur gravitaire nord PVC DN 710 en amont de la STEP de Biganos par un PRV DN 1000.
2017	Réparation du collecteur Sud DN 1200 au niveau du cimetière de Camps au Teich. Injection de l’ancien collecteur DN 500 en amont de Arès Gare. Renouvellement du collecteur gravitaire en amont de Taussat Gare 2.
2018	Renouvellement d’un tronçon du collecteur Sud DN 1500 à l’aval de ZI2 sur 170 ml.
2019	Renouvellement du collecteur DN 1200 mm de l’avenue de camps au lieu-dit de Lescaret situé sur la commune du Teich par du tuyau fonte en DN 1000 mm et 2 tubages en PEHD DN 1000: sous la craste Baneyre et sous les bretelles et la route départementale n° 650E1. Création de 3 nouveaux tés de visite.
2020	Tubage en PEHD du collecteur Nord au niveau de la rue des Sourbets à Audenge. Raccordement du nouveau collecteur dans le secteur de Césarée en février. Découpe du GC de la ventouse de Khelus en mars. Raccordement du nouveau collecteur à l’aval de Khelus (points GJKL) en avril. Intervention sur la vanne DN 1000 secteur Perrault en mai. Remise en service du capteur de pression sur la nouvelle ventouse de Khelus en octobre.
2021	Réparation du collecteur Nord le 16 Novembre 2021 suite à une casse route Professeur Landes à Biganos. Réparation en mai de la fuite sur le refoulement de CP au niveau du pont cadre au passage de la Leyre. Réparation en juin du piquage sur le DN 1800 au refoulement de CP sur la commune de Balanos. En décembre, remise en place de la vanne DN 1000 à Gujan permettant d’isoler le collecteur sud
2022	Changement de 18 ml de DN 1800 béton par du DN 1200 fonte en amont de la ventouse de Balanos sur le collecteur sud

Année	Historique des travaux réalisés sur le collecteur principal (SIBA et SB2A)
2023	Isolement de la BA120 de la CMV du 1500 à Cazaux Pose de la ventouse sur le 1200 à l'arrivée du poste ZI2 Déraccordement du PR Lagrua du refoulement de Lagrua2 Mise en service CP2 et déraccordement CP Casse sur le collecteur Nord le 3 Septembre 2023 : Intervention au niveau de la commune de Lanton. Renouvellement de 7mL de canalisation.
2024	Changement de la tête de puits de la Cabane d'Arnaud.
2025	Motorisation et automatisation des vannes de vidange et remplissage du BS de Lège Renouvellement de 374 ml de canalisation DN600 à Lanton Modernisation de l'automatisme du poste de refoulement de Taussat gare (Interface Homme Machine, normal/secours) Modernisation du poste Eau,ditorium Raccordement du booster de Perrault au réseau ENEDIS (hors GE) Mise en place de coffrets intermédiaires pour l'alimentation des pompes du PR Lagrua2 Inspection par drone flottant du collecteur DN 2400 à l'amont de CP2

LES RÉSEAUX SECONDAIRES (Source SIG)

DIAMÈTRE	NATURE	GRAVITAIRE (ml)	REFOULEMENT (ml)	Total général
63	PVC		15 791	15 791
75	PEHD		15	15
75	PVC		4 210	4 210
80	PVC		326	326
90	PE		490	490
90	PVC		19 231	19 231
100	Amiante-ciment		17	17
100	Fonte		174	174
100	Indéterminé	2		2
100	PVC	6		6
110	Indéterminé		10	10
110	PVC	261	10 983	11 244
115	PVC		240	240
125	Amiante-ciment	30	283	313
125	Fonte		20	20

125	PVC	132	8 514	8 646
140	Amiante-ciment	11		11
150	Amiante-ciment	43 012	2 622	45 634
150	Fonte	66	74	140
150	Indéterminé	727		727
150	PP	1		1
150	PVC	88	20	108
160	Amiante-ciment	139		139
160	Fonte	18		18
160	Indéterminé	8		8
160	PEHD		301	301
160	PP	14		14
160	PVC	21 526	13 008	34 534
190	PP	45		45
200	Amiante-ciment	446 518	2 853	449 371
200	Autre	235		235
200	Fonte	1 630	244	1 874
200	Indéterminé	55 635	23	55 658
200	PP	4 780		4 780
200	PRV	93		93
200	PVC	293 935	7 814	301 749
225	PVC		129	129
250	Acier inoxydable		3	3
250	Amiante-ciment	18 172	5 042	23 214
250	Fonte	30	34	64
250	Indéterminé	117		117
250	PRV	9		9
250	PVC	2 752	3 094	5 846
300	Amiante-ciment	15 524	3 770	19 294
300	Fonte	211	120	331
300	Indéterminé	75		75
300	PE	3		3
300	PP	25		25
300	PRV	2		2
300	PVC	118	172	290
315	PEHD		349	349
315	PRV	9		9
315	PVC	2 509	10 778	13 287
350	Amiante-ciment	886	2 840	3 726
350	Fonte		96	96
350	PVC	28	3 179	3 207
400	Acier inoxydable		6	6

400	Amiante-ciment	6 894	326	7 220
400	Béton	196		196
400	Fonte	327	772	1 099
400	Indéterminé	97		97
400	PEBD		243	243
400	PP	949		949
400	PRV	273		273
400	PVC	3 483	6 007	9 490
450	Amiante-ciment		434	434
500	Amiante-ciment	1 972	243	2 215
500	Fonte		265	265
500	PEHD		928	928
500	PRV	245		245
500	PVC	14		14
600	Amiante-ciment	355	1 587	1 942
600	Béton	98		98
600	Fonte	22		22
600	Indéterminé		1	1
600	PRV	368		368
700	Amiante-ciment	2 470	27	2 497
700	PRV	84		84
800	Amiante-ciment	1 258		1 258
1 000	PRV	31		31
1 200	PRV	59		59
Indéterminé	Amiante-ciment	2 485	520	3 005
Indéterminé	Autre	194		194
Indéterminé	Indéterminé	18 069	99	18 168
Indéterminé	PP	179		179
Indéterminé	PVC	638	4 283	4 921
Total général		950 142	132 610	1 082 752

PE : polyéthylène ; PEHD : polyéthylène haute densité ; PEBD : polyéthylène basse densité ; PVC : polychlorure de vinyle ; PRV : résine armée de fibres de verre ; PP : Polypropylène

Récapitulatif par diamètre des réseaux secondaires

DIAMÈTRE	GRAVITAIRE (ml)	REFOULEMENT (ml)	Total général	%
< 150 mm	442	60 304	60 746	5,61%
150 à 200 mm	868 470	26 959	895 429	82,70%
250 à 400 mm	52 689	36 960	89 649	8,28%
> 400 mm	6 976	3 485	10 461	0,97%
Indéterminé	21 565	4 902	26 467	2,44%
Total général	950 142	132 610	1 082 752	100,00%

Récapitulatif par matériau des réseaux secondaires

MATÉRIAU	GRAVITAIRE (ml)	REFOULEMENT (ml)	TOTAL (ml)	%
Acier inoxydable		9	9	0,00%
Amiante-ciment	539 726	20 564	560 290	51,75%
Autre	429		429	0,04%
Béton	294		294	0,03%
Fonte	2 304	1 799	4 103	0,38%
Indéterminé	74 730	133	74 863	6,91%
PE	3	490	493	0,05%
PEBD		243	243	0,02%
PEHD		1 593	1 593	0,15%
PP	5 993		5 993	0,55%
PRV	1 173		1 173	0,11%
PVC	325 490	107 779	433 269	40,02%
Total général	950 142	132 610	1 082 752	100,00%

PE : polyéthylène ; PEHD : polyéthylène haute densité ; PEBD : polyéthylène basse densité ; PVC : polychlorure de vinyle ; PRV : résine armée de fibres de verre ; PP : Polypropylène

Récapitulatif par commune des réseaux secondaires

Commune	Gravitaire (ml)	Refolement (ml)	Total (ml) 2025	Répartition par commune	Total (ml) 2024	Variation 2025/2024
ANDERNOS-LES-BAINS	116 896	4 153	121 049	11,18%	120 662	+ 387
ARCACHON	83 937	11 395	95 332	8,80%	95 301	+ 31
ARES	57 910	6 802	64 712	5,98%	64 561	+ 151

Commune	Gravitaire (ml)	Refoulement (ml)	Total (ml) 2025	Répartition par commune	Total (ml) 2024	Variation 2025/2024
AUDENGE	47 045	1 967	49 012	4,53%	47 472	+ 1 540
BIGANOS	64 672	7 320	71 992	6,65%	71 901	+ 91
GUJAN MESTRAS	124 567	30 686	155 253	14,34%	153 729	+ 1 524
LA TESTE DE BUCH	183 821	27 540	211 361	19,52%	211 240	+ 121
LANTON	63 369	6 283	69 652	6,43%	69 664	- 12
LE TEICH	46 387	11 405	57 792	5,34%	58 440	- 648
LEGE-CAP-FERRET	161 538	25 059	186 597	17,23%	186 586	+ 11
Total	950 142	132 610	1 082 752	100%	1 079 556	+ 3 196

Le linéaire global de réseau sur le périmètre délégué à la SB2A a globalement augmenté de 3 196 ml.

Le détail diamètre/matériau par commune est fourni en annexe de ce rapport.

L'évolution des réseaux secondaires sur les dernières années est la suivante :

Année	Linéaire (km)	Evolution
2017	1 056,6	+0,55%
2018	1 061,8	+0,49%
2019	1 070,6	+0,82%
2020	1 060,9	-0,91%
2021	1 073,1	+1,15%
2022	1 077,3	+0,39%
2023	1 078,3	+0,10%
2024	1 079,6	+0,12%
2025	1 082,8	+0,30%

La variation 2021 par rapport à 2020 est incohérente, et liée à un problème d'export des données en 2020. Pour éviter cette problématique, depuis 2022, les exports SIBA et SB2A sont comparés en début d'année pour analyser et corriger tout écart éventuel.

La méthodologie ainsi appliquée ces dernières années a fait ses preuves, et aucun écart n'a été constaté lors de l'export commun fait le 22/01/2026 par les équipes SIBA et SB2A.

2.1.2 Regards de visite et branchements par commune

Commune	Regards de visite		Branchements	
ANDERNOS-LES-BAINS	2 580	10,91%	7 690	13,59%
ARCACHON	2 324	9,83%	6 187	10,93%
ARES	1 470	6,22%	3 824	6,76%
AUDENGE	1 162	4,91%	2 639	4,66%
BIGANOS	1 555	6,58%	3 559	6,29%
GUJAN MESTRAS	3 049	12,89%	7 400	13,07%
LA TESTE DE BUCH	4 705	19,90%	10 145	17,92%
LANTON	1 476	6,24%	3 566	6,30%
LE TEICH	1 244	5,26%	2 353	4,16%
LÈGE-CAP FERRET	4 081	17,26%	9 235	16,32%
Total 2025	23 646	100,00%	56 598	100,00%
Total 2024	23 500		56 262	
Variation 2024/2025	+146		+336	

Erratum :

Dans le RPQS livré à la collectivité le 31 mars 2026, 56 385 branchements ont été indiqués pour 2025 au lieu des 56 598 effectivement existants

Regards de visite : évolution au cours des dernières années

ANNÉE	nombre	évolution %
2017	22 311	+1,01%
2018	22 530	+0,98%
2019	22 703	+0,77%
2020	22 945	+1,07%
2021	23 036	+0,40%
2022	23 226	+0,82%
2023	23 299	+0,31%
2024	23 500	+0,86%
2025	23 646	+0,62%

Branchements : évolution au cours des dernières années

Suite à la transmission par le SIBA de l'ensemble du nombre de branchements réalisés par le SIBA, un tableau récapitulatif a été réalisé depuis 2012 portant le nombre de branchements total à 56 593 pour l'année 2025. Les données historiques sont reprises ci-dessous :

Année	Brt SB2A	Brt SIBA	Brt Incorpo	Total
2013	202	93	330	51 084
2014	153	227	272	51 736
2015	207	81	315	52 339
2016	296	165	115	52 915
2017	308	112	112	53 447
2018	281	84	154	53 966
2019	293	98	163	54 520
2020	265	57	89	54 931
2021	253	36	67	55 287
2022	309	49	136	55 781
2023	204	29	47	56 061
2024	145	30	26	56 262
2025	195	27	114	56 598

Erratum :

Dans le RPQS livré à la collectivité le 31 mars 2026, le nombre de branchements réalisés par SB2A était sous-évalué (190 au lieu de 195), et le nombre de branchements réalisés par le SIBA comportait une erreur (28 au lieu de 27). Le total est donc réévalué à 56 598.

2.2 L'inventaire des installations

Cette section présente la liste des des postes de relèvement/refoulement associés au contrat et des usines de dépollution.

Le réseau d'assainissement collectif des eaux usées comporte les ouvrages listés ci-après (liste et numérotation tenues à jour par les services du SIBA) :

- 419 postes de pompage public
- 13 passes débit
- 42 postes de pompage privés.

4 postes privés ont été intégrés ou régularisés depuis le RAD 2024 : Forêt (Audenge), Maurice Ravel (Gujan Mestras), Chiquoy 2 et Canteranne 3 (Le Teich).

2.2.1 Liste des postes de pompage par commune

La liste détaillée des postes présentée ci-après est également fournie en annexe.

LISTE DES POSTES

S-ARCACHON		48 Postes		dont	U	2
AN. INSCR.	Nbre	Nom du poste	N°	Relevé	Personne	
1980	1	N.D. DES PASSES	1	x		
1980	2	D'ANNUNZIO	2	x		
1984	3	ARBOUSIERS	3			
1980	4	LLAGUET	4	x		x
1980	5	BOULLAUD	5	x		
1991	6	RUE DE TURENNE	6			
1991	7	PLACE DE TURENNE	7			
1991	8	CORRIGAN	8			
1982	9	DULAS	9			
1983	10	ST ARNAUD	10			
1985	11	MIMOSAS	11			
1980	12	FRONT DE MER	12			
1979	13	AVENUE PRINCIPALE	13			
1980	14	MESANGES	14			
1980	15	PRIMEVERES	15			
1982	16	PERVENCHES	16			
1976	17	JOIGNY	17	x		
1976	18	LA CHAPELLE	18	x		
1978	19	DESBIY	19			
1981	20	GRAND CHENES	20			
1982	21	BERDOULAT	21			
1976	22	LEGALLAIS	22	x		
1976	23	POINT FRANCE	23	x		
1976	24	PECHERIES	24	x		
1976	25	PORT DE PLAISANCE	25	x		
1976	26	PORT DE PECHE	26	x		x
1986		CAPTAINERIE1	27 renommé 49 en 2021			
1986		CAPTAINERIE2	28 abandonné en 2019			
1986		CAPTAINERIE3	29 renommé 50 en 2021			
1989	27	JARDINS	30			
1988	28	MERIC1	31			
1988	29	MERIC2	32			
1992	30	GOYARD	33			
1992	31	SEMERAMIS	34			
1992	32	DESBIY2	35			
1994		ABATILLES	36 abandonné en 2021			
1994	33	GOUILLY	37			
1995	34	MOULIN ROUGE	38			
1995	35	FRONDAIE	39			
1996	36	ANGLIANE	40			
1996	37	TEIHARD	41			
1997	38	CHAMBRELENT	42			
1997	39	LOUIS LE MARIE	43			
1998	40	ALBERT 1er	44			
1999	41	LEVASSEUR	45			
1999	42	CORDIER	46			
1999	43	LESSIEUR	47			
2013		DRAGON	48 NI			
1998	44	CAPTAINERIE 1	49			
1998	45	CAPTAINERIE 3	50			
2020	46	GARE	51			
2021	47	SNSM	52			
2021	48	DEBUSSY	53			x

STATIONS D'EPURATION		
BIGANOS	STEP DE BIGANOS	565
LA TESTE	STEP DE LA TESTE	566
LA TESTE	STEP DE CAZALUX	564
MAR.	MARCHEPRIE	
MIOS	MIOS	
Soit un total de : 5 STATIONS D'EPURATION		

PASSE DEBITS A POMPES ARCACHON		
1980	MOULLET - abandonné	4704
1979	SENGEVIN	4707
1987	MONTAUT	4710
1982	FLORIDA	4712
1996	JOLLET	4715
1998	THERS	4716
Soit un total de : 5 PASSES DEBIT A POMPES		

PASSE DEBITS A BATTANT ARCACHON		
	PORT DE PECHE	
	PORT DE PLAISANCE	
	PECHERIES	
	BORON	
	REPETTO	
	JOIGNY	
	MARICHON	
	DULAS	
	NOTRE DAME DES PASSES	
Soit un total de : 8 PASSES DEBIT A CLAPETS		

Site avec traitement H2S
 Site abandonné
 Site Non Incorporé
 XXXXX Site incorporé durant l'exercice

S-LA TESTE		54 Postes		dont	2	5
AN. INSCR.	Nbre	Nom du poste	N°	Relevé	Personne	
1983		2 LA TESTE	1			
1983		LAGRIA	2			
1983	1	HAUTZA	1			
1982	2	MERLES	2			
1991	3	ALIZE	3			
1982	4	GRIVES	4			
		ERMITAGE	5			
1981	5	BASSIN	6			
1977	6	CLAPOTIS	7			x
1976	7	REGUE VERTE	8		x	
1999	8	SERV. TECHNIQUE	9			
1978	9	LISIERE DU GOLF	10			
1984	10	AIGUE MARINE	11			
1984	11	MIQUELOTS	12		x	
1990	12	DOS SANTOS	13			
1977	13	LACTEL	14		x	
1984	14	BONNEVAL1	15			
		INCINERATION1	16			
1990	15	INCINERATION2	17			
1990	16	JEAN HAMEAU	18			
1980	17	BERANGER	19			
1989	18	PREST ST JEAN	20			
1991	19	MIGRECQUE	21			
1984	20	GRAND VILLAGE	22			
1981	21	LES PINS	23			
1985	22	PINEDE DE CONTEAU	24			
1978	23	PASTEUR	25			
1982	24	TRAINE	26			
1989	25	PORT OSTREICOLE1	27			
1989	26	PORT OSTREICOLE2	28			
1989	27	PORT OSTREICOLE3	29			
1990		PORT OSTREICOLE4	30			
1989	28	PORT OSTREICOLE5	31 abandonné 1013			
1990		CANALOT1	32			
1990		CANALOT2	33 abandonné 1013			
1990		CANALOT3	34 abandonné 1013			
1980	29	HIPPOCAMPE	35			
1980	30	GRAND LARGE	36			
1981	31	LABRIT	37			
1982	32	BORDES	38			
1981	33	DANTIN	39			
1986	34	CES	40			
1978	35	CLAIR BOIS	41			
1978	36	AQUITANIA	42			
1987	37	TENNIS (C)	43			
1988	38	HOTEL DU LAC (C)	44		x	
1988	39	SECOURS1 (C)	45			
1988	40	SECOURS2 (C)	46			
1988	41	CVCL1 (C)	47			
1988	42	CVCL2 (C)	48			
1988	43	SSBA (C)	49			
1987	44	TENY (C)	50			
1986	45	DE GAULLE (C)	51			
1987	46	DORÉ (C)	52			x
1990	47	JAUMARD (C)	53			
1990	48	JAUMARD BIS(C)	54			
1994	49	JARDILAND	55			
1992	50	MARZAC (C)	56			
1992	51	CAILLIVOLLE	57			
1995	52	LARRIEU	58			
1993	53	FIRMAMENT	59			
1993	54	NIVOSE	60			
1996	55	VENTOSE	61			
1993	56	PARC DES EXPOS	62			
		VILLEMAIRE	63 NI			
1994		BORDES2	64 abandonné			
1994	57	NOISETIERS	65			
		MARLOTTE	66 abandonné			
1995	58	PORT DU ROCHER	67			
1995	59	PORT DU CENTRE	68			
1995	60	UNIMIX	69			
1995	61	TROPIQUE	70			
1995	62	BISCAROSSE	71			
1995	63	GAROLLE	72			
1995	64	PERE TRANQUILLE	73			
1995	65	CAP DE MOUNT (C)	74			
1995	66	HAMEAU DES BARONS	75			
1997	67	BISCAROSSE 2	76			
		LES SOLARIALES	77 NI			
1996	68	RESTE A TERRE	78			x
1996	69	CAMELIA	79			
1996	70	HIRONDELLES	80			
1997	71	PIERRILLES 1	81			
1997	72	PIERRILLES 2	82			
1997	73	PETIT BORDES (Lacal)	83			
1998	74	SAUGERES (C)	84			
1999	75	PARADIS DES CANARDS	85			
1999	76	CASINO	86			
1999	77	LIGNON	87			
2005		CAP GIRONDIN	88 NI			
2000	78	VENT D'AUTAN	89			
2000	79	LAPIN BLANC	90			
2001	80	BRAQUET	91			
2001	81	PALUE	92			
2001	82	AERODROME	93			
2003	83	PLOS (CAZALUX)	94			
2005		HIPPODROME	95 NI			
2009	84	PORTES DU PYLA	96			
2010	85	COTTAGE FONTAINE ST JEAN	97			
2007		DAURAT	98 NI			
2011	86	GUSTAVE EIFFEL	99			
2011	87	CAMICAS	100			
2011	88	POLE DE SANTE	101			x
2013	89	PORT OSTREICOLE 6	102			
		LES SOLARIALES 2	103 NI			
2014		LES BRISANTS	104 NI			
		CITE MARZAC	105 NI			
2015	90	CLOS D'ALBY	106			
2014		LECLERC	108 NI			
2014		LECLERC 2	109 NI			
2007	91	PETIT ZI	110			
2017	92	ZI 2	22		x	
		MERCEDES	111 NI			
		INTERMIQ	112 NI			
2019	*	LAGRIA 2	L2		x	x
2022	94	DOMAINE DU CAP	107			

7-GUJAN		58 Postes		dont		6	6
An. Incorp.	Nbre	Nom du poste	N°	Sensibilité	Paysager		
1981	1	CIEL ET MER	1				
1978	2	PLAGE	2				
1978	3	GLYCINES	3				
1991	4	VERDALLE	4				X
2011	5	GATOUNE	5		X		
1978	6	PETIT MESTEY	6				
1982	7	LE MAYNE	7				
1978	8	FORTEBRIDE	8				
1978	9	FOCH	9				
1978	10	EGLISE	10				
1978	11	PLANAS	11		X		
1978	12	MAIRIE	12		X		
1977		GARE	13 abandonné				
1980		COUACH	14 abandonné				
1989		SYNDIC. DES MARINS	15 abandonné				
1988	13	PASSAGE A NIVEAU	16				
1978	14	BARBOTIERE	17			X	
1984	15	TESTEY	18				
1983	16	LA PAIX	19				
1978	17	CHANTE CIGALE	20			X	
1978	18	LABERLE	21				
1997	19	BOSQUETS DES CIGALES	22				
1975		INJECTION	23 abandonné				
1975		CC HYPER U 1	24 abandonné				
1975		BI PASS 1200	25bis				
1998	20	CENTRE COMMERCIAL	25				
1991	21	CESAREE	26		X		X
2013	22	GOLF ENTREE P3	27				
1992		GOLF ENTREE P3 B	28 abandonné 07/13				
1992	23	GOLF ENTREE P4	29				
1992	24	GOLF AUGUSTA P5	30				
1992	25	GOLF AUGUSTA P6	31				
1992	26	LA MARNE	32				
1997	27	LES PINS DU BOURG	33				
1992	28	GOLF ST ANDREWS P1	34				
1992	29	GOLF ST ANDREWS P2	35				
1993	30	LE LAVOIR	36				
1994	31	LE LAVOIR BIS	37				
1995	32	PORT DE MEYRAN 1	38				
1995	33	PORT DE MEYRAN 2	39				
1995	34	PORT DE MEYRAN 3	40				
1995	35	PORT DE MEYRAN 4	41				
1995	36	PORT DE LA PASSERELLE	42				
1995	37	LE CHATEAU	43				
1996	38	GRANDS CHAMPS	44				
1995	39	PORT DE MEYRAN 5	45				
1995	40	PORT DE MEYRAN 6	46				
1996		DIGNAC	47 abandonné				
1996	41	PORT DU CANAL	48				
1996	42	PINS	49				
1996		PORT DE LARROS	50 abandonné				
1996	43	JAFFEINE	51				
1997	44	HAURAT	52				
1998	45	DIGNAC 2	53				
1998		DIGNAC 3	54 abandonné 05/17				
2004	46	CORSAIRES	55				
		KHELUS	56 NI				
2008	47	PERRAULT	57		X		
2011	48	MAGDELEINE	58		X		X
2007		MALPONT	59 NI				
2004	49	BOSSUET	60				
2013	50	ZA DE NAY	61				
2015	51	PIN RUADE	62				
2012	53	ARBOUSIERS	63				
2015		AUBERGE LANDAISE	64 NI				
1998		LIDL	65 NI				
		PARC DE LA PLAGE	66 NI				
2017	54	PETIT PERRAULT	67				
2018	55	YSER	68				
2018	56	DAUBRIC	69				
2017	57	DIGNAC 4	70				
2018	58	AMBOISE PARE	71				X
2025	59	MAURICE RAVEL	72				

8-LE TEICH		29 Postes		dont		2	5
An. Incorp.	Nbre	Nom du poste	N°	Sensibilité	Paysager		
1991		CANTARANNE	1 abandonné				
1991		CANTARANNE BIS	2 abandonné				
1984	1	VIGNES	3				
1990		CHIQUOY	4 abandonné				
1977	2	BOUVREUILS	5				
1977	3	BURGAT	6				
1988	4	CAMPS	7			X	
		BOULANGE	8 abandonné				
1980	5	LE PORT	9				
1990	6	PARC ORNITHO.	10				
1974	7	L'EGLISE	11				X
2002	8	LES PLAINES	12		X		
1988		MAROTS 1	13 abandonné				
		MAROT 2	14 abandonné 07/11				
		NEZER	15 abandonné 07/11				
1996		MALAKOFF	16 abandonné				
1988	9	LAMOTHE1	17				
1988	10	LAMOTHE2	18			X	
1988	11	LAMOTHE3	19				
1988	12	LAMOTHE4	20				
1988	13	LAMOTHE5	21				
1988	14	LAMOTHE6	22				
1988	15	LAMOTHE7	23				
1997	16	PONT NEUF	24				X
1997	17	MILON	25				
1999	18	BALANOS	26				
1999	19	BANEYRE	27				
2002		POISSONNIERS	28 abandonné				
2008	20	NEZER 2	29				
2009	21	HOURENEY	30				
2009	22	LAGRAULAT 2	31				
2010	23	SYLVBELLE	32				
2001		CASTAINGS	33 NI				
2002		JEANGARD	34 NI				
2012	24	CATALANS	35				
2012		MATHEGA	36 NI				
2012		MAISON SOLIDARITE	37 NI				
2012		PORTE DU BASSIN	38 NI				
2016	25	RUAT	39				
2018	26	PETITE FORET	40		X		X
2009		CANOE	41NI				
2020	27	MALAKOFF2	42				
2022		JARDINS AUDRINA	43NI				
2024		SUPER U	44NI				
2025	28	CHIQUOY 2	45				X
2025	29	CANTARANNE 3	46				X

9-BIGANOS		27 Postes		dont		1	2
An. Incorp.	Nbre	Nom du poste	N°	Sensibilité	Paysager		
		FACTURE	F abandonné				
		CANADIENS	1 abandonné				
1989	1	ARGENTIERE	2				X
1984	2	MAMMOUTH	3				
1985	3	BOIENS	4				
1982	4	COMPRIAN	5			X	
1982	5	PRES SALES	6				
1977	6	MAIRIE	7				
1977	7	LACS	8				
1977		LYSE	9 abandonné				
1977		VICTOR HUGO	10 abandonné				
1979		BERNOS	11 abandonné				
1984	8	ST GERVAIS	12				
1979	9	LE PORT	13				
1993	10	TAGON	14				
1995	11	MOUNAYS	15				
1998		L'ACNEAU	16 abandonné				
1999	12	JEAN BOUIN	17				
2000	13	PAPETIERS	18				
2001	14	DESUGADE	19				
2003	15	NINECHE	20				
2005	16	LOUISIANE	21				
2006	17	PRIEURE	22				
2006	18	MAURIAC	23				
2006	19	MASSAN	24				
2006	20	MAURET	25				
2012	21	CARREROT	26				
2012	22	MARYSE BASTIE	27				
2014	23	LARTIGUE	28				
2015	24	CHENES DE COMPRIAN	29				
2009		BB9	30 NI				
2011		CASSADOTE	31 NI				
2008		MONGRAND	32 NI				
2016	25	EAU.DITORIUM	33		X		
2020	26	PORT DE BIGANOS	34				
2023	27	CP2	F2		X		
2024		CLOS VILLE MARIE	35 NI				
2026		SMURFIT	36 NI				

4-AUDENGE		11 Postes		dont		1	3
An. Incorp.	Nbre	Nom du poste	N°	Accessibilité	Paysager		
1977	1	PLACE DU MARCHÉ	1			X	X
1979	2	MOULINS	2				
1978	3	ACACIAS	3				X
1982	4	PORT D'AUDENGE	4				X
1982	5	GRAVEYRON	5				
1982	6	VILLAGE RETRAITE	6				
1992	7	BERDEYS	7	abandonné 2005			
1993	7	BASSIN DE RETENTION	8				
2005	8	PARC TIVOLI	9				
2008	9	MERMOZ	10				
2014	10	SOURBETS	11				
2023		ALOHA	12	NI			
2025	11	FORET	13				

3-LANTON		18 Postes		dont		3	5
An. Incorp.	Nbre	Nom du poste	N°	Accessibilité	Paysager		
1974		TAUSSAT GARE	1				
1977	1	POINT 52	1			X	X
1977	2	PARQUINES	2				
1988	3	CALIFORNIE	3				
1977	4	PORT DE CASSY	4			X	X
1979	5	MER ET SOLEIL	5				
1977	6	VIEUX PORT	6			X	X
1977	7	COURCY	7				X
1978	8	FONTAINE	8				
1983	9	PLAGE DE LANTON	9				X
1985	10	ROUMINGUE	10				
1984	11	BRAOU	11				
1989	12	L'EGLISE	12				
1990	13	BOIS DELZYDE	13				
1992	14	LES AIGRETTES	14				
1993		BASSIN DE RETENTION	15				
1998	15	ROBINVILLE	16				
2006	16	LA BERGERIE	17				
2011	17	BACCHARIS	18				
2013		VILLA OSTREA	19	NI			
2017	18	TAUSSAT GARE 2	22				X
2024		RAYNAUD	20	NI			
2024		CLOS DU BRAOU	21	NI			

2-ANDEPNOS		22 Postes		dont		4	3
An. Incorp.	Nbre	Nom du poste	N°	Accessibilité	Paysager		
1979	1	MASSURAT	1			X	
1980	2	LOU BOSQ	2				
1982	3	BASSIN	3				
1980	4	BETÉY	4			X	
1980	5	LES PLATANES	5				
1979	6	MARCHE	6			X	
1978	7	EGLISE	7				
1978		COULIN	8	Abandonné 2012			
1980	8	CAASI	9				
1983	9	ECUREUILS	10				
1992	10	GUTENBERG	11				
1995	11	ALLEGRE	12				X
1995	12	QUINCONCES	13				X
2002	13	COMTE	14				
2004	14	BREL	15				
2006	15	4 SAISONS	16				
2013	16	PAPIN	17				
2013	17	BOIS DES COLONIES	18				
2013	18	CUGNOT	19				
2011	19	LES CEDRES	20				
2012	20	COULIN 2	21			X	X
2014	21	ROSAZZA	22				
2019	22	BUCHERONS	23				
2016		CAASI 6	24	NI			
???		CLAIRIERE DES PECHEURS	25	NI			

1-ARES		22 Postes		dont		3	1
An. Incorp.	Nbre	Nom du poste	N°	Accessibilité	Paysager		
1979	1	ARES GARE	A			X	
1977	2	ST BRICE	1			X	
1977	3	JAVAI	2				
1977	4	14 JUILLET	3				
1980	5	HERMINIER	4				
1978	6	PARADIS VI	5				
1982	7	ABBERTS	6				
1987	8	PORT OSTREICOLE	7			X	X
1988	9	CANADIENNE	8				
1993	10	HAMEAU DE PACO	9				
1994	11	LE PRE DU CENTRE	10				
1994	12	VIGNAC	11				
1998	13	HAMEAU DES ECOLES	12				
1999	14	LECLERC	13				
1998	15	ZAE	14				
2000	16	ALOUETTE	15				
2001	17	PORTE DU BOURG	16				
2006	18	LES PRAIRIES	17				
2007	19	BREMONTIER	18				
2009	20	GIROLLES	19				
2015	21	L'ILE	20				
2017	22	GUYNEMER	21				
2024		BOIS DE JULIEN	22	NI			
2025		CAMPING CAR	23	NI			

0-LEGE		90 Postes		dont		10	8
An. Incorp.	Nbre	Nom du poste	N°	Accessibilité	Paysager		
1978	1	LE BOURGEON	1			X	
1979	2	LA FORGE	2				
1979	3	BREDOUILLE	3				
1979	4	BARAIL	4				
1978	5	LES REGATES	5				
1979	6	CHENERAIE	6				
	7	JANE DE BOY	7			X	X
1977	8	VVF	8				
1978	9	LEDE DES OIES	9				
1979	10	JULES FERRY	10				
1980	11	PICLAQUEY	11				
1980	12	ECOLE	12			X	
1980	13	LES OISEAUX	13			X	
1980	14	RESERVOIRS	14			X	X
1980	15	CUPRESSUS	15			X	X
1980	16	ALLEE DE LA PLAGE	16			X	X
2002	17	VILLA ALGERIENNE	17			X	
1981	18	TENNIS	18				
1981	19	BOUCHET FRANC	19				
1981	20	PIED TENDRE	20				
1981	21	LES MERLOTS	21				
1981	22	ARBOUSIERS	22				
1982	23	LOUBINES	23				
1982	24	COUSTUTS	24				
1981	25	MORAVA	25				
1981	26	BRISANTS	26			X	X
1981	27	PLACE DU CENTRE	27				
1982	28	SANDHAUSEN	28				
1982	29	ESCOURE	29				
1982	30	SEMAPHORE	30				
1982	31	LES GRIVES	31				X
1982	32	GAUME	32				
1983	33	CHEVREUILS	33				
1984	34	COTE D'ARGENT	34				
1985	35	VALLONS DU FERRET	35				
1986	36	PLAGE DE L'HERBE	36				
1989	37	LES MERLES	37				
		GRISSEL 1	38	abandonné			
2006	38	GRISSEL 2	39				
1990	39	GELINOTTE	40				
1989	40	LE FOUR1	41				
1989	41	LE FOUR2	42				
1989	42	LE FOUR3	43				
1990	43	ZA BREDOUILLE	44				
1990	44	DUNE BLANCHE	45				
1991	45	AYUDA	46				
1991	46	AYUDA bis	47				
		GRISSEL bis	48	abandonné			
1992	47	BASSIN DE RETENTION	49				
1994	48	LES DUNES	50				
1994	49	LES DUNES BIS	51				
1995	50	(COURUS1994)GOELANDS	52				
1995	51	GRAND HOUSTADOU	53				
1995	52	ARMAGNAC 1	54				
1995	53	GOURBETS	55				
1996	54	ARMAGNAC 2	56				
1996	55	OCEAN	57				
1996	56	LES BICHES	58				
1997	57	REOUSSE	59				
1997	58	LAURIERS	60				
1997	59	AJONCS	61				X
1998	60	POINTE AUX CHEVAUX	62				
1998	61	AVENUE EST	63				
1998	62	VACANCES	64				
1999	63	HERONS SUD	65				
1999	64	HERONS NORD	66				
1999	65	BLEU DE TOI	67				
1999	66	SOUCHETS	68				
1999	67	TOURTERELLES	69				
1999	68	MOUETTES	70				
2000	69	LE PORGE	71				
2000	70	HOURQUET	72				
2000	71	COURBEY	73				
2000	72	ATLANTIQUE	74				
2000	73	PELLICAN	75				
2000	74	BERNACHE	76				
2000	75	CLOS DES DUNES	77				
2000	76	DUNE DE PIQUEY 1	78				
2000	77	DUNE DE PIQUEY 2	79				
2006	78	SLOOPS	80				
2003	79	HAUTS DU BOURGEONS	81				
2002	80	BELLE CHASSE	82				
2002	81	LES GENETS	83				
2005	82	LES GEMMEURS	84				
2008	83	PIQUEY 3	85				
2008	84	PINEDE	86			X	
2008	85	PORTES DU CANAL	87				
2009	86	CHAMP DE BLE	88				
2012	87	CLOS DES PRES	89				
2013	88	CLOS DE L ESTEY	90				
2013		CHANTERELLES	91	NI			
2024		PALOMAR	92	NI			
2017	89	LANDES DE SIMON	93				X
2019	90	CALLUNE	94				
2024		LE HAMEAU DU PHARE	95	NI			

Soit un total de :	419 Postes ELOA	PUBLICS	Mios et Marcheprime
ATS D'office d'ont		ATS D'office supplémentaire	ATS Privés

Erratum :

Dans le RPQS livré à la collectivité le 31 mars 2026, le nombre de postes est évalué 421 postes de pompage comprenant le poste de Dignac 3 (Gujan Mestras) et le bassin de Balanos (Le Teich).

2.2.2 Télésurveillance des sites exploités par commune

A la fin de l'année 2025, 67 postes de pompage ne sont pas télésurveillés :

- Lège :
 - **ZA Bredouille (044)**
 - Dune de Piquey 1 (078)
 - Sloops (080)
 - Les Genets (083)
 - Dune de Piquey 3 (079)
 - **Portes du canal (087)**
 - Champ de Blé (088)
 - Clos des pres (089)
 - Clos de l'estey (090)
 - Landes de Simon (093)
 - Callune (094)
- Ares :
 - Vignac (111)
 - Porte du Bourg (116)
 - **L'île (120)**
 - Guynemer (121)
- Andernos :
 - **Gutenberg (211)**
 - Quinconces (213)
 - Les cèdres (220)
 - Bois des Colonies (218)
 - Papin (217)
 - Rosazza (222)
 - Bûcherons (223)
- Lanton :
 - **Roumingue (310)**
 - Les Aigrettes (314)
 - Robinville (316)
- Gujan Mestras :
 - Pin ruade (762)
 - Arbousiers (763)
- Le Teich
 - Parc ornithologique (610)
 - **Pont neuf (624)**
 - Milon (625)
 - Hourney (630)
 - Lagraulat 2 (631)
 - **Sylvabelle (632)**
 - Ruat (639)

- Biganos
 - Jean Bouin (517)
 - **Carrerot (526)**
 - Maryse Bastie (527)
 - Chênes de Comprian (529)
 - Lartigue (528)
- Audenge
 - Graveyron (405)
 - **Mermoz (410)**
 - Sourbets (411)
- La Teste De Buch :
 - Alize (803)
 - Prés saint jean (820)
 - Migrecque (821)
 - CES (840)
 - Marzac Cazaux (856)
 - Parc des expositions (862)
 - Pere tranquille (873)
 - Camelia (879)
 - Hirondelles (880)
 - Les portes du Pyla (896)
 - Cottage Fontaine St Jean (897)
 - **Clos d'Alby (8106)**
- Arcachon :
 - Rue de Turenne (906)
 - Place de Turenne (907)
 - Corrigan (908)
 - Florida passe débit (4712)
 - **Joliet passe débit (4715)**
 - Goyard (933)
 - Semiramis (934)
 - Gouilly (937)
 - Moulin Rouge (938)
 - Frondaie (939)
 - Anglicane (940)
 - Teilhard (941)
 - Gare (951)

L'opportunité de télésurveiller à terme l'ensemble des 67 postes cités ci-dessus devrait être envisagée, de façon à permettre une plus grande fiabilité dans l'exploitation quotidienne. Dans la plupart des cas, un renouvellement complet de l'armoire serait à prévoir.

Un travail de priorisation des postes à équiper a été réalisé au regard, notamment, de leur sensibilité vis-à-vis du milieu. Les postes prioritaires sont mentionnés en gras directement dans la liste ci-dessus.

En 2025, 2 postes ont été nouvellement télé gérés : Services Techniques à la Teste de Buch et Corsaire (identifié comme étant prioritaire) à Gujan Mestras.

En outre, la campagne de remplacement de tous les postes en RTC par des postes en GPRS a été initiée au cours du 2nd semestre 2023. Cette campagne, étalée d'ici la fin du contrat, permettra de renouveler la totalité des télésurveillances RTC restantes avant la fin des lignes cuivre prévu en 2026-2027. Ainsi, 101 postes ont été

basculés en GPRS en 2025, en complément des réalisations des années précédentes (17 en 2023 et 71 en 2024). Cette opération sera finalisée en 2026 après la bascule de 45 postes.

2.2.3 Liste des lotissements incorporés

ANDERNOS LES BAINS		Date d'incorporation
121	Clos du Moulin (Le)	13/08/2025
AUDENGE		
40	Airial de Comprian	06/11/2025
1016	Clos de la Forêt	24/03/2025
26	Domaine des Hélianthèmes	05/08/2025
BIGANOS		
905	Sept Rivières (Les)	26/05/2025
GUJAN MESTRAS		
711	Maurice Ravel	20/11/2025
LA TESTE DE BUCH		
1017	Orée du Lac 2	24/03/2025

La liste des lotissements non incorporés au domaine public au 31 décembre 2025 est fournie en annexe de ce rapport.

2.2.4 Ouvrages de traitement et de rejets

Le système d'assainissement collectif des eaux usées du Bassin d'Arcachon comprend également trois stations de traitement des eaux usées dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

	Année de création	Équivalent habitants	Capacité de traitement (m ³ /j)
BIGANOS	2007	135 000	21 000
LA TESTE DE BUCH	2007	150 000	25 000
CAZAUX	1987	7 400*	1 100

* investissement 2022, passage de 5000 à 7400 EH

Station de traitement de Biganos

Cette station d'une capacité de 135 000 EH est dotée de la filière suivante :

- ❖ Ouvrages de prétraitement : dégrillage, dessablage, dégraissage, traitement des sulfures par injection d'eau oxygénée,
- ❖ Traitement des matières de vidange,
- ❖ Traitement des graisses,
- ❖ Traitement des sables et matières de curage des réseaux,
- ❖ Deux filières de traitement des eaux usées par décantation primaire physico-chimique accélérée (procédé décantation lamellaire DENSADEG 4D), précédée d'une coagulation floculation intégrée qui conduit à une densification et un épaissement des boues,
- ❖ Traitement biologique par cultures fixées (procédé BIOFOR),
- ❖ Deux canaux de traitement bactéricide des effluents par rayonnements ultraviolets.

Les boues extraites de la filière de traitement des eaux sont déshydratées par passage sur centrifugeuse puis en complément sur une filière de séchage thermique.

Station de traitement de La Teste de Buch

Cette station d'une capacité de 150 000 EH est dotée de la filière suivante :

- ❖ Ouvrages de prétraitement : dégrillage, dessablage, dégraissage, traitement des sulfures par injection d'eau oxygénée,
- ❖ Deux filières de traitement des eaux usées par décantation primaire physico-chimique accélérée (procédé décantation lamellaire DENSADEG 4D), précédée d'une coagulation floculation intégrée qui conduit à une densification et un épaissement des boues,
- ❖ Traitement biologique par cultures fixées (procédé BIOFOR),
- ❖ Deux canaux de traitement bactéricide des effluents par rayonnements ultraviolets.

Les boues extraites de la filière de traitement des eaux sont envoyées vers l'unité de méthanisation, puis les boues digérées sont déshydratées par passage sur centrifugeuse puis en complément sur une filière de séchage thermique.

Station de traitement de Cazaux

La capacité de traitement de la station de Cazaux a été augmentée en 2022 de 5 000 à 7 400 équivalents habitants pour accepter les eaux usées de la base aérienne. Cette station est composée aujourd'hui de la filière suivante :

- ❖ Ouvrages de prétraitement : dégrillage, dessablage, dégraissage,
- ❖ Bassin d'anoxie,
- ❖ Bassin biologique,
- ❖ Dégazeur,
- ❖ Clarificateur,
- ❖ Traitement de désinfection.

Les boues extraites de la filière de traitement des eaux étaient déshydratées initialement par presse à bandes.

Une centrifugeuse a été installée dans le cadre du projet d'amélioration en 2022 puis une presse à vis a finalement été préférée en septembre 2023 afin de mieux répondre au process.

Les boues déshydratées ou séchées sont valorisées en agriculture par compostage.

Toutes les eaux épurées sur les 3 stations sont acheminées par le collecteur principal sud, qui reçoit également les eaux traitées de l'industriel Smurfit-Westrock (Biganos) jusqu'au Wharf de La Salie.

Cet ouvrage métallique de 800 mètres construit sur le littoral océanique quelques kilomètres au sud des passes, et dont l'extrémité est équipée de diffuseurs immergés, constitue le point de rejet unique de l'ensemble des eaux épurées du territoire du Syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon.

Stock de pièces

La SB2A possède un stock disponible pour satisfaire à son obligation d'entretien (stock de pièces d'usure et de rechange) qui se trouve en annexe de ce document.

2.3 Les indicateurs de suivi du patrimoine

Branchements, réseaux, postes de relèvement, usines de dépollution, installations de traitement des boues, bâtiments, etc , constituent un patrimoine physique et financier considérable pour le SIBA.

Dans le cadre d'une responsabilité partagée selon le cadre défini par le contrat, une démarche de gestion durable et optimisée de ce patrimoine est mise en œuvre afin de garantir le maintien en condition opérationnelle des ouvrages et le bon fonctionnement des équipements.

La mise à jour de l'intégralité des données patrimoniales du service est réalisée grâce à des outils de connaissance du patrimoine (VAMS ou suivis internes SB2A) et d'un Système d'Information Géographique (SIG GEO AC). L'analyse de l'ensemble des données apporte à la collectivité une connaissance détaillée de son patrimoine et de son état. La SB2A est à même de procéder aux arbitrages entre réparation et renouvellement, et de proposer au SIBA, pour les opérations à sa charge, les éléments justifiant les priorités de renouvellement.

2.3.1 Le taux moyen de renouvellement des réseaux [P253.2]

Cet indicateur est traditionnellement calculé par le SIBA sur l'ensemble de son périmètre de compétences. Il sera donc disponible dans le RPQS.

Le tableau suivant rappelle les linéaires renouvelés les années précédentes, permettant de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement, en prenant le linéaire renouvelé, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur du réseau (extrait RPQS SIBA Assainissement Collectif et non Collectif 2025).

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moy
Taux moyen de renouvellement des réseaux (%)	0,54	0,47	0,49	0,44	0,37	-	-
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchement (km)	1140	1140	1142	1224	1232	SIBA	-
Longueur renouvelée totale (ml)	5054	4869	7671	1871	3031	SIBA	-

2.3.2 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux [P202.2]

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Grenelle II de juillet 2010, l'Indice de Connaissance et Gestion Patrimoniale du Réseau doit atteindre un total de 40 points sur les 45 premiers points du barème pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Calculée sur un barème de 120 points (ou 110 points pour les services n'ayant pas la mission de collecte), cet indicateur est calculé par le SIBA et sera disponible dans le RPQS SIBA.

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau	2021	2022	2023	2024	2025
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	92	92	92	92	SIBA

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau

Barème	Valeur ICGPR
--------	--------------

Code VP	Partie A : Plan des réseaux (15 points)		
VP250	Existence d'un plan des réseaux	10	-
VP251	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	-
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP252	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		-
VP253	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		-
VP254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		-
Combinaison des variables VP252, VP253 et VP254	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	-
VP255	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	-
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont comptabilisés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)			
VP256	Existence information géographique précisant altimétrie canalisations	15	-
VP257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	-
VP258	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	-
VP259	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	-
VP260	Localisation des autres interventions	10	-
VP261	Définition mise en oeuvre plan pluriannuel enquête et auscultation réseau	10	-
VP262	Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	-
Total:		120	-

2.4 Gestion du patrimoine

2.4.1 Les renouvellements réalisés

Le plan de renouvellement 2025 a été discuté avec le SIBA lors d'une réunion tenue le 16 janvier 2025. Le renouvellement est géré au travers d'un fonds.

La dotation de renouvellement pour cette cinquième année de contrat était de 1 160 482,21 €. Au titre de l'année 2025, il a été dépensé 1 233 374,37 €.

Ouvrage	Personnel	Sous Traitance	Matières	Total 2025	Rappel 2024
STEP BIGANOS	8 815,63€	0,00€	146 927,14€	155 742,77€	114 902,23€
STEP LA TESTE	23 199,82€	16 758,29€	369 905,42€	409 863,53€	342 190,94€
STEP CAZAUX	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	5 586,42€
CP 2	1 887,73€	0,00€	31 462,16€	33 349,89€	3 626,34€
ZI 2	825,32€		13 755,26€	14 580,58€	30 203,21€
LAGRUA 2	542,27€	0,00€	9 037,83€	9 580,10€	6 373,59€
WHARF	1 460,08€	24 218,64€	115,98€	25 794,70€	723,20€
BASSINS SECURITE COLLECTE	379,49€	0,00€	6 324,91€	6 704,40€	2 181,50€
BASSINS SECURITE	411,46€	0,00€	6 857,61€	7 269,07€	34 146,94€
COLLECTEUR SUD	930,10€	0,00€	15 501,66€	16 431,76€	0,00€
JANE DE BOY	507,05€	0,00€	8 450,82€	8 957,87€	1,59€
ARES	364,48€	0,00€	6 074,64€	6 439,12€	0,00€
TAUSSAT	1 509,03€	0,00€	25 150,56€	26 659,59€	2 865,52€
PERRAULT	607,32€	0,00€	10 122,01€	10 729,33€	33 877,04€
PR INDÉTERMINÉS	22 192,74€	23 775,00€	346 104,05€	392 071,79€	352 651,98€
TRAITEMENT H2S DESODO	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	8 166,64€
CANALISATIONS	2 938,31€	38 340,00€	10 631,89€	51 910,20€	75 621,58€
COLLECTEURS	-1 888,23€	2 910,00€	-34 380,56€	-33 358,79€	6 766,89€
BRANCHEMENTS	5 280,94€	73 299,97€	14 715,62€	93 296,53€	83 723,60€
CENTRE TECHNIQUE	-149,89€	-3 820,18€	1 322,00€	-2 648,07€	893,58€
TOTAUX	69 813,65€	175 481,72€	988 079,00€	1 233 374,37€	1 104 502,79€

Le détail par équipement sur les différents ouvrages (stations, réseau, postes de relèvement et Wharf) est donné en annexe du document.

Concernant le solde du fonds de renouvellement, le détail pluriannuel est le suivant :

	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation	1 002 057,00 €	1 035 024,68 €	1 110 579,77 €	1 180 823,97 €	1 160 482,21
Réel dépensé	1 006 600,19 €	1 007 993,91 €	1 162 687,00 €	1 104 502,79 €	1 233 374,37
Solde annuel	-4 543,19 €	27 030,77 €	-52 107,23 €	76 321,18 €	-72 892,16€
Solde cumulé	- 4 543,19 €	22 487,58 €	- 29 609,65 €	46 701,53 €	- 26 190,63 €

Il y a un solde négatif en 2025 ramenant un solde cumulé de -26,2 k€ à fin 2025.

2.4.2 Les travaux d'investissements réalisés

☐ Travaux d'investissements réalisés par le délégataire

Le délégataire s'est engagé à réaliser une série de travaux d'investissement essentiellement sur les années 2021 et 2022. La très grande majorité des investissements est désormais réalisée, les travaux restants étant prévus en 2026.

Projets et détails des investissements 2021	Budget Investissement	Dépenses 2021	Dépenses 2022	Dépenses 2023	Dépenses 2024	Dépenses 2025
Tuilage						
- contrat SAGEBA vers SB2A	121 350 €	78 731,39 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Camions Hydrocureur						
- achats de 2 camions 26 T	991 129 €	602 359,58 €	428 694,94 €	2 104,19 €	0,00 €	0,00 €
- achat du recycleur						
Optimisation conso énergétique sur les STEP						
- Régul Centrif STEP Biganos	200 100 €	34 660,60 €	11 575,86 €	9 284,80 €	441,63 €	1 589,25 €
Matières de Curage						
- Atelier des matières de curage	208 000 €	180 497,54 €	816,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
UV Biganos et La Teste						
- Modification des filières UV	992 000 €	872 408,85 €	30 522,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diagnostic Permanent						
- Achat du matériel	65 000 €	62 183,99 €	3 782,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SIG GEO AC						
- Investissement dans le logiciel commun avec le	133 900 €	142 274,48 €	30 810,38 €	1 979,95 €	0,00 €	0,00 €

Projets et détails des investissements 2021	Budget Investissement	Dépenses 2021	Dépenses 2022	Dépenses 2023	Dépenses 2024	Dépenses 2025
SIBA						
Gestion des Odeurs						
- Diagnostic Aéraulique - Projet Orthelium	81 963 €	61 063,80 €	36 834,74 €	0,00 €	681,52 €	0,32 €
Suivi réseaux Capteurs et Sondes						
- Investissement sur le réseau	17 500 €	2 663,15 €	15 732,91 €	-0,20€	0,00 €	0,00 €
Traitement H2S						
- Investissement de capteurs	29 500 €	14 551,25 €	6 296,41 €	2 605,00 €	0,00 €	250,72 €
Aménagement des sites						
- Construction site Andernos les Bains	205 000 €	65 046,97 €	8 439,66 €	19 105,58 €	19 158,95 €	50 878,51 €
- Aménagement CT						
Station alerte Surveillance Rejets						
- Investissement station alerte	12 000 €	4 815,44 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 185,70 €
Gestion du Wharf	28 500 €	0 €	56 320,96 €	5 400,00 €	0,00 €	0,00 €
Iris Communities	-	0,00 €	0,00 €	6 537,75 €	0,00 €	0,00 €
Montant total	3 085 942 €	2 121 257,04 €	629 826,86 €	47 017,07 €	20 282,10 €	53 904,50 €
		2 872 287,50 €				

Le projet d'aménagement du CT de Biganos a été repris en 2025: des travaux améliorants ont été réalisés sur la bâtiment principal, en façade comme en intérieur. La poursuite de ces travaux est prévue en 2026, sur les parties extérieures ainsi que sur le hangar. Les évolutions entre les aménagements initialement prévus, et les aménagements en cours de réalisation ont été formalisés dans le cadre de l'avenant n°2.



📄 Travaux d'investissements réalisés par le SIBA

Le SIBA poursuit un important programme de travaux de modernisation de son patrimoine.

Au cours de l'année 2025, les travaux référencés ci-après ont été menés à bien.

Collecteur Principal
Travaux de sécurisation du collecteur à proximité du poste de CP2
Création d'une piste d'accès au collecteur sud (tronçon Le Teich)
Etude hydraulique collecteur Nord
Reconstitution du puits d'Arnaud suite aux incendies
Collecteur nord - sécurisation avec vannes au Bourgeon
Collecteur sud - Restructuration et renouvellement en amont du wharf
Collecteur nord - Renouvellement à Lanton (injection de Cassy et ventouse 7 puis ventouse - chemin du breton)

Réseaux de collecte : Tavaux d'accompagnement des communes et privés
Accompagnement des travaux communaux : Adaptation des ouvrages à la voirie
Accompagnement des travaux privés : Extension

Réseau de collecte : restructuration, réparation, renouvellement
Andernos - Rénovation et restructuration du réseau de collecte avenue de l'Eglise et carrefour boulevard de la république
Andernos - Rénovation du réseau de collecte rue Joachim du Bellay et allée René de Châteaubriand
Andernos - Renouvellement et dévoiement du refoulement du poste "Eglise"
Audenge - Rénovation du réseau du lotissement Courtiou
Arès - Renouvellement et dévoiement du refoulement du poste "Paradis 6"
Arès - Réparation du réseau de collecte Place de l'église
Arès - Rénovation du réseau de collecte du lotissement les Hauts d'Arès (quartier Languedoc - tranche 1)
Arès - Rénovation du réseau de collecte du lotissement les Hauts d'Arès (quartier Languedoc - tranche 2)
Arès - Rénovation du réseau de collecte du lotissement les Hauts d'Arès (quartier Languedoc - tranche 3)
Arès - Réparation et restructuration du réseau de collecte d'avenue Léonard de Vinci
Arès - Rénovation du réseau de collecte de la rue du Général de Gaulle, avenue de la Gare et rue Auguste Renoir
Arès - Réparation et restructuration du réseau de collecte rue Auguste Renoir
Arès - Rénovation et restructuration du réseau de collecte rue Francisco de Goya
Arès - Rénovation et restructuration des branchements du boulevard de l'Aérium
Lanton - Rénovation du réseau de collecte du port de Fontainevieille
Lanton - Rénovation du réseau de collecte rue Suffren et rue Duquesne
Lanton - Rénovation du réseau de collecte rue des Bergeronnettes
Lège-Cap Ferret - Rénovation et restructuration du refoulement du poste Brisants
Lège-Cap Ferret - Réparation de la canalisation avenue de Lescourre
Biganos - Rénovation et redimensionnement du réseau de collecte avenue de la côte d'argent

Biganos - Rénovation et restructuration du réseau de collecte route des Lacs
Biganos - Rénovation et redimensionnement du réseau de collecte chemin de Lysé et chemin de l'Agneau

Station d'épuration
La Teste - Travaux de reprise des bétons des densadegs
Sécurisation des entrées des STEP de La Teste et Biganos
Biganos - Installation de la cuve de REUT
STEP - Etude du potentiel de REUT
STEP de Biganos - sécurisation de l'accès

Stations de pompage
Arès - Réhabilitation du poste de pompage de Paradis 6
Arès - Instrumentation du poste Port ostréicole (débitmètre)
Arès - Instrumentation du poste St Brice (débitmètre)
Andernos - Réhabilitation du poste de pompage Commandant Allegre
Lanton - poste de Taussat Gare - sécurisation (IHM)
Biganos - Déconstruction du poste de pompage CP et de sa cheminée d'équilibre
Biganos - Etude de sécurisation de l'accès au poste de pompage Tagon
Biganos - Amélioration du pompage du poste Eau,ditorium
Lège-Cap Ferret - Instrumentation du poste Bourgeon (débitmètre)
Lège-Cap Ferret - Réhabilitation du poste de pompage de VVF

Bassins de sécurité
Mise en place de dégrilleurs sur les bassins de Audenge et Titoune
Mise en place de débitmètre sur les bassins de Audenge et Lège
Groupe de pompage du Saugnac vers CP2
Reprise de l'étanchéité (suite à vandalisme) du bassin d'Audenge
Nouveau bassin de sécurité (foncier)
Renouvellement de la géomembrane de Titoune

Wharf de la Salie
Actualisation de l'étude des compensateurs à ondes du Wharf - programmation des travaux
Etude des caissons du Wharf
Instrumentation du wharf - surveillance de sa stabilité
Renouvellement des appuis de C2
Travaux au niveau de la chambres à vannes

2.4.3 Les travaux neufs réalisés par le délégataire

Les travaux de branchements neufs

SB2A a réalisé 195 branchements neufs sur conduite existante en 2025, répartis de la façon suivante :

COMMUNES	LONGUEUR		NB
	L<10m	L>10m	
ARCACHON	21	2	23
LA TESTE DE BUCH	24	1	25
GUJAN MESTRAS	27	0	27
LE TEICH	21	1	22
BIGANOS	12	0	12
AUDENGE	19	0	19
ANDERNOS	25	1	26
LANTON	16	0	16
ARES	13	0	13
LÈGE CAP FERRET	11	1	12
2025	189	6	195
Rappel 2024	136	9	145
Rappel 2023	197	7	204
Rappel 2022	289	20	309
Rappel 2021	222	14	253

Erratum :

Dans le RPQS livré à la collectivité le 31 mars 2025, 190 branchements créés par SB2A ont été déclarés pour 2025 (voir tableau de l'évolution du nombre de branchements au cours des dernières années). Ce nombre est ajusté dans le présent document à 195 en raison de la prise en compte de dossiers travaux non-comptés dans le RPQS.

🔗 Autres travaux facturables

- l'activité de création des branchements neufs est en hausse par rapport à 2024.
- maintien de l'activité soutenue de mise à niveau des ouvrages de voirie en 2025.

Type de Travaux	Montant 2021	Montant 2022	Montant 2023	Montant 2024	Montant 2025	n/n-1
T1970 - TTE SB2A Branchements neufs	612 158,76€	615 706,29€	424 278,25€	405 484,02€	464 720,70€	14,61%
T1971 - TRV UOT Bordereau	6 483,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	-

T1972 - TRV UOT Hors Bordereau	50 032,11€	103 943,71€	165 840,20€	181 439,38€	124 514,03€	-31,37%
T1973 - TRV UOC Bordereau	3 638,00€	4 216,59€	0,00€	-358,08€	0,00€	-
T1974 - TRV UOC Hors Bordereau	97 471,43€	93 601,07€	189 545,01€	69 734,96€	245 194,52€	251,61%
T1975 - TRV UOC AOV	793 389,00€	314 825,52€	410 510,68€	973 053,58€	798 818,89€	-17,91%
T1976 - TTE Contrôles de Conformité	13 549,48€	10 035,90€	7 873,77€	13 606,81€	12 546,12€	-7,80%
TTE WHARF chantier musoir	567 201,32€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	-
TTE Collecteur Balanos	0,00€	252 619,18€	0,00€	0,00€	0,00€	-
TTE Raccordement Collecteur CPII	0,00€	0,00€	52 120,04€	0,00€	0,00€	-
TTE Projet REUSE Biganos	0,00€	0,00€	108 959,09€	0,00€	0,00€	-
TOTAL	2 143 923,10€	1 394 948,26€	1 359 127,04€	1 642 960,67€	1 645 794,26€	0,17%

2.4.4 Sinistres subis et causés

La liste détaillée des sinistres subis et causés est donnée en annexe de ce rapport.

2.4.5 Axes d'améliorations proposées

Réseaux et postes

Principe de cotation : 1 : Indispensable / 2 : Nécessaire / 3 : Souhaitable / Souligné : Point nouveau 2025

Lège Cap Ferret

<i>Ouvrage concerné</i>	<i>Typologie de problème</i>	<i>Problème rencontré</i>	<i>Impact potentiel</i>	<i>Piste de réflexion</i>	<i>Priorité</i>
Refolement du PR 026 Brisants	air dans conduite, baisse de débit	difficulté à évacuer l'air dans les points hauts du refolement, malgré entretien et renouvellement fréquent des ventouses	diminution du débit refoulé lorsque les effluents transitent par le poste du BR Pinede	Etude pour améliorer l'hydraulique	2

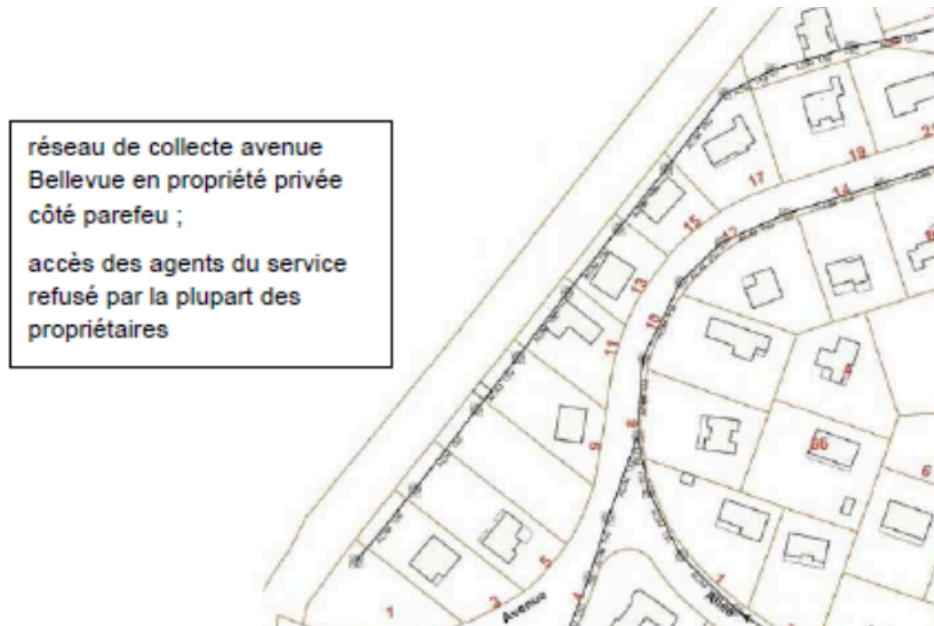
<i>Ouvrage concerné</i>	<i>Typologie de problème</i>	<i>Problème rencontré</i>	<i>Impact potentiel</i>	<i>Piste de réflexion</i>	<i>Priorité</i>
Refoulement du PR 026 Brisants	difficulté ou impossibilité d'accès	conduite implantée sous pare-feu ensablé	impossibilité de curer le refoulement (tés de curages inaccessibles à l'hydrocureur)	aménagement de points d'accès	3
<u>PR 086 Pinède</u>	<u>Absence de barreaudage</u>	<u>Risque lors des interventions</u>	<u>Danger : Levage pas en sécurité</u>	<u>Etude pour mise en place d'un barreaudage réalisée, à mettre en oeuvre</u>	<u>1</u>
PR 008 VVF	génie civil du PR en mauvais état	dégradation du revêtement	début dégradation du béton et risque de sinistre	reprise du génie civil	FAIT
PR 085 Piquey 3	génie civil du PR en mauvais état	décollage du revêtement plastique	début dégradation du béton et risque de dégradation du GC	reprise du revêtement	2
PR 056 Armagnac 2	intrusion d'eaux pluviales	route refaite avec mauvais profil	les eaux de pluie s'écoulant sur la chaussée entrent dans le poste	reprise de la gestion des eaux pluviales au droit du poste	2
réseau de collecte rue de Bellevue	réseau de collecte inaccessible	ouvrages publics en domaine privé	accès impossible pour exploitation	étudier un nouveau tracé du réseau	1
PR 013 Oiseaux	génie civil du PR en mauvais état	dégradation du revêtement	début dégradation du béton	réfection du revêtement	3
PR 021 Merlots	Refoulement fragile	Section de refoulement vers clarificateur non pérenne	Impossibilité d'exploiter le clarificateur et perte de la capacité de stockage des effluents	Etudier la possibilité de raccorder le clarificateur de manière plus pérenne	2
Réseau de collecte rue & impasse des Merlots	boîtes de branchements en domaine privé	ouvrages publics en domaine privé (réseau entre n° 10 et 40)	risque d'impossibilité d'accès pour intervention d'urgence	vérifier l'état du réseau pour renouvellement si nécessaire et/ou pose de boîtes en domaine public (complément d'ITV à programmer)	3
Réseau de collecte allée de la Gélinotte (en partie privée)	réseau et branchements en domaine privé	ouvrages publics en domaine privé	risque d'impossibilité d'accès pour intervention d'urgence	création d'une servitude ou étudier un nouveau tracé	3
Rue des Goelands (ex lotissement les Tourterelles)	boîtes de branchements en domaine privé	ouvrages publics en domaine privé	risque d'impossibilité d'accès pour intervention d'urgence	vérifier l'état du réseau pour renouvellement si nécessaire et/ou pose de boîtes en domaine public	3

<i>Ouvrage concerné</i>	<i>Typologie de problème</i>	<i>Problème rencontré</i>	<i>Impact potentiel</i>	<i>Piste de réflexion</i>	<i>Priorité</i>
PR 006 Chêneraie	génie civil du PR en mauvais état	dégradation du revêtement	début dégradation du béton	réfection du revêtement	2
<u>Accès au PR 006 Chêneraie</u>	<u>Accès en piste de sable dans un pare-feu</u>	<u>Difficulté d'accès pour les engins</u>	<u>Impossibilité d'intervention</u>	<u>Pérenniser un accès en dur</u>	<u>2</u>
Réseau DN400 amont PR 007 JdB	Saturation en période estivale	Raccorder le gravitaire venant du refoulement des écloles au nouveau réseau DN400 parallèle	Saturation en période estivale	Etude hydraulique en cours pour améliorer la répartition de l'écoulement dans les 2 DN400 gravitaires	1
<u>PR 001 Bourgeon</u>	<u>Ensablement</u>	<u>Présence de sable dans le poste</u>	<u>Continuité de service</u>	<u>Identifier les zones d'arrivée de sable pour renouvellement</u>	<u>1</u>
<u>BS Lège (049)</u>	<u>Vannes manuelles</u>	<u>Manque de réactivité lors des manoeuvres</u>	<u>Manque d'efficacité en cas de nécessité de mobiliser le bassin</u>	<u>Motorisation et automatisation des vannes</u>	<u>FAIT</u>

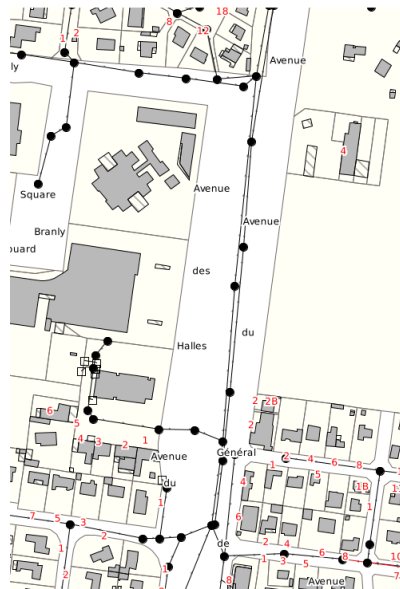
PR Chêneraie : Dégradation du revêtement :



Réseau de collecte avenue Bellevue en propriété privée (pare feu)



Réseau amont DN400 Jane de Boy (2 x DN400)



Arès

<i>Ouvrage concerné</i>	<i>Typologie de problème</i>	<i>Problème rencontré</i>	<i>Impact potentiel</i>	<i>Piste de réflexion</i>	<i>Priorité</i>
Réseau rue du Languedoc	Réseau en mauvais état	Casses	Obstruction / Continuité de service	Renouvellement ou réhabilitation à prévoir	FAIT
Réseau rue des Cigales	Réseau en mauvais état	Casses	Obstruction / Continuité de service	renouvellement ou réhabilitation du réseau	1
Réseau rue du Général de Gaulle	Réseau en mauvais état	Casses	Obstruction / Continuité de service	Renouvellement ou réhabilitation à prévoir	FAIT
PR 100 Arès gare	<u>Inondation du local électrique lors des intempéries</u>	<u>Remontée d'eau par les chemins de câble</u>	<u>Risque électrique et perte du poste</u>	<u>Reprendre les chemins de câble en chicane inversée</u>	<u>1</u>

Andernos les bains

<i>Ouvrage concerné</i>	<i>Typologie de problème</i>	<i>Problème rencontré</i>	<i>Impact potentiel</i>	<i>Piste de réflexion</i>	<i>Priorité</i>
PR 208 Coulin 2 en injection	Hydraulique en période d'intempéries	en période d'intempéries exceptionnelles le PR peine à injecter dans le collecteur principal	débordements	1. Etude hydraulique pour augmenter la capacité de pompage 2. Poursuite de la réduction des ECP	1
refoulement PR 207 Eglise	réseau en mauvais état	deux casses en 2013, canalisation sous les platanes ; canalisation inspectée en 2016 après mise en place de tés -> pas d'urgence. Une nouvelle casse en 2021. Une casse en 2023	risque d'indisponibilité du PR en cas de nouvelles casses difficulté d'intervention (platanes)	prévoir à terme de réhabiliter ou renouveler ou restructurer	1
<u>PR 207 Eglise</u>	<u>PR à proximité de l'enceinte de l'école Jules Ferry et en mauvais état</u>	<u>Difficulté d'accès et dégradation en cours</u>	<u>Continuité de service</u>	<u>Réfection ou déplacement du poste suite à l'étude de reprise du refoulement</u>	<u>1</u>

Rue Joaquim du Bellay / Allée René Chateaubriand	réseau en mauvais état	collecteur en mauvais état	mauvais écoulement, nombreuses interventions	Réseau à reprendre	FAIT
PR 203 Bassin	Plaques lourdes	Difficulté à lever les plaques	Levage pas en sécurité	Mettre en place un nouveau système de plaques pour une manutention en sécurité tout en préservant l'étanchéité en cas de marée haute	2
PR 203 Bassin	Absence de barreaudage	Risque lors des interventions	Danger : Levage pas en sécurité	Etude pour mise en place d'un barreaudage réalisée, à mettre en oeuvre	1

PR Eglise à proximité de l'école Jules Ferry :



Lanton

<i>Ouvrage concerné</i>	<i>Typologie de problème</i>	<i>Problème rencontré</i>	<i>Impact potentiel</i>	<i>Piste de réflexion</i>	<i>Priorité</i>
2 avenue de la République	réseau en contre pente	réseau en contre pente au niveau de la traversée du ruisseau	risque de mise en charge hydraulique du secteur amont	étude hydraulique à réaliser. En attendant, traitement préventif en point noir.	2
Rue des Bergeronnettes	réseau en mauvais état	Réseau en mauvais état racines et fissures	Incident d'exploitation (ex: risque d'affaissement)	réseau à reprendre ou à réhabiliter	FAIT
Carrefour Cassy	problème d'écoulement	réseau en mauvais état, raccordements hydrauliques mal conçus	écoulement perturbé, point noir réseau	étude à faire pour améliorer l'hydraulique, voire même recréer un	2

				poste pour reprendre le bassin de collecte	
Rue Duguay Trouin / Allée Charcot	réseau en mauvais état	Réseau en mauvais état racines et fissures	Incident d'exploitation	Reprise du secteur	FAIT
Ancienne cheminée allée de Titoune	air dans conduite	pas de possibilité d'évacuer l'air au point haut du refoulement	risque de contrainte hydraulique	étude en cours pour mise en place d'une ventouse	1
PR 300 Taussat gare	<u>Inondation</u>	<u>Inondation du local électrique lors des intempéries, par les chemins de câble</u>	<u>Risque électrique et perte du poste</u>	<u>Reprendre les chemins de câble en chicane inversée</u>	<u>1</u>
PR 300 Taussat gare	<u>Manque d'étanchéité de la chambre du débitmètre</u>	<u>Inondation de la chambre du débitmètre</u>	<u>Risque de perte des données du débitmètre, risque sur le pilotage de la station</u>	<u>Réfection de l'étanchéité de la chambre</u>	<u>1</u>
PR 312 L'église	Plaques lourdes	Difficulté à lever les plaques en sécurité	Levage pas en sécurité	Mettre en place un nouveau système de plaques pour une manutention en sécurité	2
PR 311 Braou	Plaques lourdes	Difficulté à lever les plaques en sécurité	Levage pas en sécurité	Mettre en place un nouveau système de plaques pour une manutention en sécurité	2

Audenge

<i>Ouvrage concerné</i>	<i>Typologie de problème</i>	<i>Problème rencontré</i>	<i>Impact potentiel</i>	<i>Piste de réflexion</i>	<i>Priorité</i>
PR 406 Village de retraite	ancien ouvrage à reprendre	installations à l'intérieur d'un ancien ouvrage partiellement désaffecté	difficulté d'accès et d'exploitation	PR à restructurer : enlever abri au-dessus de la bache après déplacement armoire électrique, démolir anciens ouvrages	2
PR 401 Marché Audenge	<u>Hydraulique en période d'intempéries</u>	<u>en période d'intempéries exceptionnelles le PR peine à injecter dans le collecteur principal</u>	<u>débordements</u>	<u>1. Etude hydraulique pour augmenter la capacité de pompage</u> <u>2. Poursuite de la réduction des ECP</u>	<u>1</u>
BS Audenge (408)	<u>Vannes manuelles</u>	<u>Manque de réactivité lors des manoeuvres</u>	<u>Manque d'efficacité en cas de nécessité de mobiliser le bassin</u>	<u>Motorisation et automatisation des vannes prévu en 2026</u>	<u>1</u>

PR village retraite – ancienne installation avec difficultés d’exploitation :



Biganos

<i>Ouvrage concerné</i>	<i>Typologie de problème</i>	<i>Problème rencontré</i>	<i>Impact potentiel</i>	<i>Piste de réflexion</i>	<i>Priorité</i>
PR 514 Tagon	accès au PR dangereux	impossibilité de garer en sécurité les véhicules d'intervention qui doivent stationner sur le CD	risque d'accident	Déplacement du poste en cours d'étude	1
Résidence Montaigne	réseau et branchements en domaine privé	ouvrages publics en domaine privé	risque d'impossibilité d'accès pour intervention d'urgence	création d'une servitude ou étude à réaliser	3
Rue des Boïens	Réseau en mauvais état	Réseau en mauvais état	Risque d'incident d'exploitation (ex: affaissement)	Renouvellement ou réhabilitation à étudier	Travaux 2025, dernier tronçons en cours
Avenue de la Côte d'Argent	Réseau en mauvais état	Réseau en mauvais état	Risque d'incident d'exploitation (ex: affaissement)	Renouvellement du réseau	Travaux 2025, dernier tronçons en cours
Route des Lacs	Réseau gravitaire en mauvais état	Réseau en mauvais état	Risque d'incident d'exploitation (ex: affaissement)	Renouvellement du réseau	1

Route des Lacs	Réseau refoulement insuffisant	Diamètres hétérogènes	Réduction capacité de refoulement	Reprise du diamètre du refoulement	1
Quartier Jaurès	Réseau en mauvais état	Réseau en mauvais état	Risque d'incident d'exploitation (ex: affaissement)	Renouvellement du réseau	2
PR 518 Papetiers	génie civil du PR en mauvais état	Problème étanchéité fond du PR	Infiltration eaux parasitaires	Etanchéifier le PR	FAIT
PR 533 Eauditorium	génie civil du PR en mauvais état	Cloquage du revêtement	Risque de dégradation des bétons	Reprise du revêtement	2

PR Eauditorium - Cloquage du revêtement + 1 point où le revêtement est parti :



Le Teich

<i>Ouvrage concerné</i>	<i>Typologie de problème</i>	<i>Problème rencontré</i>	<i>Impact potentiel</i>	<i>Piste de réflexion</i>	<i>Priorité</i>
PR 632 Les Plaines	difficulté ou impossibilité d'accès	absence de tés de curage sur le refoulement	curage du refoulement impossible (le PR étant souvent en niveau haut, ce curage serait nécessaire)	installation de tés de curage, après réalisation de sondages	FAIT
Rue Grangeneuve	réseau en mauvais état	réseau fissuré	Risque d'incident d'exploitation (ex: affaissement)	réseau à renouveler ou réhabiliter	2
PR 605 Bouvreuils	Bâche endommagée	Béton en mauvais état	Dégradation GC	Refaire le revêtement de la bâche	1

PR 642 Malakoff 2	Bâche endommagée	Les travaux de reprise du poste ont été réalisés (environ 5 ans) et le GC se dégrade	Dégradation GC	Revêtement à reprendre sur les jointures du PE	FAIT
PR 618 Lamothe 2	Accès au poste	Le poste est à l'intérieur de la propriété	Risque de continuité de service en cas d'inaccessibilité du poste	Etude pour le déplacement du poste	2
PR 645 Cantaranne	Bâche endommagée	Béton en mauvais état	Dégradation GC	Refaire revêtement	FAIT
PR 604 Chicoy	Bâche endommagée	Béton en mauvais état	Dégradation GC	Refaire revêtement	FAIT
refoulements PR Lamothe, Catalans et Nezer 2	restructuration du réseau	le bassin versant des PR de Lamothe et de Catalans pourrait être renvoyé vers Nezer 2 et Nezer 2 vers Baneyre	cela réduirait le débit transitant par les PR Les Plaines et Petite Forêt	étude hydraulique pour valider nouvelle configuration du réseau	2
lotissements Burgat et Grangeneuve	réseau et branchements en domaine privé	ouvrages publics en domaine privé	risque d'impossibilité d'accès pour intervention d'urgence	création d'une servitude ou étude pour déplacement du réseau	3

Gujan-Mestras

<i>Ouvrage concerné</i>	<i>Typologie de problème</i>	<i>Problème rencontré</i>	<i>Impact potentiel</i>	<i>Piste de réflexion</i>	<i>Priorité</i>
Amont du PR 720 Chante Cigale	Réseau en mauvais état	Suite casse au niveau du poste - ITV faite en amont	Risque d'incident d'exploitation (ex: affaissement)	Renouvellement ou réhabilitation du réseau	1
Rue du Canet	Réseau en mauvais état	Suite affaissements multiples - ITV faite et constat mauvais état général	Risque d'incident d'exploitation (ex: affaissement)	Renouvellement ou réhabilitation du réseau	1
PR 735 Golf P2 St Andrews	fond bâche dégradé	importante dégradation du fond de la bâche	déformation importante de la colonne de refoulement en PVC	réfection de la bâche	1
PR 729 Golf P4 Entrée	fond bâche dégradé	importante dégradation du fond de la bâche	déformation importante de la colonne de refoulement en PVC	réfection de la bâche	1

<i>Ouvrage concerné</i>	<i>Typologie de problème</i>	<i>Problème rencontré</i>	<i>Impact potentiel</i>	<i>Piste de réflexion</i>	<i>Priorité</i>
PR 730 Golf P5 Augusta	fond bache dégradé	importante dégradation du fond de la bache	déformation importante de la colonne de refoulement en PVC	réfection de la bache	1
Réseau rue du Haurat	regards fuyards	joints de regards non étanches au sein d'une chaussée drainante en charge en période de pluie	entrée d'eaux claires parasites	refaire l'étanchéité des regards	FAIT
Carrefour rue du Haurat rue de la Paix	mauvais écoulement	obstructions générées par une mauvaise hydraulique	fréquentes obstructions	étude pour améliorer l'hydraulique	2
Le Courtiou	réseau et branchements en domaine privé	ouvrages publics en domaine privé	risque d'impossibilité d'accès pour intervention d'urgence	création d'une servitude ou étude pour déplacement du réseau	3
PR 757 Perrault	Sécurité intervention	L'accès aux trappes se fait par un talus en terre et herbe	risque pour la sécurité des agents	étudier un accès sécurisé (ou refonte poste - projet en cours)	<u>1</u>
Allée Dufourg	Réseau en mauvais état	Réseau en mauvais état	Risque d'incident d'exploitation (ex: affaissement)	étude pour renouvellement ou réhabilitation du réseau	1
PR 744 Grands Champs	génie civil du PR en mauvais état	dégradation du revêtement	risque de dégradation du béton	reprise du revêtement prévu en 2026	2
PR 719 La Paix	Plaques lourdes	Levage des plaques	Danger d'intervention	Plaques plus légères	1
PR 712 Mairie	Plaques lourdes	Levage des plaques	Danger d'intervention	Potelets mis en place en 2025, plaques plus légères à installer	1
PR 726 Cesarée	génie civil du PR en mauvais état	dégradation du revêtement	Dégradation du béton	reprise du revêtement	1
PR 703 Glycines	génie civil du PR en mauvais état	infiltration dans la bache	Dégradation du béton	reprise de l'étanchéité du génie civil prévu en 2026	1
PR 703 Glycines	Accès poste	Difficulté d'accès	Difficulté d'intervention	Condamner la place véhicule devant et poser des poteaux	1
<u>Réseau La Hume</u>	<u>Réseau dégradé</u>	<u>Casses récurrentes</u>	<u>Continuité de service</u>	<u>Renouvellement réseau avenue Lattre de Tassigny</u>	<u>1</u>

PR Grands Champs - Dégradation du revêtement :



PR Césarée - Dégradation du revêtement :



La Teste de Buch

<i>Ouvrage concerné</i>	<i>Typologie de problème</i>	<i>Problème rencontré</i>	<i>Impact potentiel</i>	<i>Piste de réflexion</i>	<i>Priorité</i>
PR 853 Jaumard	Exutoire PR	Exutoire du PR au mauvais état	Dégradation du béton	Reprise du regard de visite	1
PR 853 Jaumard	Génie civil et dimension bâche	Bâche sous-dimensionnée	niveaux hauts fréquents (avec lavage filtre piscine notamment)	étude hydraulique à réaliser	2
PR 896 Les Portes du Pyla	accès au PR	accès ensablé	accès impossible aux camions	réalisation d'un accès carrossable	1
PR 840 CES	GC bâche endommagé	paroi cuve fissurée	pénétration de racines	renforcement et reprise de l'étanchéité de la cuve	1
PR 851 De Gaulle Cazaux	violation périmètre ouvrage	une piste cyclable a été installée au-dessus du poste	risque d'accident pour les cyclistes et pour le personnel de	1. étude des solutions envisageables 2. mode opératoire	2

<i>Ouvrage concerné</i>	<i>Typologie de problème</i>	<i>Problème rencontré</i>	<i>Impact potentiel</i>	<i>Piste de réflexion</i>	<i>Priorité</i>
			service	pour réduction des risques en attendant	
PR 808 Regue Verte	Génie civil du PR en mauvais état	le béton de la bache est endommagé	Dégradation du béton	Réfection du GC et mise en place d'un revêtement	1
Réseau collecte rue des Alliés	réseau en mauvais état	réseau en mauvais état, infiltrations	incidents d'exploitation (actuellement en point noir)	renouvellement ou réhabilitation du réseau	1
PR 865 Noisetiers	accès difficile et dangereux	accès hydrocureur par piste cyclable	risque pour les cyclistes et accès au PR malaisé	1. étude des solutions envisageables 2. mode opératoire pour réduction des risques en attendant	3
PR 812 Miquelots	accès au PR	Accès impossible au PR	Impossible de réaliser des interventions	Mise en place d'une zone interdite aux véhicules	FAIT
Lotissement Clair Bois	refoulement du PR en domaine privé	ouvrages publics en domaine privé	risque d'impossibilité d'accès pour intervention d'urgence	création d'une servitude ou étude de déplacement du réseau	3
PR 841 Clair Bois	génie civil du PR en mauvais état	dégradation du revêtement	Infiltration d'eaux de nappe à 0m50	reprise du revêtement prévu en 2026	1
Lotissement Lisière du Golf	réseau et branchements en domaine privé	ouvrages publics en domaine privé	risque d'impossibilité d'accès pour intervention d'urgence	création d'une servitude ou étude de déplacement du réseau	3
PR 801 Haitza	Plaques lourdes	Levage des plaques	Danger d'intervention	Plaques plus légères	1
PR 802 Merles	Plaques lourdes	Levage des plaques	Danger d'intervention	Plaques plus légères	1
PR 806 Bassin	Plaques lourdes	Levage des plaques	Danger d'intervention	Plaques plus légères	1
PR 806 Bassin	Génie civil du PR en mauvais état	Béton de la bache endommagé	Dégradation du béton	Reprise du GC et mise en place d'un revêtement	2
PR 869 Unimix	Plaques lourdes	Levage des plaques	Danger d'intervention	Plaques plus légères	1
Lotissement de la Magrette	réseau et branchements en domaine privé	ouvrages publics en domaine privé	risque d'impossibilité d'accès pour intervention d'urgence	création d'une servitude ou déplacement du réseau	3

<i>Ouvrage concerné</i>	<i>Typologie de problème</i>	<i>Problème rencontré</i>	<i>Impact potentiel</i>	<i>Piste de réflexion</i>	<i>Priorité</i>
PR 835 Hippocampes	Difficulté d'accès	Véhicule toujours garé sur les plaques du poste	Souvent, pas d'accès au poste	Mettre en place des poteaux avec chaines pour empêcher les véhicules de s'y garer	1
PR 891 Braouet	Difficulté d'accès	Véhicule toujours garé sur le véhicule	Souvent, pas d'accès au poste	Mettre en place des poteaux pour empêcher	1
PR 858 Larrieu	Accès sablonneux et gêne la circulation des riverain	Gêne la circulation des riverains sur les plaques du poste	Dangereux pour les véhicules	étudier l'aménagement d'un accès sécurisé	1
PR 887 Lignon	Accès dangereux et bloquant pour cycliste	Le poste est à cheval sur la barrière de sécurité et piste cyclable qui gêne l'accès	Lors d'une intervention : la piste cyclable ets bloquée	1. étude des solutions envisageables 2. mode opératoire pour réduction des risques en attendant	1
PR 871 Biscarosse 2	Accès dangereux et bloquant pour cycliste	Le poste est à cheval sur la barrière de sécurité et piste cyclable qui gêne l'accès	Lors d'une intervention : la piste cyclable ets bloquée	1. étude des solutions envisageables 2. mode opératoire pour réduction des risques en attendant	1
PR 857 Caillivole	Poste au milieu de la route - danger circulation	Accès très compliqué	Sécurité : intervention dangereuse	1. étude des solutions envisageables 2. mode opératoire pour réduction des risques en attendant	1
PR 852 Doré	génie civil du PR en mauvais état	le béton de la bâche est endommagé	Dégradation du béton	Reprise du GC	Programmé en 2026
PR 822 Grand Village	Poste	le béton de la bâche est endommagé	Dégradation du béton	Reprise du GC	FAIT
<u>PR 824 Pinède de Conteau</u>	<u>génie civil du PR en mauvais état</u>	<u>le béton de la bâche est endommagé</u>	<u>Dégradation du béton</u>	<u>Reprise du GC</u>	<u>1</u>
<u>PR 850 Teny</u>	<u>génie civil de la dalle du PR en mauvais état</u>	<u>la dalle du poste est cassée</u>	<u>Dégradation du béton</u>	<u>Reprise du GC</u>	<u>1</u>

PR 806 Bassin Pyla - Béton de la bête en mauvais état :



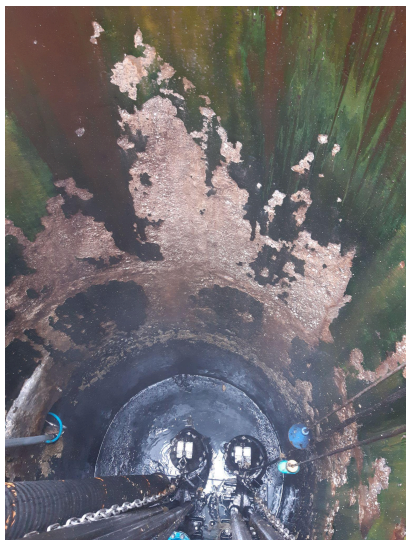
PR 896 Les portes du Pyla - accès difficile aux hydrocureurs :



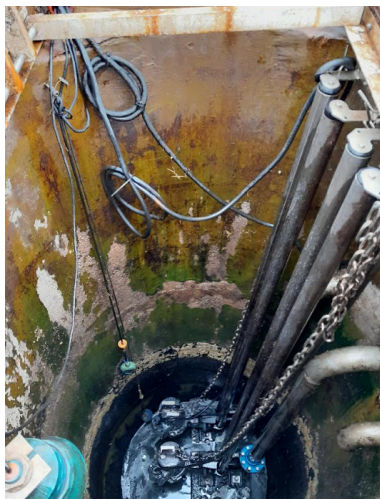
PR 841 Clair Bois - Infiltration d'eau de nappe à 50cm du fond du poste :



PR 852 Doré - Dégradation du revêtement de la bête :



PR 824 Pinède de Conteau - Dégradation du revêtement de la bête :



PR 850 Teny - Dégradation de la dalle du poste :



Arcachon

<i>Ouvrage concerné</i>	<i>Typologie de problème</i>	<i>Problème rencontré</i>	<i>Impact potentiel</i>	<i>Piste de réflexion</i>	<i>Priorité</i>
PR 920 Grands Chênes	GC en mauvais état	béton bache dégradé	dégradation du béton	Reprise du GC et mise en place d'un revêtement	1
Refoulement du PR 918 La Chapelle	canalisation en mauvais état	conduite fragilisée	risque d'indisponibilité du PR en cas de nouvelle casse	prévoir renouvellement, réhabilitation ou restructuration	1
PR 917 Joigny	1 génie civil du PR en mauvais état 2 robinetterie à l'intérieur de la bache	1 dégradation des parois 2 difficulté d'intervention	1 affaiblissement du GC 2 sécurité d'intervention sur les équipements dans la bache	reprise du génie civil et création d'une chambre à vannes séparée	2
PR 922 Legallais (passe débit)	génie civil local armoires électriques en mauvais état	local partagé avec la ville (poste pluvial)	risque de dommage	local à refaire ou à réhabiliter	2
PR 912 Front de Mer	GC en mauvais état	Revêtement en mauvais état	risque de sinistre	revêtement à reprendre	1
Lotissement Pereire	réseau et branchements en domaine privé	ouvrages publics en domaine privé	risque d'impossibilité d'accès pour intervention d'urgence	création d'une servitude ou étude de déplacement du réseau	3
PR 923 Point France	Accès au poste	Problème d'accès au poste suite aux travaux récents communaux (pour hydrocurage ou intervention sur les pompes)	Il faut couper la circulation des piétons et des cyclistes	1. étude des solutions envisageables 2. mode opératoire pour réduction des risques en attendant	1
PR 922 Legallais	Accès au poste	Problème d'accès au poste suite aux travaux récents communaux (pour hydrocurage ou intervention sur les pompes)	Il faut couper la circulation des piétons et des cyclistes	1. étude des solutions envisageables 2. mode opératoire pour réduction des risques en attendant	1
Allée des Primevères	réseau en mauvais état	collecteur et branchement en mauvais état	Le chemisage du réseau se détériore. Beaucoup de racines	renouvellement à prévoir	1

<i>Ouvrage concerné</i>	<i>Typologie de problème</i>	<i>Problème rencontré</i>	<i>Impact potentiel</i>	<i>Piste de réflexion</i>	<i>Priorité</i>
PR 926 Port de pêche	Levage des pompes complexes	Pas de point d'ancrage réglementé pour le levage des pompes	Levage complexe -> sécurité, car pas de plaques au-dessus des pompes pour y accéder directement (bétonné)	Modification du GC avec mise en place de plaque au-dessus des pompes	1
PR 917 Joigny	Levage des pompes complexes	Pas de point d'ancrage réglementé pour le levage des pompes	Levage complexe -> sécurité, car pas de plaques au-dessus des pompes pour y accéder directement (bétonné)	Modification du GC avec mise en place de plaque au-dessus des pompes	1
PR 924 Pêcherie	Levage des pompes complexes	Pas de point d'ancrage réglementé pour le levage des pompes	Levage complexe -> sécurité, car pas de plaques au-dessus des pompes pour y accéder directement (bétonné)	Modification du GC avec mise en place de plaque au-dessus des pompes	1
PR 925 Port de plaisance	Levage des pompes complexes	Pas de point d'ancrage réglementé pour le levage des pompes	Levage complexe -> sécurité, car pas de plaques au-dessus des pompes pour y accéder directement (bétonné)	Modification du GC avec mise en place de plaque au-dessus des pompes	1
PR 918 La Chapelle	Levage des pompes complexes	Pas de point d'ancrage réglementé pour le levage des pompes	Levage complexe -> sécurité, car pas de plaques au-dessus des pompes pour y accéder directement (bétonné)	Modification du GC avec mise en place de plaque au-dessus des pompes	1
PR 913 Avenue principale	Levage des pompes complexes	Pas de point d'ancrage réglementé pour le levage des pompes	Levage complexe -> sécurité, car pas de plaques au-dessus des pompes pour y accéder directement (bétonné)	Modification du GC avec mise en place de plaque au-dessus des pompes	1
PR 914 Mésanges	Levage des pompes complexes	Pas de point d'ancrage réglementé pour le levage des pompes	Levage complexe -> sécurité, car pas de plaques au-dessus des pompes pour y accéder directement (bétonné)	Modification du GC avec mise en place de plaque au-dessus des pompes	1
PR 915 Primevères	Levage des pompes complexes	Pas de point d'ancrage réglementé pour le levage des pompes	Levage complexe -> sécurité, car pas de plaques au-dessus des pompes pour y accéder directement (bétonné)	Modification du GC avec mise en place de plaque au-dessus des pompes	1

<i>Ouvrage concerné</i>	<i>Typologie de problème</i>	<i>Problème rencontré</i>	<i>Impact potentiel</i>	<i>Piste de réflexion</i>	<i>Priorité</i>
PR 911 Mimosas	Levage des pompes complexes	Pas de point d'ancrage réglementé pour le levage des pompes	Levage complexe -> sécurité, car pas de plaques au-dessus des pompes pour y accéder directement (bétonné)	Modification du GC avec mise en place de plaque au-dessus des pompes	1
PR 943 Louis le Marié	Génie civil du PR en mauvais état	paroi caillou lavé en mauvais état	risque de sinistre	cuvelage à reprendre	Programmé en 2026
<u>PR 903 Arbousiers</u>	<u>génie civil du PR en mauvais état</u>	<u>le fond de bêche est endommagé</u>	<u>Dégradation du béton</u>	<u>Reprise du GC</u>	<u>1</u>

PR 903 Arbousiers - Dégradation du fond de la bêche :



Poste Legallais Arcachon - Accès piste cyclable :



Ensemble du réseau

<i>Ouvrage concerné</i>	<i>Typologie de problème</i>	<i>Problème rencontré</i>	<i>Impact potentiel</i>	<i>Piste de réflexion</i>	<i>Priorité</i>
Ensemble du réseau	servitudes	les passages en propriétés privées ne font pas toutes l'objet de servitudes. Les servitudes, lorsqu'elles existent, ne sont pas connues du délégataire.	risque d'endommagement du réseau par travaux tiers, d'inaccessibilité pour intervention, et de situation administrativement complexe voire conflictuelle en cas de problème	1. report sur le SIG de toutes les servitudes connues 2. établissement des servitudes manquantes en commençant par les ouvrages les plus critiques (collecteur principal)	1
Ensemble du réseau	précision du SIG	imprécision / inexactitude du relevé du réseau dans certaines zones	risque d'endommagement du réseau par travaux tiers et difficultés d'exploitation	campagnes de relevés sur les zones mal connues et passage en classe A pour se conformer à la réglementation	1
Ensemble du réseau de collecte	boîtes de branchements	dans certaines zones les boîtes de branchement sont susceptibles d'être submergées par les eaux de ruissellement (ex: crastes, fossés, etc.)	importantes entrées d'eaux claires parasites	1. définir les possibilités de déplacement des boîtes pour éviter le phénomène 2. traitement au cas par cas de l'existant	1
Ensemble du réseau de collecte	complétude du SIG	les branchements ne sont pas implantés sur le SIG	les données d'exploitation relatives aux branchements (contrôles, travaux) ne peuvent pas être reportées sur la	campagne générale de relevés terrain des boîtes de branchement et report sur le SIG	2

<i>Ouvrage concerné</i>	<i>Typologie de problème</i>	<i>Problème rencontré</i>	<i>Impact potentiel</i>	<i>Piste de réflexion</i>	<i>Priorité</i>
			couche exploitation du SIG		
Collecteur Nord	risque structurel	casse de Lanton en 2023 nécessitant une reprise du collecteur sur 400ml	risque sur la continuité de service du collecteur nord	Renouvellement à prévoir 400ml FAIT en 2025 180ml prévu en 2026	1

Risques de submersion marine et intrusions d'eau de mer

<i>Ouvrage concerné</i>	<i>Typologie de problème</i>	<i>Problème rencontré</i>	<i>Impact potentiel</i>	<i>Piste de réflexion</i>	<i>Priorité</i>
passé-débit d'Arcachon	entrées d'eau de mer à marée haute	certaines passe-débit reçoivent des entrées d'eau de mer (à marée haute) suite au mauvais fonctionnement des clapets installés sur le réseau pluvial	intrusion de volumes d'eau parasite et forte augmentation de la conductivité des effluents arrivant sur la STEP de La Teste	Travaux de reprise des clapets des passe-débites	En cours
PR situés à une côte inférieure à 3,50 NGF	risque de submersion des ouvrages lors de fortes marées	voir ci-dessous tableau des PR les plus concernés	1. entrées d'eau de mer par les tampons du réseau 2. risque de dommage aux armoires électriques	1. prise en compte du risque submersion dans la conception des ouvrages (voir aussi annexe 3 RSA) 2. étude de pour la surélévation des armoires électriques les plus basses 3. intégration du risque de submersion marine dans le plan de gestion de crise de SB2A	2

commune	PR	côte NGF sol	côte NGF bas armoire électrique	commentaires
La Teste	Port du Centre	3,12	3,40	zone protégée par les écluses de la Canelette
	Reste à Terre	2,43	2,65	
	Port Ostréicole	2,28	2,18	
	Canalot (nouveau)	1,86	2,18	
Gujan-Mestras	Haurat	3,04	3,24	
	Chateau	3,13	3,49	
	Meyran 1 et 2	3,22	3,61	
	Meyran 3 et 4	2,90	3,27	
	Meyran 5 et 6	3,51	3,69	
	Pin's	3,05	3,18	
Le Teich	Le Port	2,80	3,06	
Lanton	Robinville	3,00	3,84	
	Californie	3,59	3,86	
Andernos	Cdt Allegre	3,40	3,96	
Arès	Port Ostréicole	3,47	3,73	
Lège Cap Ferret	Le Four	3,39	3,52	sensible aux vagues

Regards de visite

La liste ci-après présente 136 regards de visite non accessibles qu'il conviendrait de remettre à niveau. Ces problèmes d'inaccessibilité ont été remontés par les équipes terrain SB2A pendant l'année 2025 lors des campagnes d'hydrocurage, contrôles fumées, contrôles nuits, travaux, etc.

Adresse	Commune
14 rue tendel	ARCACHON
79 avenue de Comte, Avenue des chênes	ARCACHON
4, 5 et 15 Avenue des ecureuils (3)	ARCACHON
20 Allée de la Pinède	ARCACHON
2, 6 et 8 Allée Daniel Valteau (3)	ARCACHON
Rue Jean Mermoz/ Rue Pierre Latecoere	ARES
Rue du Stade / Bd Gambetta	AUDENGE
29 Rue des Cigales	AUDENGE
Allée de Cardolle	AUDENGE
Avenue de Bordeaux	GUJAN
1 bis Rue Dejean Castaing	GUJAN
Port de Barbotière	GUJAN
Avenue de Verdun	LA TESTE DE BUCH
6 Bd Charles de Gaulle	LANTON
27 Allée de Cantelaude	LE TEICH
Angle Avenue de la côte d'argent/rue de Mathias	LE TEICH
Hotel La maison du Bassin	LÈGE CAP FERRET

Adresse	Commune
17 rue des écoles (Exutoire PR Bleu de toi)	LÈGE CAP FERRET
13 bis, 17 bis et 23 bis Rues des Roitelets (3)	LÈGE CAP FERRET
Avenue de la Pointe (2)	LÈGE CAP FERRET
Avenue de Tourville (3)	LÈGE CAP FERRET
99 avenue du général de Gaulle	LÈGE CAP FERRET
Allée des Tourterelles (Exutoire Poste Tourterelle)	LÈGE CAP FERRET
Boulevard de la plage	LÈGE CAP FERRET
2 rue des Pionniers	LÈGE CAP FERRET
Avenue du bassin	LÈGE CAP FERRET
38 avenue des Bernaches	LÈGE CAP FERRET
Rue Verdier / Rue de la Chapelle	LÈGE CAP FERRET
Angle Allée des Souchets/ Avenue des Colverts (Exutoire poste Souchets)	LÈGE CAP FERRET
Angle Allée de la plage/ Route de Cap Ferret (Exutoire poste Allée de la plage)	LÈGE CAP FERRET
133 avenue de Bordeaux, Cap Ferret(Exutoire Poste Bernaches)	LÈGE CAP FERRET
41 rue des mouettes	LÈGE CAP FERRET
Route Dignac	LÈGE CAP FERRET
135 Route du Cap Ferret	LÈGE CAP FERRET
22 Allée des Pélicans	LÈGE CAP FERRET
53 Rue des Goelands	LÈGE CAP FERRET
14 Rue François Mauriac	LÈGE CAP FERRET
7,15 et 20 Avenue des genêts (3)	LÈGE CAP FERRET
13, 15, 19 et 20 Avenue d'Arguin (4)	LÈGE CAP FERRET
Rue des mouettes/ angles Av de Bordeaux	LÈGE CAP FERRET
48 Route de Bordeaux	LÈGE CAP FERRET
3 ET 8 AV Sémaphore (2)	LÈGE CAP FERRET
9, 11, 13 et 18 Avenue de Sarcelle (4)	LÈGE CAP FERRET
Avenue des Eiders (7)	LÈGE CAP FERRET
Avenue de Bordeaux (22)	LÈGE CAP FERRET
1 Allée Bel Ombrage	LÈGE CAP FERRET
Avenue des Colverts (4)	LÈGE CAP FERRET

Adresse	Commune
2 Bis rue des Souchets	LÈGE CAP FERRET
2,9 et 15 Allée des Siffleur (3)	LÈGE CAP FERRET
1 Allée de la Pointe	LÈGE CAP FERRET
8 Avenue de la Marne	LÈGE CAP FERRET
3, 6, 7, et 10 Allée des Grives (4)	LÈGE CAP FERRET
2 Allée des Tourterelles	LÈGE CAP FERRET
3 Rue des Bernaches	LÈGE CAP FERRET
8 Rue de la Brise	LÈGE CAP FERRET
Rue des Tamaris	LÈGE CAP FERRET
3, 11, 15, 23 ,33, 37 rue des tremieres (6)	LÈGE CAP FERRET
13 et 17 Allée des Merles (2)	LÈGE CAP FERRET
4 Rue des Palmiers	LÈGE CAP FERRET
Rue des Dattiers/ Tamaris	LÈGE CAP FERRET
10 Rue du Mimbeau	LÈGE CAP FERRET
3 et 6 Rue des écoliers	LÈGE CAP FERRET
Avenue de Bordeaux	LÈGE CAP FERRET
5 Raquette des hérons	LÈGE CAP FERRET
Allée des hérons	LÈGE CAP FERRET
101 Ter Avenue de Bordeaux (2)	LÈGE CAP FERRET
5 avenue des hérons	LÈGE CAP FERRET
12 avenue des hérons	LÈGE CAP FERRET
4 Avenue des Jacinthes	LÈGE CAP FERRET
Angle route du moulin/ Avenue de la gare	LÈGE CAP FERRET
6 Avenue des Abeilles	LÈGE CAP FERRET
34 Avenue Magellan	LÈGE CAP FERRET
18, 19, 25, et 29 Avenue de l'atlantique (4)	LÈGE CAP FERRET

Stations d'épuration, gros postes, collecteur principal et Wharf

Le tableau ci-dessous récapitule les principales améliorations proposées par SB2A au SIBA relatives aux autres ouvrages (STEP, bassins, gros postes, collecteur et wharf) dont certaines sont présentées de manière détaillée dans les chapitres suivants.

<i>Ouvrage concerné</i>	<i>Typologie de problème</i>	<i>Problème rencontré</i>	<i>Impact potentiel</i>	<i>Piste de réflexion</i>	<i>Priorité</i>
Bassin de sécurité de Balanos	Mauvais état du poste de pompage des effluents traités et impossibilité de l'isoler	accès difficile État de corrosion élevé de la robinetterie/tuyauterie et vannes d'isolement non étanche.	maintenance normale impossible	changement de la vanne d'isolement du poste avec trappe d'accès - travaux prévus en juin 2026	1
Collecteur sud	risque structurel	pilier rive gauche déchaussé sur l'ouvrage de passage sur la Leyre	risque d'aggravation du désordre	appui génie civil à reprendre	2 - Travaux réalisés, suivi de la stabilité de l'ouvrage en continu. Etude complémentaire à prévoir. SIBA
	béton dégradé	épaufrures sur parties aériennes en rive gauche de l'ouvrage de passage sur la Leyre	risque d'aggravation du désordre	situation à suivre	2
STEPS	parafoudre	protection à optimiser	risque sur les équipements en place	Etude spécifique sur la protection contre la foudre réalisée - actions correctives conjointes en cours	1
STEP Biganos	revêtement des densadegs	dégradation du revêtement, présence de multiples cloques	dégradation du béton	reprise du revêtement - inspection Etandex/SIBA en avril 2026	2
	désodorisation sécheur	Aspiration air vicié limité	présence de gaz nocif	bilan aérauliques à initier en 2026	1
STEP La Teste	stockage matières	les locaux sont encombrés de produits chimiques et pièces de réparation	risque sécurité lors des opérations de maintenance par les chaudronniers	réaliser un stockage sécurisé	2
	bâche de relevage	hauteur de marnage insuffisante	à-coup hydraulique	lisser le débit d'entrée - Perrault 2 en cours d'étude	1

<i>Ouvrage concerné</i>	<i>Typologie de problème</i>	<i>Problème rencontré</i>	<i>Impact potentiel</i>	<i>Piste de réflexion</i>	<i>Priorité</i>
	accès plenum	Pas d'accès sécurisé au plenum	réparation pompe d'évacuation d'eau de nappe impossible, perte de charge	créer un point d'accès pour évacuer l'eau	3
	protection du container de purification	protection du matériel limitée	vieillissement prématuré et sujet aux variations de température	mise en place d'une toiture	3 - chiffrage réalisé en attente de la modification de l'installation
	présence d'H2S dans le méthaniseur	présence d'H2S dans le process en quantité létale	risques pour le personnel et pour le vieillissement des équipements	micro-aération au niveau du ciel gazeux du digesteur	1 - étude en cours
PR ZI2	Perte de charge au niveau du siphon en amont du PR	Lors du stockage dans ZI2, quand le niveau est trop haut, les effluents de la STEP ne s'injectent plus	By pass inverse des effluents de la STEP	Agrandissement du siphon	2 - travaux re-planifiés en 2026
Wharf	contrôle de la stabilité	le système de mires permettant de contrôler la stabilité de l'ouvrage n'existe plus	contrôle précis de la stabilité impossible	remise en place du système de mires	1
	structure	patins/compensateurs en très mauvais état	risque de fuite	à remplacer - C2 planifié en 2026	1

Dégradation des bétons des densadegs sur la STEP de Biganos

Le 26 août 2011, le SIBA a demandé au juge des référés administratifs de Bordeaux de prescrire une expertise en vue de décrire les désordres affectant les ouvrages des stations d'épuration.

Les objectifs de cette expertise étaient les suivants :

- o apprécier si ces dégradations rendent les ouvrages impropres à leurs utilisations ou compromettent leur solidité,
- o déterminer l'origine des dégradations et le coût des travaux nécessaires pour y remédier,
- o estimer le préjudice subi,
- o donner au tribunal tous les éléments lui permettant d'apprécier les responsabilités des diverses parties prenantes.



En mai 2013, les dernières mesures effectuées sur les bétons ont montré une accentuation importante des dégradations nécessitant une consolidation provisoire des ouvrages avec la mise en place d'étais.

En septembre 2013, afin de permettre une continuité de service pendant la phase de travaux de rénovation des bâches à boues et des bâches d'eaux sales, des ouvrages provisoires (bâches souples, cuves de graisse, cuves à sable) ainsi que les hydrauliques associées ont été installés sur les deux stations d'épuration.

Au cours du premier semestre 2015, les travaux de rénovation des bétons ont eu lieu sur l'ensemble des ouvrages suscités. Pendant cette phase de reprise des bétons, il a été constaté la présence de fissures actives au niveau de leurs plafonds obligeant la mise en œuvre de barbacanes. Fort de ce constat, le SIBA a lancé une consultation afin que soient réalisées les réparations structurelles et les reprises des étanchéités sur les ouvrages de dessablage, dégraissage et de décantation primaire physico-chimique.



Sur le premier semestre 2016, la tranche A de la station d'épuration de Biganos a été rénovée et remise en service avant la saison estivale. La rénovation de la deuxième tranche a débuté dans le courant du deuxième semestre 2016 et devait se terminer fin avril 2017.

Rénovation du décanteur lamellaire de la tranche 1

Malheureusement, l'apparition de nombreux défauts (cloques, décollement, ...) après la remise en service a nécessité de nouvelles interventions sur les ouvrages. Les dernières interventions ont été réalisées au cours du premier semestre 2018. Cependant, force est de constater que ces travaux n'ont pas été réalisés correctement car de nombreux décollements et cloques sont à nouveau observés.

Il est également à noter que de nombreuses manipulations nécessaires à l'exploitation ont rendu les blocs lamellaires de la tranche A fragiles. Ils ont dû être remplacés dans le cadre du budget de renouvellement.

Au cours de l'année 2018, il avait été remarqué que les blocs lamellaires de la station d'épuration de BIGANOS ne restaient pas dans leur position initiale mais avaient tendance à flotter.

Lors des opérations de maintenance de l'année 2019, une visite conjointe (SIBA-SB2A-OPURE-ETANDEX) des ouvrages a pu être réalisée.

Lors de cette visite, il a été constaté que des travaux de reprise devaient être réalisés :

- Pose des supportages Densadeg (OPURE) (avec deux vidanges partielles - SB2A) : début juin 2019 ;
- Remplacement des supports tordus (OPURE), remise en place de la poutre (OPURE) et reprise des cloques (ETANDEX) ;
- Diverses reprises sur la dalle et modifications des conduites AEP (ETANDEX) : reporté en 2021.



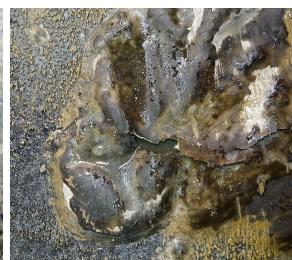
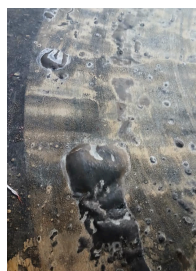
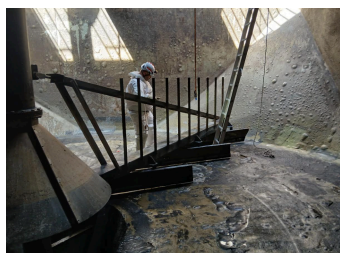
Ci-dessus, photos prises lors de l'inspection commune

Ci-dessous: exemple de la mise en œuvre du supportage pour maintenir les blocs lamellaires



Les blocs continuent à bouger.

Les inspections des 4 dernières années montrent que les deux densadegs présentent toujours des cloques sur les revêtements, des supports tordus et diverses reprises sur la dalle et modifications des conduites AEP restent à être effectué.



3.



INDICATEURS TECHNIQUES

Réseaux, Ouvrages de
réseau, Branchements et
Stations d'épuration

La performance du service d'assainissement est un enjeu majeur, aussi bien pour le confort des usagers au quotidien que pour maîtriser l'empreinte environnementale de cette activité. Ce chapitre regroupe les informations relatives à l'efficacité du service, de la collecte au traitement, et aborde également son impact sur l'environnement.

3.1 Les volumes transités

Volumes transités par les principaux ouvrages

Les données des gros postes (Jane de Boy, Arès Gare, Taussat Gare, Perrault) sont issues depuis 2022 des relevés des débitmètres en sortie de poste.

Les données des stations d'épuration correspondent aux valeurs d'autosurveillance au point A3. Concernant ZI2, il s'agit du relevé du débitmètre en sortie de poste.

	Type de mesure	2022	2023	2024	2025	Variation N/N-1	Variation N-1/N-2	Variation N/N-2
Jane de Boy	Débitmètre	949 763	1 135 193*	1 245 245*	1 070 074	-14,1%	21,6%	4,5%
Arès gare	Débitmètre	852 330	1 192 651*	1 448 652*	1 382 564	-4,6%	32,6%	26,5%
Taussat gare	Débitmètre	3 638 318	3 905 483*	4 578 070*	3 825 930	-16,4%	17,2%	-2,0%
Perrault	Débitmètre	2 474 750	1 951 248	2 893 453	2 373 725	-18,0%	48,3%	21,7%
STEP Biganos (A3)	Débitmètre	4 310 377	5 542 522	6 866 774	5 787 556	-15,7%	23,9%	4,4%
Smurfit	Débitmètre	9 711 790	9 950 173	9 008 032	8 241 376	-8,5%	-9,5%	-17,2%
Biganos + Smurfit		14 022 167	15 492 695	15 874 806	14 028 932	-11,6%	2,5%	-9,4%
CP2	Débitmètre	13 429 618	12 210 835	15 454 318	13 768 734	-10,9%	26,6%	12,8%
Lagrua2	Débitmètre	2 918 170	3 829 430	3 936 100	3 429 007	-12,9%	2,8%	-10,5%
STEP La Teste (A3)	Débitmètre	5 373 693	7 348 914	7 434 596	6 461 493	-13,1%	1,2%	-12,1%
CP2 + La Teste		18 803 311	19 559 749	22 888 914	20 230 227	-11,6%	17,0%	3,4%
ZI2	Débitmètre	18 050 817	21 273 605	22 802 804	20 393 118	-10,6%	7,2%	-4,1%

Biganos + Smurfit + La Teste		23 706 237	22 841 609	23 309 402	20 490 425	-12,1%	2,0%	-10,3%
ZI2	Débitmètre	18 050 817	21 273 605	22 802 804	20 393 118	-10,6%	7,2%	-4,1%
STEP Cazaux (A3)	Débitmètre	198 124	352 537	394 474	318 378	-19,3%	11,9%	-9,7%

Les volumes transités en 2025 sont en baisse par rapport à 2024 et 2023.

Le site de Smurfit Westrock améliore son process interne de gestion des effluents depuis plusieurs années, ce qui aboutit à une diminution significative des effluents traités rejetés depuis 2024.

**Un correctif a été apporté sur les volumes transités en 2023 et 2024 présents dans le RAD 2024.*

3.2 La consommation énergétique

KWh	2021	2022	2023	2024	2025	Variation N/N-1	Variation N-1/N-2	Variation N/N-2
PR	2 872 588	2 306 344	3 404 371	3 540 838	2 791 731	-21,16%	4,01%	-18,00%
ZI2 + CP2 + Lagrua 2	3 318 172	2 865 123	3 206 530	3 400 343	3 133 758	-7,84%	6,04%	-2,27%
STEP (La Teste + Cazaux + Biganos)	8 004 276	8 368 137	8 527 502	8 446 701	8 391 104	-0,66%	-0,95%	-1,60%
Total	14 195 036	13 539 604	15 138 403	15 387 882	14 316 593	-6,96%	1,65%	-5,43%

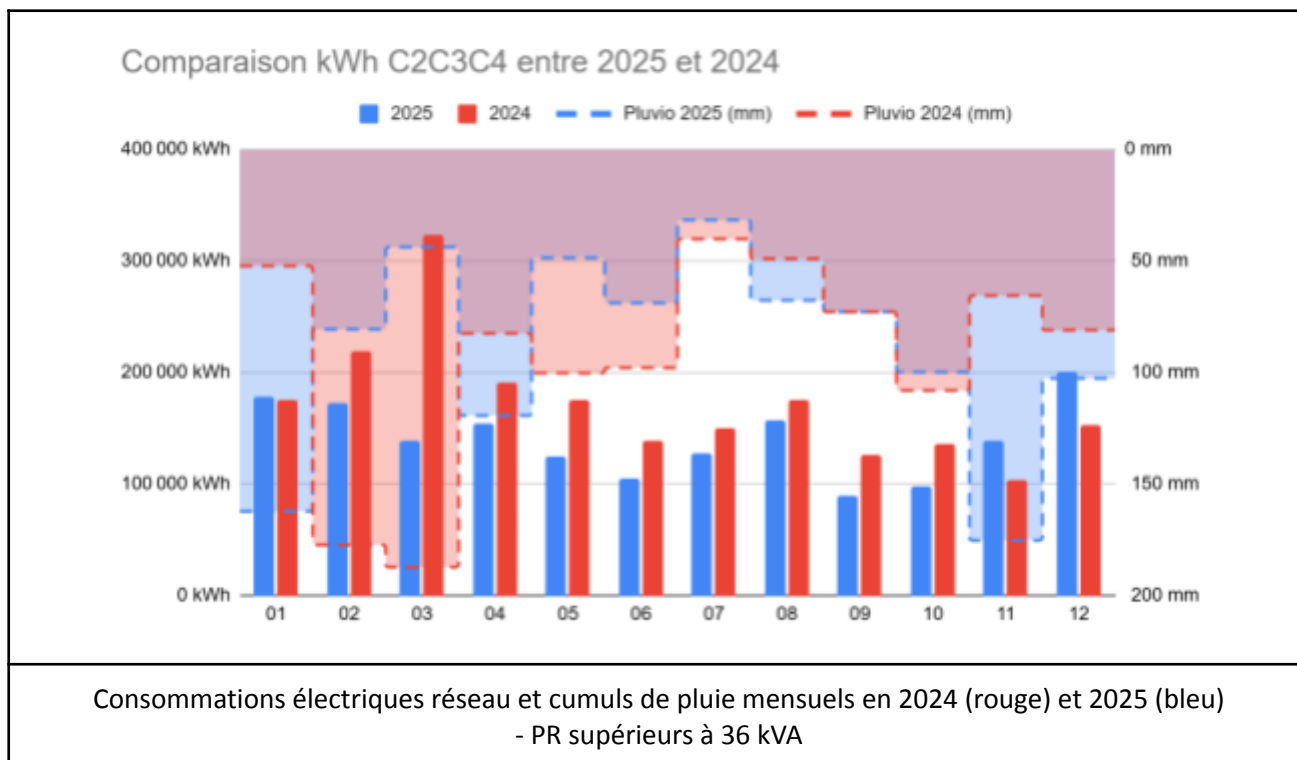
La consommation énergétique des postes de pompage en réseau diminue de 21% en 2025 par rapport à 2024, diminution également marquée par rapport à l'année 2023. Les intempéries de l'hiver 2023/2024 ont montré l'impact non négligeable de ces événements climatiques qui se répercute sur les consommations énergétiques.

Sont fournis en annexe :

- tableaux de temps de marche, volumes et kWh des postes de pompage (Annexe 15)
- tableaux des indicateurs de fonctionnement des STEP de Biganos, La Teste et Cazaux (Annexes 18.1 à 18.3)

Les consommations énergétiques sont suivies via EVELER, une solution de suivi et de pilotage des consommations énergétiques sur l'ensemble du périmètre.

L'analyse des consommations permet de mettre en évidence l'impact significatif des événements météorologiques (type intempéries) sur le fonctionnement des installations. La figure ci-dessous présente les consommations électriques des postes de pompage de segmentation supérieur à 36 kVA (liste Annexe 15.2) ainsi que les cumuls de pluie mensuels sur les années 2024 et 2025.



3.3 L'efficacité de la collecte

3.3.1 La maîtrise des entrants

Les rejets d'eaux usées d'origine non domestiques

Les effluents non domestiques peuvent présenter des caractéristiques physico-chimiques particulières ne permettant pas un traitement similaire à celui effectué dans un système d'assainissement collectif des eaux usées domestiques classiques.

L'impact de ces effluents, s'ils ne sont pas maîtrisés, peut être important sur le fonctionnement et la gestion du système d'assainissement collectif, mais aussi sur le milieu naturel.

Aussi, la maîtrise des rejets non domestiques dans les réseaux publics d'assainissement contribue à :

- ✓ améliorer le fonctionnement du système de collecte et de traitement,
- ✓ préserver les ouvrages/équipements du système d'assainissement et le patrimoine de la Collectivité,
- ✓ garantir les performances du système de traitement,
- ✓ garantir la qualité des boues, et leur innocuité,
- ✓ respecter la réglementation.

Il importe donc d'identifier les rejets non domestiques à risque, de définir les conditions de leur raccordement (arrêtés d'autorisation, conventions de déversement) et de les contrôler.

Le bilan 2025 des CSD et des ASD

Le tableau ci-dessous liste les 13 conventions spéciales de déversement établies.

SOCIÉTÉ	ACTIVITÉ	COMMUNE	Date Arrêté ou Avenant en cours	Date fin
SMURFIT WESTROCK	rejet des eaux usées traitées	BIGANOS	07/01/2025	31/12/2026
SEEBAS - CABARET DES PINS	production eau potable	LA TESTE DE BUCH	8/3/2021	31/12/2026
BA 120	rejet des eaux urbaines	LA TESTE DE BUCH	29/03/2023	31/12/2026
COBAN	lixiviats décharge Lège	LEGE CAP FERRET	1/10/2021	31/12/2026
COBAN	centre de transfert OM Lège	LEGE CAP FERRET	1/10/2021	31/12/2026
POLE SANTE	Hôpital	LA TESTE DE BUCH	6/9/2021	31/12/2026
BERKEM DEV (ex LIXOL)	atelier de fabrication de résines glycérophthaliques	LA TESTE DE BUCH	24/1/2023	31/12/2026
NANNI	Marinisation de moteurs de bateaux	LA TESTE DE BUCH	11/10/2022	31/12/2026
COBAS	Pôle Environnement	LA TESTE DE BUCH	21/03/2023	31/12/2026
MIRA	Fabrication et conditionnement de bières artisanales	LA TESTE DE BUCH	12/7/2019	31/12/2026
LES ABATILLES	Embouteillage et gazéification d'eau minérale naturelle	ARCAHON	21/03/2023	31/12/2026
COBAS	Centre de transfert OM Le Teich	LE TEICH	08/12/2025	31/12/2026
SIBA	UGS Césarée	GUJAN MESTRAS	02/06/2025	31/12/2026

Il y a eu 2 nouvelles CSD en 2025 : Centre de transfert des ordures ménagères COBAS et UGS Césarée SIBA. La CSD CET Audenge a été résiliée en janvier 2025. Il n'y a plus de rejets au réseau d'eaux usées, et le branchement a été condamné.

Le tableau ci-dessous présente les arrêtés d'autorisation de déversement établis au 31/12/2025 de l'année:

SOCIÉTÉ	ACTIVITÉ	COMMUNE	date début	date fin
Andernos Autos	Garage	ANDERNOS LES BAINS	24/06/2010	tacite reconduction
Biovitis	Produits phyto-sanitaires	ANDERNOS LES BAINS	28/10/2019	tacite reconduction
Pressing PARA	Pressing	ANDERNOS LES BAINS	28/10/2019	tacite reconduction
ANDER NAUTIC	Carénage	ANDERNOS LES BAINS	28/06/2022	tacite reconduction
Pressing Côte d'Argent	Pressing	ARCACHON	01/02/2011	tacite reconduction
Gérard nautique	Carénage	ARCACHON	05/10/2018	tacite reconduction
Sud Ouest 4X4	Garage	BIGANOS	14/05/2018	tacite reconduction
Chantier Naval Couach	Chantier Naval	GUJAN MESTRAS	22/06/2021	tacite reconduction
Chantier naval Dubourdieu	Chantier Naval	GUJAN MESTRAS	05/10/2018	tacite reconduction
Dimer Bateaux	Carénage	GUJAN MESTRAS	07/07/2021	tacite reconduction
Etablissement Mercedes Benz	Garage	LA TESTE DE BUCH	07/04/2020	tacite reconduction
Atlantic Navy Service	Carénage	LA TESTE DE BUCH	14/05/2018	tacite reconduction
Chantier naval testerin	Carénage	LA TESTE DE BUCH	12/04/2021	12/04/2026
Arcachon Nettoyage Bateau	Carénage	LA TESTE DE BUCH	19/04/2022	tacite reconduction
Y Service	Carénage	LA TESTE DE BUCH	28/06/2022	tacite reconduction
Chantier Naval Bonnin	Carénage	LA TESTE DE BUCH	04/10/2022	tacite reconduction
SARL DOS SANTOS	Carénage	LA TESTE DE BUCH	19/06/2023	tacite reconduction
Construction navale RABA	Carénage	LA TESTE DE BUCH	23/11/2024	tacite reconduction
Fontaine Nautic	Carénage	LANTON	09/08/2018	tacite reconduction
ATLANTIC CONCEPT	Carénage	LEGE CAP FERRET	29/11/2022	tacite reconduction
Marine Plaisance Service	Carénage	LEGE CAP FERRET	31/05/2023	tacite reconduction

A noter la suppression de 10 ASD obsolètes par rapport à 2024, suite à la mise à jour complète des bases de données faite au cours de l'année 2025.

La conformité des branchements domestiques

Conformément aux dispositions du contrat de délégation (art 39.6.2), six types de contrôles sont mis en œuvre :

- le contrôle des branchements neufs d'assainissement dits contrôles A1 ;
- le contrôle des nouveaux abonnés au service d'eau potable dits contrôles A2 (hors A1) ;
- le contrôle des branchements d'assainissement existants par temps sec dits contrôles B1 ;
- le contrôle des branchements d'assainissement existants par temps de pluie dits contrôles B2 ;
- les campagnes annuelles de tests à la fumée dits contrôles B3 ;
- les contrôles nocturnes dits contrôles C ;
- les contrôles des campings et lotissements privés dits contrôles D.

Contrôles A1-A2 :

Le tableau ci-dessous montre le nombre de branchements neufs ou de nouveaux abonnés au service de l'eau contrôlés - contrôles A1 -A2 :

Nombre de branchements contrôlés	Type contrôle	2021	2022	2023	2024	2025
Contrôles des branchements neufs d'assainissement et des nouveaux abonnés au service de l'eau potable	A1 - A2	221	309	104	183	728

Un renforcement important des contrôles A1 a été réalisé en 2025.

Concernant les contrôles de type A2, un travail en amont a été engagé en 2025, ce qui a permis d'anticiper et de renforcer le suivi de ces nouveaux abonnés.

Contrôles B1-B2-B3 :

Le tableau ci-dessous montre le nombre de branchements existants contrôlés selon les 3 types de contrôle B:

Nb de branchements contrôlés	Type contrôle	2021	2022	2023	2024	2025
Contrôle complet des installations intérieures	B1	771	828	1160	1244	1197
Contrôle par temps de pluie ou nappe affleurante	B2	184	650	1249	1107	1157
Contrôle par campagne de test à la fumée	B3	17 jours	15 jours	16 jours	16 jours	16 jours

Le cumul depuis le début du contrat est de 5 200 pour le type B1 et 4 347 pour le type B2.

Campagnes de nuit : Contrôles C (campagnes de nuit)

En 2025, les campagnes des 10 nuits se sont déroulées comme suit :

Nuit 2025	Nombre d'agents
26 et 27 mars	2
23 et 24 avril	2
28 et 29 avril	2
14 et 15 mai	2
3 et 4 décembre	2

L'avenant 1 stipule la réalisation de 12 jours de contrôles nuits pour 2022, 2023 et 2024, puis 10 jours en 2025 et 2026. En 2025, 10 nuits ont ainsi été réalisées.

L'identification des secteurs ciblés pour ces campagnes de nuit s'est faite à partir des résultats du diagnostic permanent et du bilan des flux. Les secteurs suivants ont ainsi été contrôlés en 2025:

Ares	St Brice (101) / Javal (102) / 14 juillet (103) / Herminier (104) / Hameau de Paco (109) / Vignacq (111) / Alouette (115)
Audenge	Moulins (402) / Mermoz (410)
Gujan	Eglise (710)
La Teste de Buch	Aigue Marine (811) / Lactel (814) / Pasteur (825) / Grand large (836) / CES (840) / Caillivolle (857)
Lanton	Point 52 (301) / Plage 9 (309) / Baccharis (318)
Le Teich	Lamothe (617) / Catalans (635)
Lège Cap Ferret	Le bourgeon (001) / Bredouille (003) / Lède des oies (009)

Les résultats de ces campagnes nous permettent de repérer les infiltrations des eaux claires parasites permanentes dans les réseaux d'eaux usées afin de proposer, par la suite, des travaux d'étanchéification.

Contrôles D (campings)

Le délégataire a pour objectif contractuel d'effectuer, sur la durée du contrat, 21 contrôles de conformité concernant les campings du Bassin d'Arcachon. Il n'y a pas eu en 2025 de contrôles type D à faire car l'objectif contractuel a été atteint en 2023 selon la répartition ci-dessous:

- 7 contrôles réalisés en 2021 ;
- 11 contrôles réalisés en 2022 ;

- 3 contrôles réalisés en 2023.

Les campings contrôlés sont détaillés ci-dessous :

Nom	Adresse	Commune	Date de contrôle
LE ROUMINGUE	61 Avenue de la libération	LANTON	26 janvier 2021
LA CANADIENNE	82 Rue du Général De Gaulle	ARES	12 février 2021
FONTAINE VIEILLE	4 Boulevard du colonel Wurtz	ANDERNOS	1 mars 2021
KER HELEN	Avenue de la côte d'argent	LE TEICH	22 mars 2021
ECUREUILS	1 Rue des Oyats	ARES	26 mars 2021
LES ARBOUSIERS	134 Avenue de bordeaux	ANDERNOS	11 octobre 2021
PASTEUR	1 Rue du pilote	ARES	16 novembre 2021
PLEINE FORET	173 Av de Bordeaux	ANDERNOS	2 et 3 Février 2022
LES EMBRUNS	Av Edouard Branly	LÈGE CAP FERRET	9, 10 et 11 Février 2022
LE BRAOU	26 Route de Bordeaux	AUDENGE	16 et 17 Février 2022
VERDALLE	2 Allée de L'infante	GUJAN MESTRAS	24 février 2022
LES GOÉLANDS	64 Av de la Libération	ARES	3, 4 Mars 2022
CAP FUN PINÈDE	Bld de Cazaux	TESTE DE BUCH	8, 9 mars 2022
LE MARACHE	25 Rue Gambetta	BIGANOS	17 et 18 Mars 2022
LA PRAIRIE	93 Av du Medoc	LÈGE CAP FERRET	24 mars 2022
LE COQ HARDI	3 Av de la République	LANTON	28 et 29 Mars 2022
HUTTOPIA	5 Allée de la Galaxie	ARCACHON	21 novembre 2022
PASTOURELLES	Rte des Pastourelles	LÈGE CAP FERRET	5,6 et 7 décembre 2022
LES ABBERTS	17 Rue des Abberts	ARES	30 et 31 mars 2023
AUX COULEURS DU FERRET	101 Av du Médoc	LÈGE CAP FERRET	11 et 12 mai 2023
ANAS	56 rue Dejean Castaing	GUJAN MESTRAS	7 et 8 décembre 2023

En 2025, nous avons poursuivi nos campagnes de relance et d'accompagnement pour la mise en conformité des campings non-conformes.

7 campings sont passés conforme en 2025 :

Nom	Adresse	Commune	Conformité
PLEINE FORET	173 Av de Bordeaux	ANDERNOS	CONFORME
HUTTOPIA	5 Allée de la Galaxie	ARCACHON	CONFORME
LES ABBERTS	17 Rue des Abberts	ARES	CONFORME
LA CANADIENNE	82 Rue du Général De Gaulle	ARES	CONFORME
ANAS	56 rue Dejean Castaing	GUJAN MESTRAS	CONFORME
LE COQ HARDI	3 Av de la République	LANTON	CONFORME
KER HELEN	Avenue de la côte d'argent	LE TEICH	CONFORME

Nous continuons ce travail en 2026 pour les 9 campings non-conformes restants, en faisant des préconisations de travaux et en les accompagnant sur le terrain :

Nom	Adresse	Commune	Conformité
LES ARBOUSIERS	134 Avenue de bordeaux	ANDERNOS	NON CONFORME
LES GOÉLANDS	64 Av de la Libération	ARES	NON CONFORME
LE BRAOU	26 Route de Bordeaux	AUDENGE	NON CONFORME
LE MARACHE	25 Rue Gambetta	BIGANOS	NON CONFORME
VERDALLE	2 Allée de L'infante	GUJAN MESTRAS	NON CONFORME
LE ROUMINGUE	61 Avenue de la libération	LANTON	NON CONFORME
LES EMBRUNS	Av Edouard Branly	LÈGE CAP FERRET	NON CONFORME
LA PRAIRIE	93 Av du Medoc	LÈGE CAP FERRET	NON CONFORME
CAP FUN PINÈDE	Bld de Cazaux	TESTE DE BUCH	NON CONFORME

Les modalités de suivi des non-conformités

Les rapports et les résultats des contrôles de conformité sont enregistrés dans la couche d'intervention Contrôles du SIG GEO AC. Ces enregistrements permettent d'historiser les contrôles sur les parcelles, de disposer de la mise en place d'un reporting sur le nombre de contrôles réalisés, selon leur catégorie, et sur l'état de conformité final des installations contrôlées.

Nombre de branchements contrôlés non conformes	Type contrôle	2021	2022	2023	2024	2025
contrôle complet des installations intérieures (type A et B)	B1	575	508	718	650	746
contrôle temps de pluie ou nappe affleurante	B2	33	0	2	12	16
contrôle par campagne de test à la fumée	B3	34	24	19	31	43
branchements neufs	A1 - A2		60	14	18	263
Total			592	753	711	1068
dont Non Conformités majeures (type A)		122	78	62	79	177

Les non-conformités majeures type A sont au nombre de 177 en 2025.

Chaque contrôle réalisé donne lieu à un courrier à l'abonné mentionnant la conformité des installations ou le type d'anomalie constatée:

- Type A : anomalie devant être corrigée;
- Type B : anomalie sans altération du bon fonctionnement du service.

Le détail des travaux de mise en conformité à entreprendre est également précisé.

Pour les anomalies de type A, le courrier est adressé en lettre recommandée avec accusé de réception, et la réalisation des travaux est demandée dans les plus brefs délais. Il est stipulé au propriétaire que sans mise en conformité dans les 12 mois qui suivent le contrôle de conformité, la redevance assainissement sera doublée, conformément à la délibération du SIBA du 17 décembre 2021.

En 2022, le processus d'enregistrement des résultats des contrôles a été amélioré dans le SIG, avec, notamment, la mise en place d'une date de relance pour les non-conformités de type A et un bilan hebdomadaire automatique des relances à effectuer, afin de gagner en efficacité sur cette étape. Après une phase de test, cette gestion est effective depuis le 3 janvier 2023.

Les réponses suites aux demandes des notaires

Outre les contrôles précités, le Délégué effectue également des réponses suite aux demandes diverses des études notariales et agences immobilières, portant uniquement sur l'existence d'un réseau d'eaux usées au droit de la parcelle concernée (sans déplacement) et quelques contrôles similaires mais avec déplacements lorsque la demande émane de l'utilisateur, en application du règlement du service.

Ces contrôles, généralement réalisés à l'occasion de ventes d'immeubles, sont nombreux. Devant l'augmentation du temps passé à traiter ces demandes, il a été acté, avec le SIBA, que la SB2A pouvait y répondre directement en s'appuyant sur les données du SIG. Seuls les dossiers sur lesquels un doute pourrait exister donnent lieu à un déplacement sur site.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
nombre de réponses avec déplacement	28	21	14	11	8	1	1*
nombre de réponses sans déplacement	1177	1113	1521	875	716	574	494

*La seule réponse ayant nécessité un déplacement est pour le 4 Allée des Oyats - Andernos les bains

3.3.2 La maîtrise des déversements en milieu naturel

📌 La connaissance des déversements vers le milieu naturel [P255.3]

Le tableau ci-dessous présente les points de rejets au milieu naturel identifié :

Nombre de points de rejet	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'usines de dépollution	3	3	3	3	3	3
Nombre de déversoirs d'orage	0	0	0	0	0	0
Nombre de trop-pleins de postes de relèvement/refoulement	0	0	0	0	0	0

Les déversoirs d'orage et les « trop-pleins » des postes de relèvement sont conçus et mis en place pour permettre de déverser au milieu naturel les effluents en excès par temps de pluie.

La connaissance fine de ces points de rejet et l'évaluation de la pollution rejetée sont nécessaires pour maîtriser l'impact environnemental du réseau d'assainissement. L'indicateur « Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées » [P255.3] permet de mesurer l'avancement de cette politique.

Le réseau du SIBA ne comporte aucun déversoir d'orage sur les 10 communes. Ainsi, cet indicateur n'est pas représentatif sur le périmètre.

3.3.3 Lutte contre la production d'H2S

Le traitement de l'H2S en réseau, s'est conduit dans le respect des procédures définies contractuellement.

Le poste de relevage de Port de Pêche (926) défini en priorité P est traité toute l'année. Les postes définis en priorité 1 sont traités sur une période de 6 mois consécutifs, qui s'est étendue en 2024 du 05/05/2025 au 05/11/2025. Les postes définis en priorité 2 ne sont pas traités de manière systématique : en 2025 il a été appliqué un traitement sur refoulement de La Chapelle (918) du 05/05/2025 au 05/11/2025. Le poste Les Plaines (612) n'est plus traité à la suite d'une décision prise conjointement entre le SIBA et la SB2A en 2021.

Le traitement sur chaque poste est contrôlé en aval via des capteurs H2S. S'ajoutent à ces derniers, cinq capteurs H2S en réseau qui sont déployés depuis 2021 dans le cadre du diagnostic permanent. Trois capteurs atmosphériques sont également présents sur le périmètre de gestion.

La synthèse de répartition des consommations en réactif est présentée dans le tableau suivant :

Poste	Commune	Prio	Conso (T) 2023	Conso (T) 2024	Conso (T) 2025	Trait. (L/m3) 2023	Trait. (L/m3) 2024	Trait. (L/m3) 2025
Port de Pêche	Arcachon	P	56,6	67,0	44,1	0,06	0,05	0,03
Bouillaud	Arcachon	1	88,5	67,2	62,4	0,11	0,05	0,05
D'Annunzio	Arcachon	1	57,8	23,6	37,2	0,24	0,08	0,13
Brisants	Lège Cap Ferret	1	29,5	49,0	34,5	0,16	0,21	0,11
Pinède	Lège Cap Ferret	1	69,5	19,4	42,0	0,44	0,23	0,12
Villa Algérienne	Lège Cap Ferret	1	54,4	47,8	39,4	0,13	0,12	0,25
Jane de Boy	Lège Cap Ferret	1	107,8	72,5	74,0	0,23	0,09	0,05
Saint-Brice	Arès	1	27,4	14,5	11,2	0,16	0,05	0,10
Port Ostréicole	Arès	1	7,5	3,6	8,6	0,14	0,08	0,05
Arès Gare	Arès	1	26,2	28,7	14,8	0,05	0,04	0,08
Vieux Port	Lanton	1	14,5	8,6	10,9	0,29	0,16	0,02
La Chapelle	Arcachon	2	10,7	12,2	14,1	0,12	0,09	0,06
Les Plaines	Le Teich	2	/	/	/	/	/	/
Total			550	414	393	/	/	/

Le traitement de l'H₂S en réseau joue un rôle important dans la gestion des systèmes d'assainissement. Le contrôle de ce paramètre permet de lutter contre les nuisances olfactives, contribue à la sécurité du personnel et plus particulièrement à la préservation du patrimoine en limitant sa dégradation prématurée.

Ainsi dans un souci d'amélioration continue, l'année 2025 est marquée par des actions d'exploitation :

- Une optimisation du traitement H₂S a été déployée progressivement sur les points de traitement suite à un essai concluant sur le PR D'Annunzio (912). L'optimisation des taux de traitement fait suite à l'étude des facteurs influents et à l'analyse prédictive de la production H₂S qui permettent d'appliquer des consignes de traitement par poste.
- Essai d'une solution biologique pour réduire la formation de graisse dans les postes de refoulement.
- Suite à des enquêtes terrains, SB2A étudie l'opportunité d'utilisation d'un nouveau réactif pour le traitement de l'H₂S afin de répondre aux problématiques d'odeurs récurrentes à Claouey - Lège Cap Ferret.

3.3.4 L'entretien préventif des postes de pompage

Curage des postes de pompages :

Le programme de curage préventif des postes a été réalisé conformément à l'engagement contractuel (moyenne de 4 passages par an) : 1 658 curages ont été réalisés.

COMMUNE	Curage 2021	Curage 2022	Curage 2023	Curage 2024	Curage 2025
ANDERNOS LES BAINS	87	103	82	83	95
ARCACHON	182	188	183	174	192

COMMUNE	Curage 2021	Curage 2022	Curage 2023	Curage 2024	Curage 2025
ARES	81	87	89	86	87
AUDENGE	36	36	34	35	40
BIGANOS	99	101	99	98	100
GUJAN MESTRAS	222	228	229	226	232
LA TESTE DE BUCH	346	409	370	364	366
LANTON	67	71	66	69	71
LE TEICH	117	115	115	119	119
LEGE CAP FERRET	355	347	335	344	356
TOTAL	1 592	1 685	1 602	1 598	1 658

L'ensemble des postes sensibles a été nettoyé à chaque trimestre en 2025, sauf Notre Dame des passes (901) à Arcachon qui n'a pas pu faire l'objet d'un nettoyage en décembre à cause des installations communales des fêtes de fin d'année.

Lors de ces interventions sont notés l'état d'encrassement du poste, la nature de son encrassement, l'état des installations, et toutes informations utiles à l'adaptation des programmes d'entretien et de maintenance.

Les constats faits lors de ces opérations sont les suivants :

- ❖ présence principale de graisses dans plus de 50% des opérations,
- ❖ présence de graisses et sables dans 25% des opérations.

Relèves mensuelles : Tous les postes de pompage sont contrôlés au moins une fois par mois avec relevé des index comme le prévoit le contrat.

Débits réels mesurés des pompes des postes : 163 postes (307 pompes) ont fait l'objet d'une vérification du débit des pompes (par jaugeage de la bêche) au cours de l'année 2025.

Contrôles des passe-débits : Les 13 passe-débit du secteur ont fait l'objet de 924 contrôles durant la saison.

Contrôles des exutoires : En 2025, 100 contrôles d'exutoires ont été réalisés. Pour chacun, une photo est prise et archivée. L'exutoire est considéré comme étant en état : bon, mauvais ou à surveiller. Lorsque ce contrôle terrain est réalisé et que l'état est mauvais, nous levons le regard suivant pour identifier son état et nous répétons cette opération jusqu'à trouver un regard en bon état structurel. Les exutoires en mauvais état seront inspectés (ITV) et suite à cela, des travaux seront planifiés si besoin. Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des exutoires identifiés comme étant en mauvais état depuis le début du contrat :

Commune	N° Poste	Nom Poste
ANDERNOS LES BAINS	213	QUINCONCES
ANDERNOS LES BAINS	212	ALLEGRE
ARCACHON	918	LA CHAPELLE
ARCACHON	912	FRONT DE MER

Commune	N° Poste	Nom Poste
ARCACHON	904	LLAGUET
ARCACHON	903	ARBOUSIERS
ARCACHON	901	N.D DES PASSES
ARCACHON	928	CAPITAINERIE 2
ARCACHON	927	CAPITAINERIE 1
ARCACHON	929	CAPITAINERIE 3
ARES	112	HAMEAU DES ECOLES
ARES	105	PARADIS IV
AUDENGE	405	GRAVEYRON
BIGANOS	520	NINECHE
BIGANOS	513	LE PORT
GUJAN MESTRAS	704	VERDALLE
LA TESTE DE BUCH	892	PALUE
LA TESTE DE BUCH	875	HAMEAU DES BARONS
LA TESTE DE BUCH	874	CAP DE MOUNT (C)
LA TESTE DE BUCH	854	JAUMARD BIS (C)
LA TESTE DE BUCH	853	JAUMARD (C)
LA TESTE DE BUCH	824	PINEDE DE CONTEAU
LE TEICH	632	SYLVABELLE
LE TEICH	623	LAMOTHE7
LE TEICH	622	LAMOTHE6
LE TEICH	621	LAMOTHE5
LE TEICH	620	LAMOTHE4
LE TEICH	619	LAMOTHE3
LE TEICH	618	LAMOTHE2
LE TEICH	617	LAMOTHE1
LE TEICH	602	CANTERANNE BIS
LE TEICH	601	CANTERANNE
LEGE CAP FERRET	087	PORTES DU CANAL
LEGE CAP FERRET	071	LE PORGE
LEGE CAP FERRET	062	POINTE AUX CHEVAUX
LEGE CAP FERRET	059	REOUSSE
LEGE CAP FERRET	045	DUNE BLANCHE
LEGE CAP FERRET	036	PLAGE DE L'HERBE
LEGE CAP FERRET	029	ESCOURE
LEGE CAP FERRET	023	LOUBINES
LEGE CAP FERRET	017	VILLA ALGERIENNE
LEGE CAP FERRET	014	RESERVOIRS
LEGE CAP FERRET	013	LES OISEAUX

Commune	N° Poste	Nom Poste
LEGE CAP FERRET	011	PICLAOUEY
LEGE CAP FERRET	010	JULES FERRY
LEGE CAP FERRET	009	LEDE DES OIES
LEGE CAP FERRET	005	LES REGATES
LEGE CAP FERRET	002	LA FORGE

L'ensemble de ces données est repris dans une couche spécifique du SIG intitulée "Contrôles des exutoires".

3.3.5 Réponses aux DICT/DT

COMMUNE	DICT/DT 2022	DICT/DT 2023	DICT/DT 2024	DICT/DT 2025
ANDERNOS LES BAINS	1 169	905	762	805
ARCACHON	1 030	988	1 920	1 910
ARES	471	388	479	489
AUDENGE	481	449	368	464
BIGANOS	594	553	997	576
GUJAN MESTRAS	1 173	1 035	2 227	1 910
LA TESTE DE BUCH	1 830	1 798	2 984	2 579
LANTON	541	496	390	497
LE TEICH	496	509	803	665
LÈGE CAP FERRET	1 157	882	801	598
TOTAL	8 942	8 003	11 731	10 493

Année	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre total de DT-DICT	8 851	8 942	8003	11 731	10 493

Ce chiffre intègre aussi les réponses aux ATU (1 356 en 2025, 1 399 en 2024 et 882 en 2023).

3.3.6 L'auscultation du réseau de collecte (ITV)

Le tableau ci-dessous présente le linéaire d'Inspection TV réalisé chaque année (avec ou sans remise du rapport) en préventif.

	Contractuel (ml)	Réalisé (ml)	Avancement (%)
2021	30 000	16 607	55
2022	30 000	32 677	109
2023	30 000	32 455	108
2024	30 000	34 743	116
2025	30 000	34 043	113

Les listes détaillées des tronçons ayant fait l'objet d'un curage préventif ou d'une ITV sont données en annexe. Cette année, nous avons continué à rattraper le retard pris en 2021.

Sur ces 5 années du contrat, nous sommes à l'engagement contractuel de 150 000 ml (150 525 ml d'ITV réalisées en préventifs à fin 2025).

Le linéaire du réseau de collecte ayant fait l'objet d'inspection télé vidéo est le suivant :

COMMUNE	INSPECTION TÉLÉVISÉE 2024	INSPECTION TÉLÉVISÉE 2025
	en ml	en ml
ARCACHON	2 109	2 890
LA TESTE DE BUCH	9 228	6 585
GUJAN-MESTRAS	3 585	5 043
LE TEICH	0	807
BIGANOS	2 034	2 071
AUDENGE	0	284
LANTON	3 562	3 091
ANDERNOS LES BAINS	8 082	6 600
ARES	5 406	3 132
LÈGE CAP-FERRET	737	3 540
TOTAL	34 743	34 043
Soit	102%	100%
<i>rappel engagement contractuel</i>	<i>34 000 ml</i>	<i>34 000 ml</i>

Il convient de préciser que ce chiffre ne reflète que les inspections télévisées (ITV) préventives, programmées en amont. La sélection de ces ITV découle des programmes de voiries de la Collectivité, des travaux prévisionnels de renouvellement ou chemisage du SIBA, d'une analyse intégrant les contrôles des exutoires, de l'analyse des interventions sur les réseaux (en nombre et en nature), des observations remontées du terrain, ainsi que de la priorisation des secteurs sensibles aux entrées d'eaux claires parasites identifiés dans le cadre du diagnostic permanent.

En complément de ces ITV préventives, SB2A réalise des inspections dites d'exploitation, réalisées en urgence, qui répondent à des problématiques immédiates telles que des suspicions de casse, des

affaissements de voirie ou d'autres désordres d'exploitation nécessitant une intervention rapide. En 2025, nous avons réalisé 27 ITV de ce type représentant **3 736 mètres linéaires**.

Les équipes SB2A interviennent également au quotidien pour réaliser des passages de caméra portative permettant de faire un premier diagnostic (qui sera définitif ou pourra être complété par une ITV préventive).

3.3.7 Le pré-diagnostic de réseaux

Pour renforcer la connaissance patrimoniale des réseaux non visitables, SB2A a réalisé du pré-diagnostic de réseaux par drone sur 3 bassins de collecte : Ecoles - Lège Cap Ferret, Bourgeon - Lège Cap Ferret et Massurat - Andernos les Bains.

Le pré-diagnostic de réseaux consiste à mettre en place des drones rampants PREDIRE dans les collecteurs de diamètre 200 et 250 mm. Les drones prennent des photos de l'intérieur des réseaux, toutes les 10 secondes. Après une analyse des photos, les collecteurs sont notés, tant en termes d'encrassement et de besoin de curage, qu'en termes de pré-diagnostic de l'état patrimonial des réseaux.

En complément des drones rampants, une caméra de pré-diagnostic GOMORE vient compléter le pré-diagnostic. Cette caméra, pilotée par un technicien, est utilisée pour les tronçons en chute ou certains tronçons dont l'un des deux regards de visite n'est pas accessible.

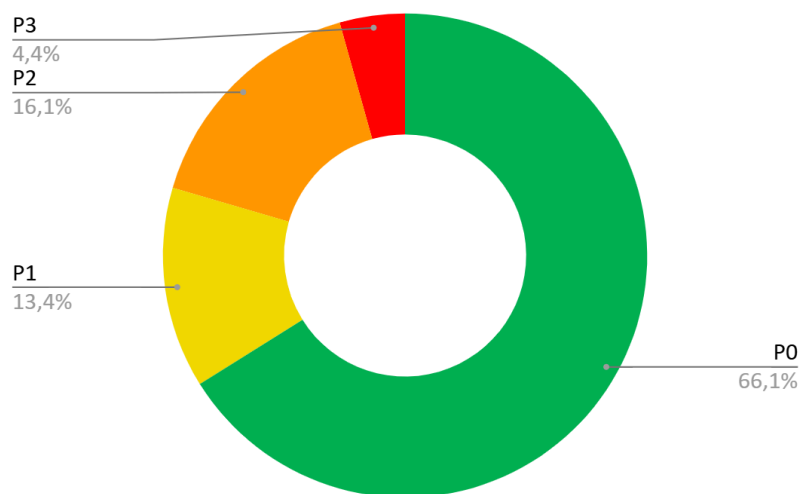
La caméra GOMORE permet la même prise de photos que PREDIRE et de rendre les mêmes résultats.



Drone PREDIRE

En 2025, ce sont au total **41,683 km de réseaux** qui ont été pré-diagnostiqués à l'aide des drones.

Note PREDIRE Patrimoine 2025



Note	État tronçon
P0	PAS DE DÉFAUT
P1	CRITICITÉ DÉFAUT FAIBLE
P2	CRITICITÉ DÉFAUT SUPÉRIEURE
P3	CRITICITÉ DÉFAUT ÉLEVÉE (BESOIN ITV)

3.3.8 Le curage préventif du réseau de collecte

Le linéaire du réseau de collecte ayant fait l'objet de curage préventif est le suivant :

COMMUNE	CURAGE PRÉVENTIF 2024	CURAGE PRÉVENTIF 2025
	en ml	en ml
ARCACHON	13 574	6 751
LA TESTE DE BUCH	38 387	16 808
GUJAN-MESTRAS	24 012	16 156
LE TEICH	5 354	3 968
BIGANOS	8 114	13 089
AUDENGE	6 084	15 205
LANTON	10 608	11 697
ANDERNOS LES BAINS	18 866	23 366
ARES	6 341	11 380
LÈGE CAP-FERRET	20 715	35 089
TOTAL	152 055	153 509
Soit	106%	107%
Engagement contractuel	143km (~15 % du linéaire total)	143km (~15 % du linéaire total)

3.3.9 Les points « noirs » du réseau de collecte [P252.2]

Concernant le réseau de collecte, le nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage [P252.2] permet à la fois de mettre en évidence la présence de défauts structurels ponctuels et d'évaluer les stratégies d'exploitation mises en œuvre pour pallier ces défauts. Ces défauts sont naturellement susceptibles de constituer des points prioritaires d'amélioration.

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km*	2,3	1,5	2,3	2,4	1,1
Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100km (ancienne méthode)	19,0	12,0	11,3	-	-
Nombre total de points concernés sur le réseau	179	113	107	146	76
dont interventions curatives sur réseau	22	14	22	23	10
dont interventions curatives sur branchements	157	99	85	117	66
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (km)	941	939	946	947	950

*Jusqu'en 2023, cet indicateur était calculé sur la base de du nombre total de points concernés (ancienne méthode), alors que la règle de calcul stipule que les données utilisées sont "hors branchements". Comme chaque année, les intempéries ont été retirées du décompte afin de différencier les réseaux obstrués et nécessitant un curage, et ceux saturés par la pluie.

nombre de désobstructions réseaux	2021	2022	2023	2024	2025
nombre total de désobstructions de collecteur	86	93	117	196	115
nombre de points ayant nécessité 2 désobstructions dans la même rue au cours d'une même année	10	9	11	15	10

3.3.10 Les casses et débordements de réseau

Les 12 casses de réseau les plus significatives de l'année 2025 sont détaillées (**en gras**) dans le tableau ci-après, ainsi que les casses branchements (en normal).

Commune	Adresse	Spécifications équipements	Date travaux
ANDERNOS LES BAINS	61 BLD DE LA PLAGE	Refoulement	08/08/2025
ANDERNOS LES BAINS	RUE CLAUDE FORBIN	Regard de branchement	09/01/2025
ANDERNOS LES BAINS	5 RUE DES BOUVREUILS	Tuyau de branchement	09/12/2025
ANDERNOS LES BAINS	13 RUE FRANCOIS GOUBET	Regard de branchement	14/04/2025
ANDERNOS LES BAINS	20 RUE DES SAULES	Regard de branchement	15/07/2025
ANDERNOS LES BAINS	8 AV JEAN SACCHETTI	Regard de branchement	17/07/2025
ANDERNOS LES BAINS	38 BLD DE LA PLACE	Refoulement	21/08/2025
ANDERNOS LES BAINS	ALLEE FRANCIS CARCO	Réseau	22/01/2025
ANDERNOS LES BAINS	10 AV LOUIS LAMOTHE	Tuyau de branchement	26/06/2025
ARCACHON	9 AV GAMBETTA	Tuyau de branchement	01/09/2025
ARCACHON	7 AV CHARLES DE GAULLE	Regard de branchement	02/09/2025
ARCACHON	9AV DU SOLEIL	Regard de branchement	06/05/2025
ARCACHON	RUE DU JARDIN	Refoulement	07/02/2025

Commune	Adresse	Spécifications équipements	Date travaux
ARCACHON	FRONT DE MER PERREIRE	Réseau	07/04/2025
ARCACHON	ROND POINT CAMIGAS	Regard de visite	13/10/2025
ARCACHON	41 AV GAMBETTA	Tuyau de branchement	25/09/2025
ARCACHON	11 AV CHARLES DE GAULLE	Regard de branchement	27/03/2025
ARCACHON	57 RUE GUY DE MAUPASSANT	Tuyau de branchement	28/11/2025
ARES	44 TRUE DU PORT	Tuyau de branchement	06/08/2025
ARES	29 ANDRE LABRUETTE	Tuyau de branchement	07/08/2025
ARES	2 RUE DU PRE DU CENTRE	Regard de branchement	08/08/2025
ARES	4 RUE DE LA SCIERIE	Tuyau de branchement	19/12/2025
ARES	45 AV DE BORDEAUX	Tuyau de branchement	23/12/2025
ARES	1 ALLEE DES TILLEULS	Tuyau de branchement	25/03/2025
ARES	4 RUE DU 14 JUILLET	Réseau	26/02/2025
AUDENGE	37 ALLEE DE BOISSIERE	Tuyau de branchement	16/10/2025
AUDENGE	5 RUE DES BERNACHES	Tuyau de branchement	24/10/2025
BIGANOS	54 AV DES BOIENS	Réseau	01/10/2025
GUJAN MESTRAS	1 ALLEE DES 2 ECLUSES	Regard de branchement	06/06/2025
GUJAN MESTRAS	28 RUE CHANTE CIGALE	Regard de branchement	21/01/2025
GUJAN MESTRAS	25 ALLEE LESPUGERES	Regard de branchement	29/12/2025
GUJAN MESTRAS	26 ALLEE DU CLOS DE CANTARANE	Regard de branchement	29/12/2025
LA TESTE DE BUCH	55 BLD DE L'OCEAN	Regard de branchement	03/01/2025
LA TESTE DE BUCH	40 RUE LAGRUA	Regard de branchement	10/09/2025
LA TESTE DE BUCH	5 RUE DE LA REGUE BLANQUE	Réseau	14/08/2025
LA TESTE DE BUCH	4 SQUARE PIERRE DE RONSARD	Regard de branchement	16/06/2025

Commune	Adresse	Spécifications équipements	Date travaux
LA TESTE DE BUCH	11 RUE PAUL LANGEVIN	Réseau	19/03/2025
LA TESTE DE BUCH	58 AV DES OSTREICULTEURS	Tuyau de branchement	19/11/2025
LA TESTE DE BUCH	236 BLD DE L'OCEAN	Tuyau de branchement	30/06/2025
LANTON	9 RUE DES ERABLES	Tuyau de branchement	04/07/2025
LANTON	RUE DE LAPOSTE	Regard de branchement	10/02/2025
LANTON	22 ALLEE DES SALLOIS	Réseau	12/02/2025
LANTON	3 ALLEE DES ACACIAS	Réseau	13/03/2025
LANTON	18 ROUTE DE MARSALAT	Regard de branchement	23/05/2025
LANTON	4 AV DU PONT DES CHEVRES	Réseau	29/07/2025
LANTON	16 AVENUE GINETTE	Réseau	29/07/2025
LE TEICH	4 ALLEE DU HOUDIN	Regard de branchement	18/07/2025
LE TEICH	6 ROUTE DE BALANOS	Tuyau de branchement	25/06/2025
LE TEICH	12 RUE RENE DAURIAC	Tuyau de branchement	25/07/2025
LEGE CAP FERRET	32 AVENUE DU MONUMENT SALIENS	Tuyau de branchement	02/12/2025
LEGE CAP FERRET	44 ROUTE DU TRUC VERT	Tuyau de branchement	04/11/2025
LEGE CAP FERRET	7 AV DE PELOURDEY	Réseau	07/03/2025
LEGE CAP FERRET	2 SQUARE DES CHEVREUILS	Regard de branchement	07/07/2025
LEGE CAP FERRET	AVENUE DU MERLE	Réseau	11/07/2025
LEGE CAP FERRET	31 AV EST	Tuyau de branchement	18/09/2025
LEGE CAP FERRET	16 AV DES CHASSEURS	Tuyau de branchement	19/09/2025
LEGE CAP FERRET	38 RUE DES GOELANDS	Tuyau de branchement	21/08/2025
LEGE CAP FERRET	9 AV DU COMMANDANT CHARCOT	Regard de branchement	22/12/2025
LEGE CAP FERRET	51AV DE LA LIBERATION	Regard de branchement	25/11/2025
LEGE CAP FERRET	7 ALLEE DES TOURTERELLES	Tuyau de branchement	26/09/2025

Commune	Adresse	Spécifications équipements	Date travaux
LEGE CAP FERRET	4 AV DE LA POINTE AUX CHEVAUX	Regard de branchement	30/07/2025
LEGE CAP FERRET	38 AV DE L'AMICAL COURBET	Tuyau de branchement	30/12/2025

La répartition des casses réseau par commune figure dans le tableau ci-après :

Commune	2021	2022	2023	2024	2025
Andernos	7	1	4	10	1
Arcachon	2	0	0	1	1
Arès	2	0	2	2	1
Audenge	1	0	0	0	0
Biganos	1	0	1	2	1
Gujan-Mestras	0	5	4	4	0
La Teste-de-Buch	4	1	2	2	2
Lanton	2	3	4	8	4
Le Teich	1	0	0	2	0
Lège - Cap Ferret	2	0	2	4	2
Total général	22	10	19	35	12

Les débordements constatés en 2025 relevant de l'article L. 211-5 du code de l'environnement, sont détaillés ci-après.

Date	Commune	Adresse	Evénement	Impact identifié
16/01/2025	Andernos	212 Bd de la République à Andernos	Bouchage de la traversée du boulevard en petit diamètre	Débordement sur chaussée
30/01/2025	Lege - Ares - Andernos	chemin du Bourgeon près de la route d'Ignac à Lège Cap Ferret rue du Port ostréicole près du domaine d'Arès à Arès au droit du PR d'Arès gare, à Arès au bout de l'avenue de Comte au PR Coulin 2 à Andernos	Intempéries + vanne d'ouverture du bassin de Lège cassée en position fermée, donc bassin Lège inutilisable	Débordement sur chaussée

<i>Date</i>	<i>Commune</i>	<i>Adresse</i>	<i>Événement</i>	<i>Impact identifié</i>
22/02/2025	Arcachon	Avenue du banc d'arguin	Bouchage du coude sur le réseau amont du PR Haitza	Débordement sur chaussée
20/04/2025	Diverses	Bourgeon, Coulin 2, Daubric	Forte pluie le 20/04/2025 (55mm mesuré à Gujan, Arès). Quelques débords réseau malgré l'ouverture de de tous les bassins (Pinède, Lège, Titoune, Audenge), puis débord du bassin de Lège du 21/04 0h au 22/04 8h45 du fait de son remplissage à 100% la journée du 20/04.	Débordement milieu naturel
24/06/2025	Arcachon	6 allée croix du sud	Obstruction réseau (graisse/lingettes)	Débordement sur chaussée
25/06/2025	Diverses	PR Villa Algérienne, Arès gare, Mairie de Gujan, Daubric	Phénomène orageux avec foudre, nombreuses coupures d'électricité, et intempéries marquées	Débordement sur chaussée
29/06/2025	Arcachon	18 allée Jean Rameau	Obstruction boîte de branchement	Débordement vers pluvial
01/07/2025	Gujan Mestras	3 avenue de l'Eglise	Obstruction boîte de branchement	Débordement sur chaussée
05/07/2025	Lege Cap Ferret	54 avenue de l'Atlantique	Obstruction boîte de branchement	Débordement sur chaussée
06/07/2025	Audenge	3-4 rond point Gambetta	Obstruction réseau	Débordement sur chaussée et jardin
07/07/2025	Arcachon	10 avenue Nelly Deganne	Obstruction boîte de branchement	Débordement sur chaussée

3.3.11 Utilisation des bassins de sécurité

En 2025, les bassins ont été mobilisés ponctuellement en cas de travaux, opérations de maintenance programmée ou non, et lors des épisodes pluvieux importants.

Ces mobilisations sont recensées dans les tableaux ci-dessous qui précisent, pour chaque événement, la date de début de remplissage et la date de fin de la vidange du bassin.

Cet arrêté modificatif ayant été suspendu depuis, aucune autre utilisation au-delà des capacités maximales des bassins n'a eu lieu.

MORAVA (2 000 m³ - eau brute)

Le bassin de sécurité de Morava, situé sur la presqu'île de Lège Cap Ferret, est un bassin bétonné. Il a été utilisé du 20/04/2025 au 25/04/2025 puis pendant la période estivale du 08/07/2025 au 03/10/2025, pour permettre un effet tampon sur les effluents qui transitent du PR Brisants vers Villa Algérienne lors de l'affluence estivale.

LÈGE CAP-FERRET (9 000 m³ - eau brute)

<i>du</i>	<i>au</i>	<i>raison de l'utilisation du bassin</i>
10/01/2025	10/01/2025	Intempéries
28/01/2025	28/01/2025	Intempéries
18/03/2025	18/03/2025	Travaux pose vannes CN injection Bourgeon
20/04/2025	21/04/2025	Intempéries
25/06/2025	25/06/2025	Orages
29/08/2025	29/08/2025	Orages
31/08/2025	31/08/2025	Orages
09/10/2025	09/10/2025	Curage ARI PR Arès gare
23/11/2025	24/11/2025	Intempéries
02/12/2025	02/12/2025	Intempéries
04/12/2025	07/12/2025	Intempéries

En application de l'arrêté modificatif du 28 février 2025, pour limiter l'impact des intempéries exceptionnelles de mi-avril chez les usagers et dans le bassin d'Arcachon, une surverse au droit du bassin de sécurité de Lège a eu lieu du 20 au 22 avril.

Depuis le dernier trimestre 2025, la finalisation des travaux de motorisation et d'automatisation des vannes du bassin de Lège, ainsi que leur paramétrage dans les outils de télégestion, ont permis la manoeuvre à distance de l'ouvrage, offrant ainsi une meilleure réactivité, tant pour sa mise à contribution (réduction du risque de débordement sur les réseaux amont) que pour sa vidange (optimisation de la disponibilité de sa capacité de stockage).

LANTON (17 000 m³ - eau brute)

<i>du</i>	<i>au</i>	<i>raison de l'utilisation du bassin</i>
10/01/2025	10/01/2025	Intempéries
28/01/2025	28/01/2025	Intempéries
30/01/2025	30/01/2025	Intempéries
07/02/2025	10/02/2025	Intempéries
01/04/2025	02/04/2025	Arrêt CN pour entretien cellules STEP Biganos
20/04/2025	21/04/2025	Intempéries

<i>du</i>	<i>au</i>	<i>raison de l'utilisation du bassin</i>
25/06/2025	25/06/2025	Orages
30/07/2025	01/08/2025	Incident sur automate Step Biganos
13/10/2025	14/10/2025	Arrêt CN pour travaux renouvellement Lanton phase 1
27/10/2025	29/10/2025	Arrêt CN pour travaux renouvellement Lanton phase 2
04/11/2025	05/11/2025	Arrêt CN pour travaux renouvellement Lanton phase 3
17/11/2025	18/11/2025	Arrêt CN pour travaux renouvellement Lanton phase 4
23/11/2025	24/11/2025	Intempéries
04/12/2025	07/12/2025	Intempéries

Depuis la mise en service du nouveau poste de Taussat Gare en 2017, la gestion du bassin de Lanton se fait automatiquement. Son remplissage et sa vidange sont pilotés en fonction du niveau d'eau dans le poste de Taussat ainsi que le débit du poste.

AUDENGE (15 000 m³ - eau brute)

<i>du</i>	<i>au</i>	<i>raison de l'utilisation du bassin</i>
10/01/2025	10/01/2025	Intempéries
28/01/2025	28/01/2025	Intempéries
30/01/2025	30/01/2025	Intempéries
07/02/2025	10/02/2025	Intempéries
01/04/2025	02/04/2025	Arrêt CN pour entretien cellules STEP Biganos
20/04/2025	21/04/2025	Intempéries
30/07/2025	1/08/2025	Incident sur automate Step Biganos
06/10/2025	07/10/2025	Arrêt CN pour entretien cellules STEP Biganos
23/11/2025	24/11/2025	Intempéries
04/12/2025	07/12/2025	Intempéries

A l'instar des travaux réalisés sur les vannes du bassin de Lège en 2025, la motorisation et l'automatisation des équipements de remplissage et de vidange du bassin d'Audenge sont prévues en 2026 de façon à en optimiser l'exploitation.

PERRAULT (1 500 m³ - eau brute)

Comme en 2024, le bassin extérieur de Perrault n'a pas été utilisé en 2025. En effet, ce bassin n'est pas étanche et ne peut donc pas être utilisé.

Par contre, l'ancien clarificateur, de capacité 1500 m³, est aujourd'hui utilisé comme bassin tampon dans le fonctionnement du poste de Perrault.

LAGRUA (30 000 m³ - eau brute)

Le bassin de Lagrua est utilisé comme bassin tampon dans le fonctionnement du poste de Lagrua 2. Les interventions réalisées sur la poste sont détaillées à l'article 3.4.2 ci-après.

BALANOS (150 000 m³ - eau traitée)

Le bassin de Balanos n'a pas été utilisé en 2025.

LA TESTE DE BUCH (45 000 m³ - eau traitée)

<i>du</i>	<i>au</i>	<i>raison de l'utilisation du bassin</i>
21/01/2025	28/01/2025	fonctionnement sur bache secondaire
02/12/2025	02/12/2025	nettoyage de la bache principale

SAUGNAC (80 000 m³ - eau traitée)

Un bassin d'une capacité de rétention d'eau traitée de l'ordre de 80 000 m³ (bassin de Sagnac) est présent sur la propriété de l'usine SMURFIT WESTROCK Cellulose du Pin.

Par avenant à la convention spéciale de déversement conclu entre la Société SMURFIT WESTROCK Cellulose du Pin, le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA), et la Société du Bassin d'Arcachon Assainissement (SB2A), ce bassin de stockage d'eau traitée est désormais mis à la disposition du SIBA et de son Délégué qui en assurent l'exploitation et l'entretien.

Le bassin du Sagnac n'a pas été utilisé en 2025.

TRAVAUX DE MODERNISATION

Sur le collecteur Nord, jusqu'en 2024, seul le bassin de Lanton possédait un fonctionnement automatisé. Ces dernières années, il est apparu indispensable d'automatiser, ou du moins de piloter à distance, le remplissage et la vidange des bassins de Lège et Audenge, de façon à en permettre une plus grande réactivité à l'ouverture, et d'en assurer une vidange plus efficace.

Dans cet objectif, des vannes motorisées et pilotables à distance ont été mises en place courant 2025 sur le bassin de Lège, qui peut désormais être piloté à distance. A terme, la mise en place de dispositifs d'asservissement permettrait d'optimiser encore l'optimisation de l'exploitation de ce bassin.

La motorisation et l'automatisation des dispositifs de remplissage et de vidange du bassin d'Audenge est prévue en 2026, sur le même modèle que ce qui a été fait à Lège en 2025.

3.3.12 Interventions sur les passes débits et les ventouses

La liste des interventions sur les passe-débits et les ventouses sont fournies en annexe à ce document.

La gestion des passe-débits est également réalisée dans le cadre du Pôle Recherche. Certains ouvrages seront amenés à évoluer dans les années à venir (modifications, abandons).

3.3.13 Diagnostics périodiques et permanents des systèmes de Biganos, La Teste de Buch et Cazaux

La SB2A entreprend depuis plusieurs années le déploiement d'équipements et de méthodes en vue d'améliorer le diagnostic périodique et permanent sur les systèmes d'assainissement du SIBA.

L'année 2021 a permis d'installer les premiers équipements spécifiques et de définir le cadre des diagnostics et la méthode d'analyse. Un premier diagnostic périodique et permanent a été établi à partir des données 2021, et présenté au SIBA et à la DDTM en septembre 2022.

Un rapport annuel est remis chaque année dans le but de suivre l'évolution des systèmes d'assainissements associés aux STEP de La Teste de Buch, de Biganos et de Cazaux.

Les caractéristiques structurelles à retenir sont les suivantes :

- Environ 50% des canalisations des systèmes de Biganos et La Teste de Buch ont plus de 40 ans ;
- Pour Cazaux, environ 75% des canalisations ont moins de 40 ans, en lien avec le développement du périmètre d'exploitation ;

Depuis la mise en place du diagnostic périodique et permanent, SB2A a conduit des actions avec pour objectif une amélioration des analyses et études portées par points de mesures.

Le bilan des flux 2025 porte ainsi sur 59 points de mesure (56 sur le réseau et 3 en entrée des STEP) contre 46 en 2024, 33 en 2023 et 10 en 2022. Les points de mesures ajoutés ont été définis en fonction de la sensibilité des secteurs gravitaires amonts aux intrusions d'ECP.

Le bilan des flux de l'année 2025 est le résultat d'une évolution de la méthode de calcul qui permet d'avoir une meilleure quantification de la répartition des Eaux Claires Parasites. Cette méthode s'inscrit dans notre démarche d'amélioration continue, tout en conservant la continuité de celle appliquée en 2024.

Les commentaires principaux associés aux systèmes d'assainissement sont présentés en suivant :

- Système d'assainissement de Biganos :
 - Le réseau possède une forte sensibilité aux événements pluvieux renforcée en période de nappe haute.
 - Les périodes de ressuyage ont des durées importantes, durant lesquelles les bassins de sécurité sont fortement sollicités. La vidange de ces bassins qui peut ainsi s'étendre sur plusieurs jours est conditionnée par la capacité hydraulique du réseau principal.
 - Les Eaux Usées Strictes (EUS) sont dépendantes de la saisonnalité, augmentation en juillet-août et influence des week-ends d'avril à octobre.
 - Le système d'assainissement de Biganos montre une forte sensibilité aux ECPP (Eaux Claires Parasites Permanentes) et aux EPI (Eaux Parasites d'Infiltrations) notamment sur les communes d'Arès, d'Andernos et de Biganos.
- Système d'assainissement de La Teste de Buch :
 - En période de nappe haute, le système est encore plus sensible aux événements climatiques pluvieux qui conduisent au dépassement du débit nominal de la STEP.
 - L'intensité des volumes à collecter durant les périodes de ressuyage sont dépendant du cumul de pluie mais le système permet leur évacuation en quelques jours.
 - Les Eaux Usées Strictes (EUS) sont dépendantes de la saisonnalité, augmentation en juillet-août et influence des week-ends d'avril à octobre.

- Le système d'assainissement de La Teste de Buch présente une sensibilité aux ECPP notamment sur les communes de Le Teich, Gujan-Mestras.

3.4 Les gros postes eaux brutes et eaux traitées

Des contrats de maintenance avec des sociétés spécialisées ont été conclus pour l'entretien :

- des moteurs diesel et des groupes électrogènes. Les entretiens de ces équipements sont planifiés annuellement avant la saison estivale,
- des cellules Haute Tension avec une intervention quadriennale

3.4.1 Postes de pompage PERRAULT - Jane de Boy – ARES GARE – TAUSSAT GARE

Depuis le 1er janvier 2021, les groupes électrogènes sont testés toutes les 2 semaines (1 semaine auparavant), ils tournent 2 heures en moyenne par essai et en charge.

Le fort temps de marche du groupe électrogène du PR Perrault est lié à l'utilisation des pompes dites boosters lors des intempéries.

3.4.2 Poste de pompage Lagrua 2

En 2025, le fonctionnement global du poste est correct.

Dans l'attente des travaux à effectuer par le SIBA sur le refoulement, le paramétrage actuel des pompes prévoit un fonctionnement à bas régime (30 Hz).

Afin de simplifier le remplacement des pompes, des coffrets intermédiaires ont été installés au cours de l'année. Cette amélioration a été financée par le SIBA.

Date	Intervention	Détails / Prestataire
06/01/25	Nettoyage regards de visite	Camion hydrocureur SB2A
23/01/25	Remplacement néons défectueux	2 néons chambre à vannes IP67
18/02/25	Nettoyage des puits à poire	Puits à poires B1, B2, fosse de pompage.
18/02/25	Remplacement de poires	Poire B2 NMAH 517.
07/03/25	Visite de consultation	SIBA, création coffret intermédiaire pompe bâche
13/03/25	Nettoyage du dessableur	Aspir Adour.
14/03/25	Intervention sur ligne ADSL	SFR (ligne coupée).

Date	Intervention	Détails / Prestataire
18/03/25	Entretien groupe électrogène	Veolia Positif.
29/04/25	Pose de plaque	Plaque polycontact accès sonde 313 LIT UOT/ amélioration financée par le SIBA.
16/05/25	Remplacement de tête de sonde	Sonde H2S B2.
21/05/25	Contrôle réglementaire	détection incendie
13/06/25	Nettoyage de poires	Fosse de pompage.
16/06/25	Installation de coffret intermédiaire pompes bêche	SEIHE.
17/06/25	Entretien climatisation	Aircop
19/06/25	Nettoyage de dessableur	Aspir Adour.
24/06/25 au 27/06/25	Raccordements électriques et essais des coffrets intermédiaires	Armoires intermédiaires, mise en service de P1/P2/P3/P4. SEIHE.
01/07/25	Contrôle sondes	BE ATEX (sondes H2S).
02/07/25	Intervention groupe électrogène	Veolia Positif (banc de charge).
15/07/25	Contrôle des extincteurs	Desautel.
17/07/25	Changement MAS P1	XYLEM
23/07/25	Nettoyage et abattage d'arbres	Le Forestier de Gascogne (clôture extérieure, 4 pins abattus - demande SIBA).
15/10/25	Nettoyage de dessableur	Aspir Adour.
16/10/25	Nettoyage de station de pompage	Aspir Adour.
11/11/25	Changement automate GE	Veolia Positif + essais.
15/12/25	Remplacement robinet EP	local WC.

Date	Intervention	Détails / Prestataire
16/12/25	Dépannage P607 fosse de pompage	Grue 40T (lever P 607 fosse de pompage bouchée) + essais.

Un passage quotidien a été réalisé sur cette installation. De plus, la SB2A a effectué hebdomadairement les essais du groupe électrogène et testé les automatismes de secours conformément au contrat.

L'entretien des espaces verts est réalisé à minima 3 fois par an.

	Temps de fonctionnement (heures)	
	annuel	moyen/mois
Pompe 1	1940	162
Pompe 2	2026	169
Pompe 3	1769	147
Pompe 4	1943	162
GE	19,1	1,59

Pour rappel le tableau de données de 2024 :

	Temps de fonctionnement (heures)	
	annuel	moyen/mois
Pompe 1	1850	154
Pompe 2	1937	161
Pompe 3	1862	155
Pompe 4	2025	169
GE	19,7	1,64

3.4.3 Poste de pompage ZI2 La Teste

L'inspection annuelle des pompes et le nettoyage de la bâche a été réalisé en décembre 2025. Les barres de guidage de la P1 sont à reprendre.

Date	Description de l'action
08/01/25	Contrôle des clapets des pompes 1, 2, 3 et 4.

Date	Description de l'action
Du 21/01/25 au 28/01/25	Fonctionnement sur la bache secondaire - test consommation énergétique
18/02/25	Remplacement du cumulus au bureau ZI 2.
11/04/25	Pose de trois points d'ancrage sur la bache principale (par Métal 33 process) - amélioration financée par le siba
05/06/25	Nettoyage du dévésiculateur des tours acide/javel/soude. Préventif pompes de dosage produits chimiques.
17/06/25	Maintenance des climatisations
01/07/25	Vérification des sondes BE ATEX.
02/07/25	Nettoyage des sondes piézo de la bache principale et remplacement de la poire bache n°2.
09/07/25	Contrôle des extincteurs (par Desautel).
10/07/25	Contrôle réglementaire des BAES/BAPI.
25/07/25	Mise à jour ETIC et paramétrage GPRS.
11/08/25	Maintenance du Groupe Électrogène 1 par Veolia Energie
12/08/25	Maintenance du Groupe Électrogène 2
19/08/25	Remplacement de l'alimentation 24 V DC de l'armoire pompe 6.
01/10/25	Contrôle Apave des locaux électriques.
17/10/25	Levage de l'agitateur n°2 et essais - encrassé
20/10/25	Intervention Veolia Energie sur le GE 2 (fuite d'huile et pompe de recirculation).
02/12/25	Nettoyage de la bache principale (par SODI).

Un passage quotidien a été effectué par un technicien sur cette installation. De plus, la SB2A a effectué hebdomadairement les essais des groupes électrogènes et testé les automatismes de secours conformément au contrat.

	Temps de fonctionnement		Nombre de panne/an	Equipement(s) à l'origine des pannes
	annuel	moyen/mois		
Pompe 1	4176	348	-	
Pompe 2	3958	330	-	
Pompe 3	3694	308	-	
Pompe 4	3992	333	-	
Pompe 5	62	5	-	
Pompe 6	61	5	-	
GE 1	29	2	-	
GE 2	27	2	-	

Pour rappel le tableau de données de 2024 :

	Temps de fonctionnement		Nombre de panne/an	Equipement(s) à l'origine des pannes
	annuel	moyen/mois		
Pompe 1	3318	277	18	SURCHAUFFE VARIATEUR
Pompe 2	3131	261	13	SURCHAUFFE VARIATEUR
Pompe 3	3124	260	1	SURCHAUFFE VARIATEUR
Pompe 4	3303	275	1	SURCHAUFFE VARIATEUR
Pompe 5	251	21	-	
Pompe 6	224	19	-	
GE 1	35	3	-	
GE 2	30	3	-	

3.4.4 Poste de pompage CP2

La station de pompage de CP étant vieillissante, elle a été renouvelée dans l'année 2023 avec la réalisation par le SIBA du poste de CP2.

Des nuisances olfactives importantes, causées par un défaut d'étanchéité de la bâche et des trappes, ont provoqué une corrosion interne des armoires et du génie civil au niveau des trappes du poste de relevage. Les travaux d'étanchéité et de réfection ont été effectués, et le changement systématique des joints des trappes est désormais planifié.

Date	Description de l'intervention	Parties prenantes / Détails
07/01/25	Remplacement de la sonde de turbidité	Station de surveillance
09/01/25	Intervention sur l'armoire intermédiaire P2	Ineo (Démontage, nettoyage et essais)
29/01/25	Inspection par drone flottant	CP2MC DN 2400 + station de pompage
17/02/25	Essai de fermeture de la vanne DN 2400	Mise à jour de l'heure automate
21/02/25	Remplacement de la pompe à membrane	Préleveur
25/02/25	Retrait de la pompe P1	KSB/Autaa (pour entretien)
17/03/25	Intervention sur l'armoire intermédiaire P1, P3	Inéo
17/03/25	Contrôle préventif GE	Veolia Énergie
18/03/25	Intervention sur l'armoire intermédiaire P1, P3	Inéo
19/03/25	Intervention sur l'armoire intermédiaire P1, P3	Inéo
28/03/25	Intervention (sous garantie) sur sonde de niveau GNR	ENERIA
17/04/25	Remise en place de la pompe P1	KSB/FOSELEV
14/05/25	Nettoyage de la station de pompage	SODI + visite vidéo CT2MC
17/05/25	Retrait de la pompe P2	KSB/FOSELEV
21/05/25	Remise en place de la pompe P2	KSB/FOSELEV
04/06/25	Remplacement de la sonde piézo	RAD 102
10/06/25	Intervention sur bouchon de résine caniveaux câbles	Eiffage (avec aération)
23/06/25	Entretien	Climatisations
08/07/25	Contrôle réglementaire	Extincteurs
17/07/25	Remplacement du tuyau du bol	Préleveur
22/07/25	Mise à jour	ETIC
28/08/25	Livraison de pompe	GODWIN/XYLEM/SAUGNAC/SIBA
13/10/25	Changement du joint	Trappe accès escalib
21/10/25	Installation coffret prises extérieur	Eiffage Énergie (SIBA/UOT)

Date	Description de l'intervention	Parties prenantes / Détails
30/10/25	Pose de deux points d'ancrage	Trappe escalib
31/10/25	Reprise béton	Trappe escalib
04/12/25	Remplacement de la sonde piézo	RAD 101

Nettoyage 4 fois / an des espaces verts CP 2.

Un passage quotidien a été réalisé sur cette installation qui, outre le contrôle du bon fonctionnement du poste, permet également de vérifier la station d'alerte ainsi que les enregistrements.

Un nettoyage quotidien des sondes a été mis en place afin de maintenir une bonne qualité des enregistrements.

De plus, la SB2A a effectué hebdomadairement les essais du groupe électrogène et testé les automatismes de secours.

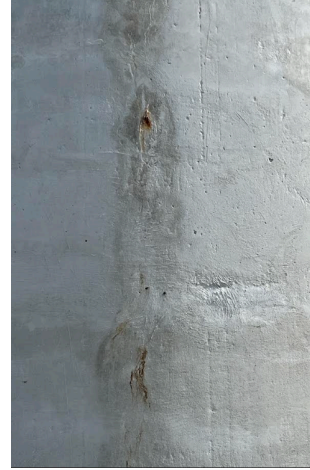
En 2025 :

	Temps de fonctionnement heures	Nombre de panne/an	Equipement(s) à l'origine des pannes
	annuel		
P1	6 712	-	RAS
P2	1545	-	RAS
P3	763	-	RAS
GE	13	-	RAS

Rappel 2024 :

	Temps de fonctionnement heures	Nombre de panne/an	Equipement(s) à l'origine des pannes
	annuel		
P1	8 117	1	GARNITURE MÉCANIQUE HS
P2	708	-	
P3	336	-	
GE	19	-	

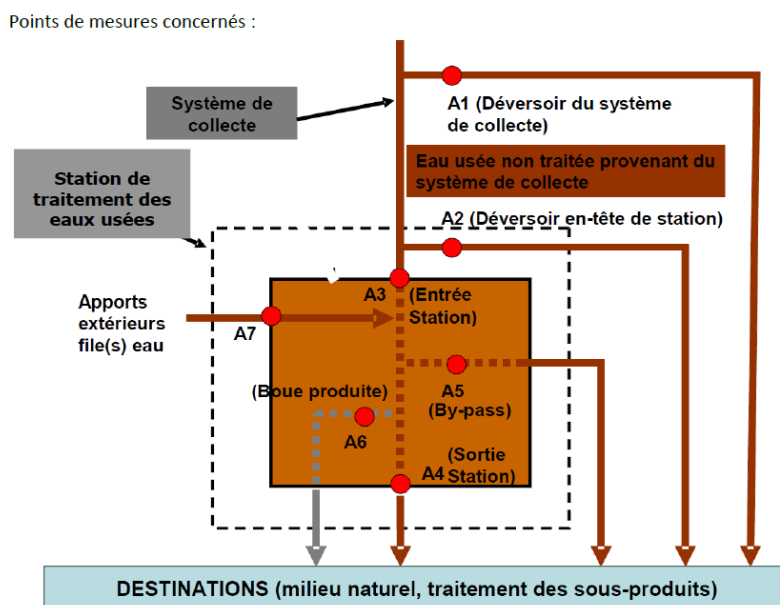
La cheminée d'équilibre présente des suintements de couleur rouille (voir photos ci dessous). Ces suintements signifiés par SB2A dès la mise en service et sont suivis par le constructeur de l'ouvrage le Groupe ETCHART.



3.5 L'efficacité du traitement

La conformité des systèmes de traitement aux prescriptions réglementaires concerne le niveau d'équipement des installations, ainsi que la qualité des rejets et leur impact sur le milieu naturel. Cette conformité est évaluée au travers, d'une part, des indicateurs de l'arrêté du 2 mai 2007 et, d'autre part, des critères de l'arrêté du 21 juillet 2015.

Les schémas ci-dessous rappellent la dénomination SANDRE des points de mesure.



Dénomination SANDRE des points de mesures

Schéma explicatif des nouvelles modalités
pour le calcul des volumes, concentrations, et flux

3.5.1 Conformité globale

La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]

Cet indicateur **[P254.3]**, qui concerne uniquement les usines d'épuration de plus de 2000 EH, correspond au nombre de bilans conformes aux objectifs de rejet spécifiés par l'arrêté préfectoral ou, par défaut, selon les règles d'évaluation de la conformité identifiées avec la Police de l'Eau, rapporté au nombre total de bilans réalisés sur 24 heures. Pour calculer cet indicateur, les bilans non conformes correspondant à un débit entrant dans la station au-delà du débit de référence caractéristique de la station et les bilans en situations inhabituelles (opérations de maintenance programmées, circonstances exceptionnelles telles que catastrophes naturelles, inondations...) sont écartés, selon la réglementation en vigueur.

A partir de 2019, cette conformité est évaluée en retenant les nouvelles règles incluses dans les outils mis à disposition par le Ministère (prise en compte des débits à hauteur du débit de référence en entrée et sortie, prise en compte du débit entrant en station pour définir si la station est en ou hors condition normale de fonctionnement, prise en compte du débit de référence mentionné dans l'acte administratif (arrêté

préfectural local)). Cette évaluation reste fournie à titre indicatif. Seule l'évaluation transmise par le Service de Police de l'Eau a une valeur officielle.

USINE DE DÉPOLLUTION	% DE BILANS CONFORMES 2021	% DE BILANS CONFORMES 2022	% DE BILANS CONFORMES 2023	% DE BILANS CONFORMES 2024	% DE BILANS CONFORMES 2025
Biganos	100 %	100 %	100 %	100%	100%
La Teste de Buch	93,6 %	100 %	100 %	94,9%	97%
Cazaux	100 %	100 %	100 %	100%	100%

La conformité à 100% n'a pas pu être atteinte sur la STEP de La Teste. Cela s'explique par les travaux de réfection du génie civil du densadeg A, entraînant une réduction temporaire de la capacité de traitement pendant cette période.

Conformément au tableau ci-dessous, le calcul de cet indicateur ne prend en compte que les bilans dont les valeurs sont inférieures aux limites fixées dans le DTG de chaque station conformément à la définition de l'indicateur par l'ONEMA.

2- Calcul	Données nécessaires	- Résultats des analyses effectuées sur les paramètres spécifiés dans la réglementation - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire. Un bilan est composé d'analyses sur plusieurs paramètres indiqués dans l'arrêté préfectoral ou le manuel d'autosurveillance. Les paramètres qui font l'objet d'une évaluation sur une période autre que le bilan 24 h sont exclus (par exemple les paramètres jugés sur une moyenne annuelle). Seuls les bilans considérés comme étant utilisables pour évaluer la conformité des rejets sont à prendre en compte dans le calcul de l'indicateur. Les bilans jugés utilisables mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en dehors des limites de capacité de traitement de la station (en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure - Parmi les bilans retenus, nombre de bilans jugés conformes d'après l'arrêté préfectoral ou par défaut selon les règles d'évaluation de la conformité identifiées avec la Police de l'eau et transcrites dans le manuel d'autosurveillance. En cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'autosurveillance, l'indicateur n'est pas évalué. Un bilan est considéré comme non conforme dès qu'un paramètre ne respecte pas les objectifs de rejet. Dans le cas d'une règle concernant la concentration ou le rendement, le paramètre est non conforme seulement s'il ne respecte pas les objectifs de rejet ni pour la concentration ni pour le rendement - Charge annuelle en DB05 arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station d'épuration (donc évaluée en amont du déversoir en tête d'usine)
-----------	---------------------	---

Quantité des boues issues des ouvrages de traitement [D203.0]

Les boues produites par les usines de dépollution sont soit :

- des boues déshydratées (ou boues pâteuses) (**BP**) obtenues par centrifugation (Biganos et La Teste de Buch) ou par filtre à bandes/centrifugeuse (Cazaux)
- des boues séchées (ou granulés secs) (**GS**) obtenues par séchage thermique sur les stations de Biganos et La Teste de Buch.

La production de boues déshydratées et de boues séchées, pour l'année 2025 s'est élevée à **7 834,1** tonnes de produit brut, soit **2 841,3** tonnes de matières sèches (MS), se répartissant ainsi :

	Production de MS par STEP (en tonne de MS) 2025				
	La Teste de Buch		Biganos		Cazaux
	BP	GS	BP	GS	BP
Total par type	66,9	1 088,0	1 350,0	269,4	67,0
Total par STEP	1 154,9		1 619,4		67,0
Total annuel	2 841,3				

Usine de dépollution	Quantité 2025	
	en T de boues brutes	en T de MS
Biganos	5 622,3	1 619,4
La Teste de Buch	1 762,7	1 154,9
Cazaux	449,1	67,0
TOTAL	7 834,1	2 841,3

Réduction de la production de boues pâteuses au profit des boues séchées à la station d'épuration (STEP) de Biganos entre 2024 et 2025, grâce à la remise en service du sécheur. Un fonctionnement du sécheur stable sur la station d'épuration de La Teste.

Rappel des valeurs 2024

	Production de MS par STEP (en tonne de MS) 2024				
	La Teste de Buch		Biganos		Cazaux
	BP	GS	BP	GS	BP
Total par type	127,4	933,4	1 751,3	0,0	70,0
Total par STEP	1 060,8		1 751,3		70,0
Total annuel	2 882,1				

Usine de dépollution	Quantité 2024	
	en T de boues brutes	en T de MS
Biganos	6 837,9	1 751,3
La Teste de Buch	1 891,9	1060,8
Cazaux	426,6	70,0
TOTAL	9 156,4	2 882,1

☐ **Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes [P206.3]**

Cet indicateur mesure la proportion des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation. Les filières de traitement et/ou de valorisation de ces boues peuvent être la valorisation agricole, le compostage, l'incinération, la gazéification et la décharge agréée.

Les boues produites ont eu pour destination :

- le compostage (pour **2 841.3 t MS**)
- l'épandage (pour 0 t MS)

USINE DE DÉPOLLUTION	QUANTITÉ 2021 (en T de MS)	%	QUANTITÉ 2022 (en T de MS)	%	QUANTITÉ 2023 (en T de MS)	%	QUANTITÉ 2024 (en T de MS)	%	QUANTITÉ 2025 (en T de MS)	%
Biganos - Boues compostées	1 729,8	100%	1 690,9	100%	1 587	100%	1 751,3	100%	1619.4	100%
Biganos - Boues épandues	0	0%	0	0%	0	0	0	0	0	0
Biganos - Global	1 729,8	100%	1690,9	100%	1587	100%	1 751,3	100%	1619.4	100%
La Teste de Buch - Boues compostées	1 190,6	100%	1219,6	100%	1203,7	100%	1 060,8	100%	1154,9	100%
La Teste de Buch - Boues épandues	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
La Teste de Buch - Global	1 190,6	100%	1 219,6	100%	1 203,7	100%	1 060,8	100%	1154,9	100%
Cazaux - Boues Compostées	57,4	100%	44,6	100%	48.5	100%	70,0	100%	67	100%

En 2025, 100% des boues du SIBA ont été compostées.

Il a été acté au travers de l'avenant 1 signé entre la SB2A et le SIBA qu'une modification de la réglementation du 15/09/2020 a contraint la mise en place du compostage en lieu et place de l'épandage prévu initialement au contrat de DSP.

3.5.2 Bilan d'exploitation et conformités par station

Critères de Jugement

Les données de bilan et conformité sont détaillées en annexe du présent document. Les stations de Biganos et Cazaux présentent 100% de conformité en 2025. La station de La Teste a affiché un taux de conformité de 97 %.

Les autres données d'auto-surveillance sont consultables sur les registres d'autosurveillance, tenus à jour conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015.

L'autorisation de rejet en vigueur pour les usines de dépollution du SIBA fixe les valeurs à respecter par temps sec. Ces valeurs, qui font référence à l'arrêté du 22 juin 2007 du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables, sont les suivantes :

Paramètres	Normes de rejet		Règles de conformité
	Concentration (mg/l)	Rendement minimum (%)	Valeurs réductrices (mg/l)
DBO ₅	25	80	50
DCO	125	75	250
MES	35	90	85

Selon l'arrêté du 21 juillet 2015, le nombre maximal admissible d'échantillons non-conformes est de :

- 13 par installation pour les usines de dépollution de La Teste de Buch et Biganos concernant les paramètres DCO et MES,
- 9 par installation pour les usines de dépollution de La Teste de Buch et Biganos concernant les paramètres DBO₅,
- 2 pour l'usine de dépollution de Cazaux concernant les paramètres DCO, MES et DBO₅.

Tous les ans, les services de l'Etat mettent à jour les débits de référence des stations d'épuration.

Les valeurs de référence sont :

SITE	Capacité de traitement m3/j	Débits de référence				
		2021	2022	2023	2024	2025
BIGANOS	21 000	27 802 m3/j	27 649 m3/j	27 649 m3/j	26 361 m3/j	26 956 m3/j
LA TESTE	25 000	28 959 m3/j	31 469 m3/j	31 790 m3/j	32 324 m3/j	30 983 m3/j
CAZAUX	1 000	1 090 m3/j	1 199 m3/j	1 226 m3/j	1 100 m3/j	1 100 m3/j

Bilans des autocontrôles

Le nombre d'échantillons à réaliser chaque année par installation ainsi que le nombre réalisé chaque année sont donnés dans le tableau ci-dessous.

Station de la Teste de Buch			
Paramètres	Fréquence réglementaire	Nb de bilans réalisés en 2024	Nb de bilans réalisés en 2025
DBO ₅	104	125	122
DCO	156	178	181
MES	156	178	181

Station de Biganos			
Paramètres	Fréquence réglementaire	Nb de bilans réalisés en 2024	Nb de bilans réalisés en 2025
DBO ₅	104	104	114
DCO	156	156	164
MES	156	156	164

Station de Cazaux			
Paramètres	Fréquence réglementaire	Nb de bilans réalisés en 2024	Nb de bilans réalisés en 2025
DBO ₅	12	12	12
DCO	12	12	12
MES	12	12	12

Les stations d'épuration sont dotées de manuels d'autosurveillance, conformément à la réglementation.

Evaluation des charges polluantes

Les données sont issues des bilans d'autosurveillance réglementaires réalisés par l'exploitant en 2024 et 2025. Les volumes et charges moyennes journalières reçues par les usines de dépollution sont comparés à la capacité nominale de chaque installation et des bilans.

	2025	Usine de Biganos	Usine de La Teste de Buch	Usine de Cazaux
Volume journalier	m3/j	15 856	17 702	874
		75,1 %	70,8 %	79,5 %
DBO ₅	kg/j	3 376	3 806	214
		41,7 %	42,1 %	48,2 %
DCO	kg/j	8 915	10 602	523
		46,9 %	48,0 %	46,7 %
MES	kg/j	4 007	5 012	202
		33,4 %	38,4 %	40,6 %

Rappel des valeurs 2024

	2024	Usine de Biganos	Usine de La Teste de Buch	Usine de Cazaux
Volume journalier	m3/j	18 762	20 333	1 078
		89,3 %	81,3 %	98,0 %
DBO ₅	kg/j	3 456	3 806	226
		42,7 %	41,8 %	50,9 %
DCO	kg/j	9 091	10 602	568
		47,8 %	48,3 %	50,8 %
MES	kg/j	4 071	5 012	245
		33,9 %	38,9 %	49,3 %

Une diminution des volumes est observée pour l'ensemble des stations d'épuration entre 2024 et 2025. Parallèlement, la charge reste stable pour les stations de La Teste et Cazaux, mais diminue pour celle de Biganos.

Jugement de la conformité

Les bilans d'autosurveillance réalisés sur l'année 2025 sont les suivants :

USINE DE DÉPOLLUTION	% de bilans conformes 2022	% de bilans conformes 2023	% de bilans conformes 2024	% de bilans conformes 2025
BIGANOS	100 %	100%	100%	100%
LA TESTE DE BUCH	100 %	100%	95%	97%
CAZAUX	100 %	100%	100%	100%

En dehors des jours d'autosurveillance réglementaire, la SB2A réalise régulièrement des mesures sur les paramètres DCO et MES en autocontrôle.

Tableau récapitulatif des bilans d'autosurveillance au titre de l'exercice 2025 :

Usines de dépollution 2025	MES		DCO		DBO	
	mg/l	% abattement	mg/l	% abattement	mg/l	% abattement
CAZAUX	4,3	98,2	39,3	93,5	4,6	98,1
BIGANOS	12,5	95,0	52,4	91,0	11,1	95,2
LA TESTE DE BUCH	16,7	94,3	52,6	91,4	9,7	95,5
concentration maximale ou rendement minimum	35	90	125	75	25	80
objectif contractuel pour Biganos et La Teste de Buch	20		90			

Rappel des valeurs 2024 :

Usines de dépollution 2024	MES		DCO		DBO	
	mg/l	% abattement	mg/l	% abattement	mg/l	% abattement
CAZAUX	3,0	98,4	34,0	92,3	3,1	98,2
BIGANOS	9,6	93,7	43,2	89,0	7,4	94,6
LA TESTE DE BUCH	22,4	90,6	59,8	88,1	13,4	92,4
concentration maximale ou rendement minimum	35	90	125	75	25	80
objectif contractuel pour Biganos et La Teste de Buch	20		90			

Les résultats des stations d'épuration de Biganos et Cazaux sont stables. Les résultats de la station d'épuration de La Teste de Buch sont impactés par les travaux de réfection du génie civil du densadeg B obligeant à fonctionner sur une seule filière de traitement pendant une partie de l'année.

Tableau de bord des stations d'épuration

Etat des consommations annuelles - Année 2025

	VOLUME (m3)	ÉLECTRICITÉ (kW)	H2O2 (Tonnes)	PAX 18 (Tonnes)	POLYMERE EAU (kg)
Station d'épuration de BIGANOS	5 787 510	3 007 388	98	755	5 804
N-1	6 866 774	3 012 556	94	871	7 258
Station d'épuration de LA TESTE	6 461 265	5 190 685	106	1 418	9 501
N-1	7 434 596	5 113 543	115	1 283	11 450
Station d'épuration de CAZAUX	318 884	291 811	-	-	-
N-1	394 474	320 602	-	-	-

	POLYMÈRE BOUES (kg)	BOUES (Tonnes)	BOUES (Tonnes MS)	SOUDE (Tonnes)	JAVEL (Tonnes)
Station d'épuration de BIGANOS	6 408	5 622,3	1 619,4	32	96
N-1	8 072	6 837,9	1 751,3	14	78
Station d'épuration de LA TESTE	12 117	1 762,7	1 154,8	70	249
N-1	10 829	1 891,9	1 060,8	69	257
Station d'épuration de CAZAUX	2 675	449,1	67,0	-	-
N-1	3 725	426,6	70,0	-	-

	GAZ (m3)	EAU POTABLE (m3)	H2SO4 (kg)	AZOTE (kg)	SEL (kg)
Station d'épuration de BIGANOS	32 280	5 246	6 457	0	1275
N-1	0	2 832	6 043	0	925
Station d'épuration de LA TESTE	247 944	21 848	23 599	0	-
N-1	212 478	21 544	17 063	0	-

Les travaux de réfection du densadeg B sur la STEP de La Teste ont eu plusieurs impacts :

- une augmentation de la consommation de coagulant/floculant,
- une hausse de la consommation d'eau potable, due à l'impossibilité d'utiliser des eaux recyclées pour la dilution des polymères,
- et une augmentation de la consommation énergétique, notamment pour le lavage du traitement biologique, qui a été davantage sollicité.

3.5.3 L'évacuation des sous-produits

Boues

Les boues produites par les usines de dépollution sont soit :

- des boues déshydratées (ou boues pâteuses) **(BP)** obtenues par centrifugation (Biganos et La Teste de Buch) ou par filtre à bandes (Cazaux)
- des boues séchées (ou granulés secs) **(GS)** obtenues par séchage thermique.

La production de boues déshydratées et de boues séchées, pour l'année 2025 s'est élevée à **7 834,1** tonnes de produit brut, soit **2 841,3** tonnes de matières sèches (MS), se répartissant ainsi :

	La Teste de Buch		Biganos		Cazaux
	BP	GS	BP	GS	BP
Total par type	66,9	1 088,0	1 350,0	269,4	67,0
Total par STEP	1 154,9		1 619,4		67,0
Total annuel	2 841,3				

Usine de dépollution	Quantité 2025	
	en T de boues brutes	en T de MS
Biganos	5 622,3	1 619,4
La Teste de Buch	1 762,7	1 154,9
Cazaux	449,1	67,0
TOTAL	7 834,1	2 841,3

Rappel des valeurs 2024

	Production de MS par STEP (en tonne de MS) 2024				
	La Teste de Buch		Biganos		Cazaux
	BP	GS	BP	GS	BP
Total par type	127,4	933,5	1 751,3	0	70,0
Total par STEP	1 060,9		1 751,3		70,0
Total annuel	2 882,2				

USINE DE DÉPOLLUTION	QUANTITÉ 2024	
	en T de boues brutes	en T de MS
Biganos	6 837,9	1751,3
La Teste de Buch	1 891,9	1 060,9
Cazaux	426,6	70,0
TOTAL	9 156,4	2 882,2

Refus de dégrillage, sables et graisses

2025	STEP de Biganos	STEP de La Teste	STEP de Cazaux	Destination finale
Refus de dégrillage (t)	47,3	53,06	2,2	VALBOM (33150 Cenon)
Refus de tamisage (t)			-	VALBOM (33150 Cenon)
Refus de trommel (t)	28,44	-	-	VEOLIA ISDND (33620 Lapouyade)
Sable (t)	322,34	0	3,58	AZURA RECYCLAGE (33 530 Bassens)
	0	89,42	0	VEOLIA AGRICULTURE FRANCE (33610 Cestas)
Graisse (t)	0	105,36	9,22	STEP de Biganos (carbofil)

Pour rappel les données de 2024 :

2024	STEP de Biganos	STEP de La Teste	STEP de Cazaux	Destination finale
Refus de dégrillage (t)	88,30	63,03	2	VALBOM (33150 Cenon)

Refus de tamisage (t)			-	VALBOM (33150 Cenon)
Refus de trommel (t)	45,36	-	-	VEOLIA ISDND (33620 Lapouyade)
Sable (t)	395,96	141,08	8,82	AZURA RECYCLAGE (33 530 Bassens)
	0	18,72	0	VEOLIA AGRICULTURE FRANCE (33610 Cestas)
Graisse (t)	0	82,6	17	STEP de Biganos (carbofil)

Autres déchets

Les produits de curage et de nettoyage du réseau, des postes de pompage et ouvrages sont apportés à l'atelier de la STEP de Biganos spécialement conçu pour leur traitement.

Cependant, lorsque les volumes excèdent considérablement la capacité de traitement, il en résulte une dégradation accélérée des équipements et des défaillances répétées.

Lorsque l'atelier de la STEP de Biganos est indisponible, ou lorsque la fréquence des dépotages devient trop importante, les produits sont évacués en centre de compostage, générant des surcoûts de transport et de traitement.

	Produits traités par la STEP de Biganos	Produits envoyés en centre de compostage
	(capacité théorique 240 m3/an)	
2021	1 155 tonnes	336 tonnes
2022	1 093 tonnes	555 tonnes
2023	1 132 tonnes	466 tonnes
2024	1 280 tonnes	371 tonnes
2025	1 168 tonnes	329 tonnes

3.6 Le collecteur Sud

3.6.1 Collecteur de CP2 à ZI2

Entretiens Périodiques

- **Ventouses Collecteurs DN 1200/1500** : Entretien mensuel.
- **Espaces Verts Puits Collecteur DN 1500** : Entretien des zones vertes trimestriellement.
- **Visites pédestres** : Inspection régulière des collecteurs DN 1200/1500 et des différents ouvrages.
- **Vidange Ouvrages Balanos** : 2 fois par an.
- **Nettoyage Accès Collecteur DN 1200 et Regards (de part et d'autre de la voie ferrée)** : 2 fois par an

Opérations Planifiées

Date	Intervention	Lieu/Équipement	Prestataire/Détail
29/01/25	Visite par drone flottant	CT2MC DN 2400 + station de pompage	CT2MC
03/04/25	Révision pompe de rabattement Selwood	Selwood	Xylem
07/05/25	Nettoyage du bassin	ZI2	Le forestier de Gascogne
28/08/25	Livraison	SAUGNAC CP 2	Godwin
03/09/25	Nettoyage du bassin	ZI 2	Le forestier de Gascogne
10/11/25	Nettoyage du bassin	Balanos	MIRTIN
18/12/25	Changement réducteur vanne 7	Chambre à vannes Balanos	

3.6.2 Chambre de mise en vitesse et puits du collecteur sud

Certains puits, ayant subi des dégâts considérables lors de l'incendie de 2022, ont fait l'objet de réparations.

Etat général de l'ouvrage	
Chambre de mise en vitesse 	CMV renouvelée en 2015. Ouvrage intact mais clôture endommagée par les incendies de juillet 2022 et renouvelée en 2024.
LAOUGA 	Puits d'accès renouvelé en 2021.
ARNAUD 	Ouvrage et clôture endommagés par les incendies de juillet 2022 et renouvelés en 2024.
BATBEOU 	Puits d'accès renouvelé en 2017.
MONTAUZEY 1 	Puits d'accès renouvelé en 2017.

<i>MONTAUZEY 2</i> 	Puits d'accès renouvelé en 2017.
<i>MAUBRUC</i> 	Puits d'accès renouvelé en 2015.
<i>Grand LETTAS</i> 	Puits d'accès renouvelé en 2017.
<i>Puits BISCARROSSE</i> 	Puits d'accès renouvelé en 2015. Vol de ganivelle- sécurisation temporaire et remplacement juin 25.
<i>Puits du Wharf</i> 	Vol de ganivelle - remplacement juin 25.

3.7 Le Wharf de la Salie

Sont annexés au présent rapport les documents suivants :

- Evolution du relevés des fonds marins,
- Rapport de visite de la protection cathodique,
- Convention d'entretien du phare (N°03-2014) avec les phares et balises du Verdon,
- Bilan drone 2025,
- Le contrôle du tube plongeur, anodes, exutoire secondaire.

Date	Description de l'intervention
15/01/25	Contrôle phares et balises.
05/03/25	Désensablement de la plage du wharf (accès Lefort).
27/03/25	Visite du wharf par drone.
17/03/25 au 27/06/25	Chantier de mise en peinture du wharf GDES (palées 1 à 9 et pieux).
07/05/25	Contrôle phares et balises.
30/05/25	Visite du wharf par drone.
12/06/25	Mesures d'épaisseurs TSM des pieux sur la plage.
30/06/25 au 04/07/25	Mesures d'épaisseurs TSM des pieux immergés.
19/08/25	Contrôle des anodes Beprol.
01/09/25	Désensablement du wharf et de l'accès Lefort.
19/09/25	Visite du wharf par drone.
30/09/25	Remplacement de deux anodes (palées 17 TSM).
02/09/25 au 01/12/25	Chantier de peinture GDES du wharf (palées 1 à 9 et pieux).
01/10/25	Visite contractuelle (musoir/anodes/by-pass).
02/10/25	Réparation du compensateur n°2 (Protecmo).
02/10/25	Visite contractuelle TSM (anodes/musoir/by-pass).
04/12/25	Contrôle phares et balises.
18/12/25	Visite du wharf par drone.

Malgré l'interdiction affichée au portail d'entrée et sa sécurisation, nous constatons quasiment à chaque passage la présence sur l'ouvrage de personnes étrangères au service de l'assainissement (pêcheurs, promeneurs, ...). La police municipale est régulièrement sollicitée par SB2A pour faire évacuer ce site.

3.8 Rapports d'astreinte 2025

L'historique des rapports d'astreinte hebdomadaires 2025 est mis à disposition dans le répertoire partagé avec le SIBA. Ces rapports sont transmis au fur et à mesure des semaines. Le SIBA interroge la SB2A au fil de l'eau en fonction des interventions référencées.

4.

INDICATEURS
TECHNIQUES
Actions de Recherche



L'activité du Pôle Recherche et Développement, démarrée en 2014, s'est poursuivie depuis 2021 sur le nouveau contrat.

Certaines actions ont été clôturées, mais de nombreuses actions restent d'actualité (REUT, analyses SARS COV2, caméra du Wharf), et de nouveaux axes de travail sont également apparus (Polymères biosourcés, mapping températures).

Le Pôle de Recherche est animé par Perrine GAMAIN et Gilles LEGLISE.

Le fonctionnement du Pôle s'organise autour de :

- l'élaboration du programme annuel ;
- la tenue des réunions du COPIL (comité paritaire de pilotage) ;
- la réalisation des actions décidées et leur suivi.

Les usages en termes d'eau usée traitée réutilisée est en légère augmentation par rapport à 2024, et sont restés majoritairement dédiés à l'arrosage de rond-points de la commune de Biganos, le nettoyage des voiries, le curage mécanisé de du périmètre délégué de la SB2A, et quelques usages internes à la STEP de Biganos. Tous les usages sont à la hausse, à l'exception des espaces verts du fait de problèmes matériels sur les équipements de la commune. Les volumes utilisés en 2025 sont récapitulés ci-après:

- hydrocurage: 485 m³
- arrosage des espaces verts de ronds points: 2 m³
- nettoyage des voiries: 85 m³
- usages internes à la STEP de Biganos: 27 m³

Une réflexion de fond a été réalisée en 2025 pour identifier les besoins internes à la STEP de Biganos pouvant être basculés au REUT, sur chacun des postes de travail, en fonction de la qualité d'eau requise, de la localisation des ouvrages, des débits et des pressions nécessaires. Les résultats de cette étude devra permettre l'engagement de travaux en 2026 permettant d'exploiter le REUT sur certains de ces postes, et optimiser ainsi l'exploitation d'eau de REUT produite localement.

Les actions sur la caméra du wharf ont également perduré, dans la perspective d'alerter et analyser de façon plus fiable sur les événements de mousse, de turbidité, ainsi que sur le suivi des barres sédimentaires.

Le suivi et l'optimisation des passes-débit constitue également une action récurrente du Pôle Recherche, ayant fait l'objet d'avancées significatives en 2025, comme sur les ouvrages de Joliet et Florida.

L'utilisation de polymères biosourcés au cours de l'été 2025 sur la file boue de la STEP de La Teste a permis de valider l'intérêt du produit. Le retour d'expérience pourra à terme permettre d'industrialiser la solution. La poursuite des tests est également envisagée sur les files eau des STEPs de Biganos et La Teste.

Le déploiement de capteur de température et l'exploitation de ces données (projet mapping température) a été lancé en 2025. L'analyse des écarts entre la température des effluents et la température ambiante pourrait permettre à terme de détecter des anomalies.

Le suivi des réalisations du Pôle Recherche est indiqué dans les comptes rendus des réunions du COPIL qui figurent en annexe. L'ensemble des rapports ne peuvent être communiqués car certains résultats restent confidentiels.

Le tableau ci-dessous synthétise les actions retenues pour le programme 2025 ainsi que les montants dépensés associés par action. L'état d'avancement technique des projets est donné en annexe.

Le détail du suivi budgétaire est communiqué en annexe.

PROGRAMME 2025		SIBA	SB2A
Sujet de recherche		Montant HT	Montant HT
67TR/2164A0T1979-1-01 / Pôle Recherche SB2A			
	fournisseur	réel	réel - facturé
0 Animation Pôle Recherche		54 299,41 €	75 546,69 €
16 Norovirus	ACTALIA	0,00 €	2 979,00 €
17 Acquisition et traitement des dispositifs de surveillance - Caméra du Wharf	EGIS	0,00 €	7 500,00 €
19 Suivi des micro-polluants		159,00 €	168,00 €
21 Passes débits		0,00 €	0,00 €
27 Optimisation de la surveillance des rejets (CP)		0,00 €	0,00 €
28 Etude SRAS-covid 19	ACTALIA	738,67 €	1 305,00 €
29 Opaline C+		57,42 €	46 921,98 €
32 Projet Kemira - Polymères		0,00 €	6 670,00 €
33 REUSE - Valorisation perméat Opaline 1 Biganos		741,80 €	54 373,00 €
34 Mapping température		93,32 €	0,00 €
total programme 2025	251 553,29 €	56 089,62 €	195 463,67 €
Dotations annuelles 2025 (100 000 € pour SB2A et 100 000 € pour le SIBA avec k = 1,1581)	231 620,00 €	115 810,00 €	115 810,00 €
Solde du fonds à fin 2024	28 267,92 €		
Solde disponible début 2025	259 887,92 €		
Solde à la fin de l'exercice 2025	8 334,63 €		

	Dotation SB2A et Dotation théorique SIBA	Dotation totale Fonds	Montant réel dépensé SB2A	Montant réel dépensé SIBA	Dotation réelle SIBA (Dotation théorique - Dépenses réelles)	Solde fictif (avant amortisse- ment pilote)	Solde réel annuel (après amortisse- ment pilote)	Solde réel total (après amortisse- ment pilote)
2021	100 000,00 €	200 000,00 €	122 579,52 €	35 832,95 €	64 167,05 €	41 587,53 €	0,00 €	0,00 €
2022	103 290,00 €	206 580,00 €	115 463,05 €	46 692,89 €	56 597,11 €	44 424,06 €	0,00 €	0,00 €
2023	110 830,00 €	261 819,57 €	105 741,30 €	62 398,73 €	48 431,27 €	93 679,54 €	31 602,13 €	31 602,13 €
2024	117 840,00 €	235 680,00 €	123 546,59 €	115 467,62 €	2 372,38 €	-3 334,21 €	28 267,92 €	28 267,92 €
2025	115 810,00 €	231 620,00 €	195 463,67 €	56 089,62 €			-19 933,29 €	8 334,63 €

Le pilote Opaline II a été définitivement amorti à la fin de l'exercice 2023.

Le solde du fonds à fin 2025 est positif de 8 k€.

5.

INDICATEURS RELATIFS
AUX ABONNÉS



La SB2A a fait de la relation usagers un des enjeux forts de ce contrat. L'objectif est de simplifier les démarches de l'usager avec son service de l'assainissement. Dans ce chapitre, figurent les informations relatives à la satisfaction des usagers de votre service, ainsi que les données liées à la consommation (dégrèvements, impayés, aides financières).

5.1 Les usagers et l'assiette de la redevance

- Recensement de la population - Source : INSEE – Populations de référence millésimées 2023

- Nombre d'abonnés – Source : fichiers communiqués par les distributeurs d'eau

	Population municipale	Abonnés eau	Abo eau hors ctrs arrosage	Abonnés asst	Taux desserte	Population desservie
Arcachon	11092	11 269	10 622	10 551	99,3%	11 018
La Teste de Buch	27566	18 647	17 363	17 195	99,0%	27 299
Gujan Mestras	22153	13 770	13 427	13 235	98,6%	21 835
Le Teich	9180	4 562	4 455	4 386	98,4%	9 037
Biganos	11431	5 318	5 246	5 095	97,1%	11 102
Audenge	9596	4 876	4 826	4 450	92,2%	8 847
Lanton	7413	4 641	4 610	4 387	95,2%	7 055
Andernos les Bains	12710	9 683	9 613	9 531	99,1%	12 601
Ares	6482	4 633	4 619	4 603	99,7%	6 460
Lège Cap Ferret	8504	11 025	10 945	10 862	99,2%	8 439
2025	126127	88424	85726	84295	98,3%	124017
2024	125202	88020	86154	83657	97,1 %	121573
Variation 2025/2024	+0,74%	+0,46%	-0,50%	+0,76%	+1,26%	+2,01%

Il est précisé dans les paragraphes ci-dessous les critères de détermination des données.

Les modalités de calcul n'ont pas été modifiées depuis 2020 afin de permettre la comparaison des données. Néanmoins, le décompte des données au travers des fichiers des délégataires de l'eau restent ardues en particulier les compteurs dits "verts" qui n'est pas un critère natif.

La population municipale au 01/01/2026 est extraite des données de l'INSEE basées sur le millésime 2023. Ce décalage statistique de trois ans est propre à la méthodologie nationale.

Les nombres d'abonnés "eau" et "eau hors compteurs d'arrosage" sont extraits des bases de données des délégataires de l'eau. Pour chaque délégataire, les critères de comptabilisation sont :

- SEEBAS : Abonnés actifs, mode de gestion normal ;
- SUEZ : Abonnés actifs (en service) ;
- AGUR : Abonnés actifs (en service).

Le nombre de compteurs d'arrosage est comptabilisé en fonction de la description des compteurs dans les bases de données eau potable.

Le nombre d'abonnés assainissement est décompté en utilisant la notion de "raccordé" chez les différents délégataires de l'eau.

Le taux de desserte résulte du ratio entre le nombre d'abonnés assainissement et le nombre d'abonnés eau hors compteurs d'arrosage.

Un travail de régularisation des profils de facturation des abonnés assainissement non assujettis a été entamé en 2021 et se poursuit depuis de manière continue notamment lors des changements de délégataires de l'eau de la COBAN.

La population desservie est calculée en multipliant le taux de desserte par la population municipale.

5.1.1 Evolution du nombre d'abonnés et des primes fixes

Evolution du nombre	au 31/12/19	au 31/12/20	au 31/12/21	au 31/12/22	au 31/12/23	au 31/12/24	au 31/12/25	Evolution annuelle
d'abonnés assainissement	78 210	79 491	80 117	81 381	82 357	83 657	84 292	+635 +0,8 %
de primes fixes	94 672	96 563	97 815	99 172	100 547	101 593	103 851	+2 258 +2,2 %

** Données issues des informations communiquées par les distributeurs d'eau. Ces valeurs correspondent à l'état des abonnés et non aux états de facturation.*

Le dénombrement des primes fixes peut être fait selon 2 méthodes :

- via la facturation en considérant le montant de la part abonnement et le coût unitaire de l'abonnement au semestre ;
- via les fichiers abonnés des délégataires de l'eau qui fournissent le nombre de parts d'assainissement facturables par abonné (si plusieurs logements via un même compteur de facturation). C'est bien cette seconde méthode qui est retenue ici.

5.1.2 Établissement de l'assiette volumétrique

Dans ce tableau, ont été repris les calculs des assiettes depuis 2021. L'assiette se compose du volume facturé au cours de l'année n pour le compte de l'année n et du volume estimé devant être facturés en n+1 pour le compte de l'année n.

Volumes (m3)	2021	2022	2023	2024	2025
SEEBAS + Veolia	2 559 256	2 538 478	2 341 707	2 191 258	2 770 713
SUEZ	1 189 302	748 544	854 782	202 943	221 187
AGUR	1 296	96 691	115 962	1 233 823	1 200 175
Facturation consommation	3 749 854	3 383 713	3 312 451	3 628 024	4 192 075
SEEBAS + Veolia	2 653 947	2 828 724	2 601 457	2 219 434	1 887 886
SUEZ	966 587	1 385 597	1 184 268	210 885	222 443
AGUR	1 312 809	1 115 136	1 157 961	2 152 045	2 396 276
DAE N (à ajouter) consommation	4 933 343	5 329 457	4 944 046	4 582 364	4 506 605
SEEBAS + Veolia	5 213 203	5 367 202	4 943 164	4 410 692	4 658 599
SUEZ	2 155 889	2 134 141	2 039 410	413 828	443 630
AGUR	1 314 105	1 211 827	1 273 923	3 385 868	3 596 451
Total Assiette	8 683 197	8 713 170	8 256 497	8 210 388	8 698 680

L'année 2025 est en rebond après 2 années consécutives de baisse de volume.

5.1.3 Gestion des abonnés raccordables non raccordés (RNR)

La mise à jour de la base RNR est régulièrement effectuée en lien avec les services du SIBA. Tout nouveau cas signalé par le SIBA fait l'objet d'une enquête.

Pour chaque cas signalé, un contrôle du profil de facturation dans la base abonnés du délégataire de l'eau a été effectué ainsi qu'une vérification du zonage assainissement au besoin. Ensuite un contrôle terrain peut être réalisé pour s'assurer du raccordement (présence d'un écoulement) au réseau public d'assainissement ou de la présence du réseau à proximité. Le cas est étudié et les résultats des investigations sont référencés dans une base globale.

5.2 Les demandes de raccordement

Durant l'année 2025, 232 devis ont été établis et 195 branchements ont été réalisés par le Déléataire. Au nombre de branchements réalisés par le Déléataire en propre, il convient d'ajouter ceux réalisés par le SIBA dans le cadre des extensions de réseaux et des opérations immobilières. Ils sont au nombre de 28 en 2025.

La répartition des branchements par commune pour l'année 2025 est détaillée ci-dessous :

COMMUNES	NOMBRE DE DEMANDES	NOMBRE DE DEVIS ÉTABLIS	NOMBRE DE BRANCHEMENTS RÉALISÉS PAR LA SB2A	NOMBRE DE BRANCHEMENTS RÉALISÉS PAR LE SIBA
ANDERNOS-LES-BAINS	39	25	26	3
ARCACHON	25	19	23	0
ARES	29	19	13	2
AUDENGE	24	22	19	1
BIGANOS	15	15	12	6
GUJAN-MESTRAS	47	33	27	4
LA TESTE-DE-BUCH	55	29	25	2
LANTON	32	27	16	5
LE TEICH	27	23	22	4
LÈGE-CAP-FERRET	38	20	12	3
TOTAUX	331	232	195	27
TOTAL			222	

5.3 Les désobstructions de branchement

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de désobstructions de branchement	742	646	1107	961	927	1139	769

Nous avons très régulièrement des débouchages liés à la présence de racines, de mauvais raccordement en privé, de problèmes au niveau de l'intercoupe, etc.

Erratum :

Dans le RPQS livré à la collectivité le 31 mars 2026, 787 désobstructions de branchements ont été indiqués pour 2025 au lieu de 769.

5.4 Les débordements chez les usagers

P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers

Cet indicateur est calculé en considérant le nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents en vue d'un dédommagement / nombre d'habitants desservis X 1 000.

Conformément aux règles de calcul de cet indicateur, « les refoulements par les branchements causés par un non-respect par l'abonné du règlement de service ne sont pas pris en compte ».

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de débordement d'effluents chez les usagers	0,08	0,06	0,07	0,07	0,07	0,13	0,024
Demandes d'indemnisations	10	7	8	8	8	16	3
Population desservie	118 893	114 643	116 892	118 106	119 649	121 573	124 017

La liste des adresses concernées est détaillée ci-après:

DATE D'OUVERTURE	COMMUNE	ADRESSE
29 août 2025	LANTON	2 ALLEE DE LA CLAIRIERE
16 oct. 2025	LA TESTE DE BUCH	8BIS AV DU BANC D'ARGUIN
30 déc. 2025	LA TESTE DE BUCH	308 BD DE L'OCEAN

L'année 2025 a été, moins difficile que l'année précédente, et la mobilisation de nos équipes et nos actions de terrain ont permis de limiter les difficultés causées aux usagers comme en témoigne le nombre beaucoup plus limité des demandes d'indemnisations recensées, SB2A poursuit avec constance ses actions de prévention, lors des contrôles conformité, auprès des usagers concernant, notamment concernant l'équipement en clapet anti-retour qui permet de protéger les installations privées de toute remontée d'eau depuis les ouvrages publics, lors des intempéries comme lors des interventions sur le réseau. Il est rappelé son caractère indispensable tel qu'indiqué dans le Règlement du Service d'Assainissement (art.6-1) :

“Ces installations ne doivent présenter aucun danger pour le Service de l'Assainissement et doivent être conformes aux règles de l'art, aux dispositions du règlement sanitaire départemental et du présent règlement, ainsi qu'aux règles spécifiques établies par le SIBA.

Vous devez notamment respecter les règles de base suivantes :

- *Séparer strictement les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales et ne jamais rejeter les eaux pluviales dans le réseau des eaux usées ; cette interdiction s'applique en toutes circonstances, y compris en période d'intempéries afin d'éviter la surcharge et le débordement du réseau public d'eaux usées*

- *Ne pas utiliser les descentes de gouttières pour l'évacuation des eaux usées*
- *Vous assurer que vos installations privées sont conçues pour protéger la propriété contre tout reflux d'eaux usées en provenance du réseau public notamment lors de sa mise en charge (joints et tampons étanches, dispositif anti-refoulement, ...). Les installations intérieures doivent pouvoir résister à la pression correspondant au niveau de la chaussée sous laquelle se trouvent les ouvrages d'assainissement publics desservant l'unité foncière ; tout appareil se trouvant à un niveau inférieur*

doit être muni d'un dispositif de protection contre le reflux des eaux usées ; si la continuité d'écoulement doit être assurée, elle le sera par un dispositif éleveur. Toute inondation intérieure due, soit à l'absence de dispositif de protection ou à son mauvais fonctionnement, soit à l'accumulation des eaux issues de l'immeuble pour une cause quelconque ne saurait être imputée au Service de l'Assainissement."

5.5 La relation clientèle

5.5.1 Nombre de demandes d'intervention

Le nombre de demandes reçues au cours de l'année 2025 au niveau du Centre Technique de Biganos a été de **1 533**. Parmi celles-ci :

- **1 374 demandes d'interventions**, venant directement des usagers ou des collectivités;
- dont **9 réclamations** (définition ci-dessous);
- et **159 demandes concernant des dégrèvements** (transmis par les délégataires de l'eau).

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de demandes d'interventions	2 260	2 423	2 436	1 845	2 164	1 688	1 374

Pour information, les réclamations sont comprises dans le total des demandes d'interventions, mais les demandes de dégrèvements ne sont pas considérées comme des réclamations ou des demandes d'interventions.

Répartitions des demandes usagers par canal d'entrée :

Canal	Demande d'intervention	Demande de dégrèvement ou renseignement sur dégrèvement	Total général
Courrier	3	2	5
Email	167	143	310
Site d'accueil	7	0	7
Téléphone	1 197	14	1 211
Total général	1 374	159	1 533

On note que la grande majorité des demandes des riverains passent par un appel téléphonique.

Répartition des demandes d'intervention par objet et par commune 2025 :

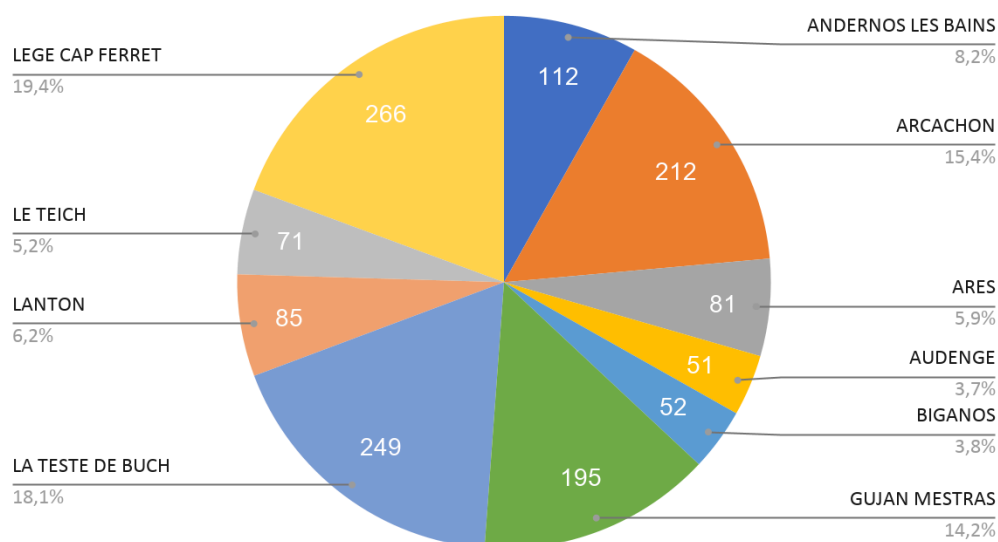
Motif	Type	ANDER NOS LES BAINS	ARCACHON	ARES	AUDENGE	BIGANOS	GUJAN MESTRAS	LA TESTE DE BUCH	LANTON	LE TEICH	LEGE CAP FERRET	Total général
FACTURES	Dégrèvement	0	31	2	0	0	70	33	1	21	1	159
INTERVENTIONS	Autre	25	81	21	15	19	73	105	14	32	67	452
	Désobstruction brcht	72	100	54	26	26	100	125	65	26	175	769

	Désobstruction réseau	9	27	4	8	4	17	14	5	11	16	115
	Odeur	6	4	2	2	3	5	5	1	2	8	38
Total général		112	243	83	51	52	265	282	86	92	267	1533
Nombre de demandes pour 1000 abonnés assainissement		11,75	23,03	18,03	11,46	10,21	20,02	16,40	19,60	20,98	24,58	18,19

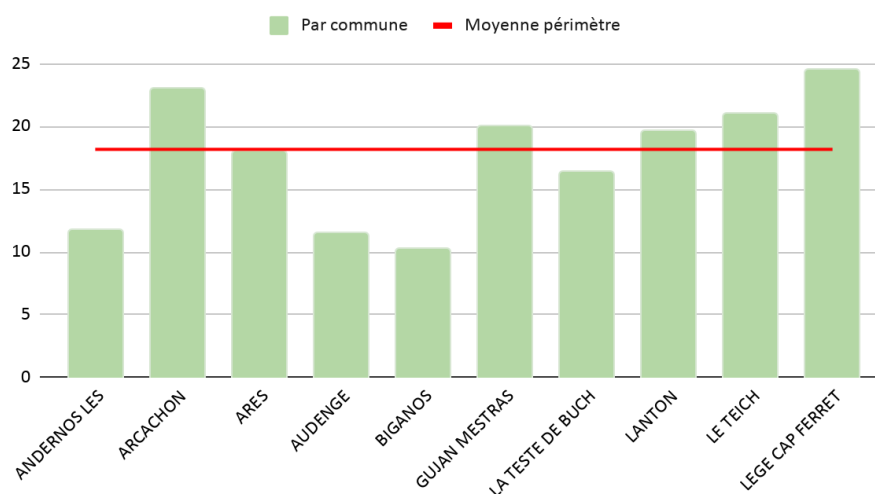
Nous pouvons observer que la répartition des demandes par commune est proportionnelle au nombre d'utilisateurs sur la commune.

En affinant le nombre d'abonnés par commune, nous pouvons noter que les communes d'Arcachon, Gujan Mestras, Lanton, Le Teich et Lège - Cap Ferret sont au-dessus de la moyenne du périmètre.

Nombre d'interventions par commune (sans dégrèvement) sur l'année 2025



Nombre de demandes pour 1000 abonnés par commune



Le détail de l'ensemble des interventions est donné en annexe de ce rapport avec la qualification en réclamation selon les cas.

5.5.2 Le taux de réclamations

Selon la définition de l'indicateur, ce taux se calcule à partir des réclamations reçues par le Déléataire. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est mis en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux de réclamations	0,22	0,36	0,29	1,86	3,44	0,86	2,18
Nombre de réclamations retenues	17	29	23	151	283	72	184
Nombre d'abonnés assainissement	78 210	79 491	80 117	81 381	82 357	83 657	84292

Rappel de la définition services.eaufrance.fr : Nombre de réclamations écrites (c'est-à-dire reçues sous forme de courrier, mail, fax...) correspondant à des écarts ou non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation, en particulier en ce qui concerne l'application du règlement de service. Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité- Les réclamations peuvent porter notamment sur la prestation environnementale (pollution, odeurs), la qualité du service (libre écoulement, inondations, débordements, infiltrations, travaux, mise en service...), la facturation (m3 facturés, mode de paiement...) à l'exception du niveau de prix.

Depuis 2022, le décompte des "réclamations" pour le calcul de cet indicateur a été modifié comme suit : le nombre de réclamations a été calculé en considérant toutes les demandes reçues par écrit (e-mail ou courrier) auxquelles ont été ajoutées les demandes reçues par téléphone classées en tant que réclamations par les services au regard de sa nature. A titre de comparaison, cet exercice a été fait sur les données 2021 et le nombre aurait été de 100 réclamations soit un taux de 1,25.

5.5.3 Les dégrèvements

Les dégrèvements de la redevance assainissement en cas de fuite d'eau potable sur les installations après compteur sont réalisés dans deux cas :

- par application de la loi Warsmann (Décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012 pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite loi Warsmann, codifié à l'article L.2224-12-4 du CGCT), qui dégrève la part assainissement de la totalité de la fuite lorsque cette dernière a conduit à un doublement ou plus de la consommation habituelle des locaux d'habitation ; ce type de dégrèvement est appliqué automatiquement par le distributeur d'eau ;
- par application de la « convention de gestion des demandes de dégrèvement de la redevance d'assainissement des eaux usées domestique à la suite de fuite », établie entre le SIBA et la SB2A ; les cas relevant de ce type de dégrèvement, non éligibles à la loi Warsmann, sont traités par la SB2A, après avis du SIBA pour les demandes supérieures à 2 000 m³.

Le nombre de dégrèvements accordés et les volumes dégrévés en 2024 sont les suivants :

	total (Warsmann et non Warsmann)	dont convention SIBA
source	distributeurs d'eau	suivi SB2A *

Commune	nombre de dégrèvements accordés	volumes dégrévés (m3)	nombre de dégrèvements accordés	volumes dégrévés (m3)
ARCACHON	83	26 921	27	19 168
La TESTE DE BUCH	130	35 818	35	23 332
GUJAN-MESTRAS	235	49 561	79	34 130
LE TEICH	83	9 237	20	4 708
BIGANOS	28	21 971	0	0
AUDENGE	29	6 446	0	0
LANTON	87	20 474	1	3 142
ANDERNOS LES BAINS	84	23 821	0	0
ARES	7	4 230	2	3 293
LÈGE CAP FERRET	252	123 319	0	0
2025	1018	321 798	164	87 773
Rappel 2024	892	321 595	258	97 817
Rappel 2023	1 027	488 795	271	140 708
Rappel 2022	789	379 798	89	75 025
Rappel 2021	743	469 722	62	64 804

nota * : les distributeurs d'eau ne distinguant pas toujours les dégrèvements accordés en application de la convention SIBA, après traitement du dossier par la SB2A, des autres dégrèvements qu'ils appliquent directement, leur décompte provient du suivi effectué par la SB2A qui peut présenter un petit décalage temporel par rapport au traitement effectué par les distributeurs d'eau.

Nous constatons que les volumes dégrévés en 2025 sont sensiblement identiques à 2024.

	2021	2022	2023	2024	2025
total volumes dégrévés (m3)	469 722	379 798	488 795	321 595	321 798
<i>dont convention SIBA</i>	<i>64 804</i>	<i>75 025</i>	<i>140 708</i>	<i>97 817</i>	<i>87 773</i>

5.5.4 Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P257.0]

La facturation de la redevance assainissement est effectuée par les distributeurs d'eau, qui en assurent le recouvrement avec celui de la partie eau potable, conformément aux conventions de facturation passées entre la SB2A et :

- SEEBAS (filiale dédiée de Veolia Eau) pour les communes de la COBAS (Arcachon, La Teste de Buch, Gujan-Mestras et Le Teich) ;
- SUEZ pour la commune de Arès

- AGUR pour les communes de Lège-Cap Ferret, Andernos-les-Bains, Lanton, Audenge et Biganos

Les distributeurs d'eau assurent le recouvrement par tous les moyens réglementaires dont ils disposent, allant de la relance simple à la fermeture du branchement.

Le taux d'impayés est calculé au 31/12 de l'année n sur les factures émises au titre de l'année précédente (n-1). Le taux d'impayés correspond aux retards de paiement.

C'est une donnée différente de la rubrique « pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement » ; cette dernière reprend essentiellement les pertes définitivement comptabilisées. Celles-ci peuvent être enregistrées avec de plus grands décalages dans le temps compte tenu des délais nécessaires à leur constatation définitive.

Sur la base des informations communiquées par les distributeurs d'eau chargés de la facturation, les taux sont les suivants :

2025	SEEBAS	SUEZ	AGUR LCF	AGUR COBAN	moyenne pondérée
Taux d'impayés *	1,04 %	0,96 %	0,90 %	1,80 %	1,19 %

** Montant des impayés au 31/12/2025 relatif aux factures émises en 2024 / montant total facturé en 2024 x 100*

Rappel des données 2024:

2024	SEEBAS	SUEZ	AGUR	moyenne pondérée
Taux d'impayés *	0,69 %	2,02 %	3,19 %	0,98%

** Montant des impayés au 31/12/2024 relatif aux factures émises en 2023 / montant total facturé en 2023 x 100*

La loi Brottes du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services d'eau dans le cas des résidences principales. Quelles que soient les circonstances, les services d'eau ont interdiction de recourir aux coupures d'eau en cas d'impayés et doivent procéder au recouvrement des factures par toutes les autres voies légales offertes par la réglementation. Elles demeurent uniquement possibles dans le cas de résidences secondaires ou de locaux à strict usage professionnel, hors habitation.

5.5.5 Le montant des abandons de créance et total des aides accordées [P207.0]

La SB2A ne facture pas directement les parts d'assainissement. La facturation est réalisée au travers de la facture d'eau potable selon le planning décrit plus haut.

Pour les délégataires de l'eau que sont SEEBAS et SUEZ, l'accompagnement en cas de difficulté à payer les factures d'eau et d'assainissement est une priorité. Les dispositifs mis en œuvre s'articulent autour de trois axes fondamentaux :

- ✓ Urgence : des facilités de paiement (échéanciers, mensualisation, mandat-compte sans frais,...) sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture d'eau.
- ✓ Accompagnement : en partenariat avec les services sociaux, pour accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées.

- ✓ Assistance : pour les foyers en grande difficulté financière, les délégataires participent au dispositif Solidarité Eau intégré du Fonds de Solidarité Logement départemental.

Le nombre de demandes d'abandons de créance reçues par le délégataire et les montants accordés figurent au tableau ci-après (sur la base des informations communiquées par les distributeurs d'eau chargés de la facturation assainissement) :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nb de demandes d'abandon de créance à caractère social reçues par le délégataire	46	24	26	32	59	52
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (en €)	3995,02	999,83	2 564,66	1 288,56	9 840,37	3 361,94

2025	SEEBAS	SUEZ	AGUR	total
Nb de dossiers	12	40	0	52
Montant en € TTC	243,34 €	3 118,60 €	0,00	3 361,94 €

AGUR ne fait pas de versement au Fond de Solidarité Logement.

Rappel des données 2024 détaillées

2024	SEEBAS	SUEZ	AGUR	total
Nb de dossiers *	19	40	0	59
Montant en €	1015,31	8 825,06	0,00	9 840,37

** Dossiers Fonds Solidarité Logement ; les montants comportent la part Délégataire (prime fixe et consommation) et la part Agence de l'Eau (Modernisation des Réseaux de Collecte ou Redevance Performance des systèmes d'assainissement)*

Ces éléments permettent au SIBA de calculer l'indicateur du décret **[P 207.0]**, en ajoutant à ce montant ses propres versements et en divisant par l'assiette de la redevance.

En complément des abandons réalisés par les distributeurs d'eau pour le compte de la SB2A, le montant non dépensé de la dotation annuelle est reversé par la SB2A au SIBA, conformément à l'article 9 du Contrat.

Pour l'année 2025, la dotation s'élève à 17 141,32 €. Un versement de 13 779,38 € sera effectué par la SB2A au SIBA en complément des € utilisés.

5.5.6 La redevance pour la Performance des systèmes d'assainissement

Depuis le 1er janvier 2025, la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte a été remplacée par la Redevance pour la Performance des systèmes d'assainissement collectif au profit des Agences de l'Eau.

Pour 2025, le montant de la contre valeur est de 0,105€ HT/m3

Délégataires de l'Eau	Commune	Volume 2025 (m3)	Montant 2025 (euros)
SEEBAS	ARCACHON	1 144 059	120 126,20 €
SEEBAS	LA TESTE DE BUCH	1 802 265	189 237,83 €
SEEBAS	GUJAN-MESTRAS	1 206 060	126 636,30 €
SEEBAS	LE TEICH	435 317	45 708,29 €
VEOLIA	LÈGE-CAP FERRET	15 570	1 634,85 €
AGUR	BIGANOS	483 594	50 777,37 €
AGUR	AUDENGE	407 383	42 775,22 €
AGUR	LANTON	374 665	39 339,83 €
AGUR	ANDERNOS LES BAINS	838 059	87 996,20 €
AGUR	LÈGE-CAP FERRET	1 532 568	160 919,64 €
SUEZ	ARES	434 322	45 603,81 €
TOTAL		8 673 862	910 755,54 €

Pour rappel, les redevances déclarées de 2022 à 2024 pour la modernisation des réseaux de collecte à l'Agence de l'Eau, sont les suivantes :

Délégataires de l'Eau	Commune	Volume 2022 (m3)	Montant 2022 (euros)	Volume 2023 (m3)	Montant 2023 (euros)	Volume 2024 (m3)	Montant 2024 (euros)
SEEBAS	ARCACHON	1 196 571	299 126,88 €	1 084 629	271 197,55 €	1 135 849	283 962,25€
SEEBAS	LA TESTE DE BUCH	1 882 194	470 523,91 €	1 705 495	426 447,40 €	1 902 567	475 641,75€
SEEBAS	GUJAN-MESTRAS	1 217 453	304 338,06 €	1 154 290	288 604,68 €	1 578 542	394 635,50€
SEEBAS	LE TEICH	455 186	113 784,72 €	405 433	101 367,80 €	427 108	106 777,00€
Veolia	BIGANOS	500 589	125 148,25 €	464 230	116 070,56 €	-	-
AGUR	BIGANOS	-	-	-	-	494 586	88 702,08 €
AGUR	AUDENGE	401 064	109 541,71 €	212 020	53 005,00 €	402 457	71 496,23 €
AGUR	LANTON	455 059	124 771,26 €	413 406	103 351,00 €	395 189	69 783,36 €
AGUR	ANDERNOS LES	1 093 340	278 774,75 €	979 090	244 772,50 €	814 672	139 551,92 €

Délégataires de l'Eau	Commune	Volume 2022 (m3)	Montant 2022 (euros)	Volume 2023 (m3)	Montant 2023 (euros)	Volume 2024 (m3)	Montant 2024 (euros)
	BAINS						
SUEZ	ARES	460 319	126 408,99 €	455 612	113 903,00 €	416 146	104 036,49
AGUR	LÈGE-CAP FERRET	1 222 829	305 707,25 €	1 347 265	336 816,25 €	1 347 926	327 920,91 €
TOTAL		8 884 603	2 258 125,78 €	8 221 470	2 055 535,74 €	8 915 042	2 062 507,49 €

6.

INDICATEURS
FINANCIERS



Ce chapitre présente l'évolution économique du contrat au travers de l'analyse du Compte d'Exploitation Conventionnel (CEC) et du Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE). Il fait également le point sur la situation des biens, les programmes d'investissement et de renouvellement, ainsi que les engagements du délégataire à incidence financière.

6.1 Le Compte d'Exploitation Conventionnel (CEC)

6.1.1 Les charges d'exploitation

Le compte d'exploitation est présenté en suivant le modèle du compte d'exploitation prévisionnel annexé au contrat, afin de permettre une analyse comparée d'année en année.

Toutefois, certains postes de détail du compte d'exploitation prévisionnel peuvent avoir été imputés sur les différents axes avec une clé de répartition différente de celle du compte prévisionnel, et dans ce cas la comparaison avec le prévisionnel doit se faire sur l'ensemble des lignes de même nature (personnel, matériel, ...).

Le tableau suivant donne les montants, en euros, des réalisations 2025 comparées à celles de 2024 par secteur d'activité.

Les lignes avec les écarts les plus importants sont commentées directement dans le tableau ci-dessous. Globalement, une rigueur plus importante de tous les agents dans l'utilisation des codes analytiques et notamment dans l'imputation des heures de travail permet d'obtenir un bilan d'exercice plus précis dans le détail de chaque secteur que ce soit le réseau, les usines ou les postes de pompage. Des efforts sont toujours en cours à ce sujet pour fiabiliser la répartition des coûts.

La comparaison avec les hypothèses du Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP) est donnée en annexe de ce document.

CHARGES SB2A (euros)	Réalisé 2024 (CEC)	Réalisé 2025 (CEC)	Variation € (n - n-1)	Variation % (n - n-1)	
Réseau de collecte, ouvrages particuliers et branchements	1 591 216 €	1 251 569 €	-339 647	-21,3%	
Personnel	731 953 €	657 381 €	-74 572	-10,2%	
Energie électrique + Fuel + Gaz	0 €	0 €	0	#DIV/0!	
Produits de traitement	0 €	0 €	0	#DIV/0!	
Sous traitance curage	0 €	0 €	0	#DIV/0!	
Sous traitance autres	505 181 €	301 261 €	-203 920	-40,4%	Année 2024 exceptionnellement élevée du fait des casses post-intempéries + internalisation des travaux de réparation

CHARGES SB2A (euros)	Réalisé 2024 (CEC)	Réalisé 2025 (CEC)	Variation € (n - n-1)	Variation % (n - n-1)	
Evacuation des sous-produits	0 €	0 €	0	#DIV/0!	
Analyses	0 €	0 €	0	#DIV/0!	
Achats de matières, fournitures & services	146 028 €	73 539 €	-72 489	-49,6%	
Matériel (véhicules et engins de curage)	176 145 €	163 690 €	-12 455	-7,1%	
autres charges	31 908 €	55 697 €	23 789	74,6%	
Les postes de pompage	2 584 263 €	1 969 459 €	-614 804 €	-23,8%	
Personnel	735 948 €	554 094 €	-181 854 €	-24,7%	
Energie électrique + Fuel + Gaz	1 288 258 €	785 641 €	-502 617 €	-39,0%	Baisse des volumes intempéries vs 2024
Produits de traitement	206 339 €	186 115 €	-20 224 €	-9,8%	
Sous traitance curage	148 762 €	224 740 €	75 978 €	51,1%	Impact curage réseaux amiantés
Sous traitance autres	32 660 €	7 197 €	-25 463 €	-78,0%	
Evacuation des sous-produits	2 222 €	23 700 €	21 478 €	966,6%	
Analyses	1 746 €	937 €	-809 €	-46,3%	
Achats de matières, fournitures & services	21 765 €	47 877 €	26 112 €	120,0%	
Matériel (véhicules et engins de curage)	137 947 €	109 084 €	-28 863 €	-20,9%	
autres charges	8 616 €	30 074 €	21 458 €	249,0%	
Station d'épuration BIGANOS	2 185 249 €	1 472 503 €	-712 746 €	-32,6%	
Personnel	369 173 €	404 812 €	35 639 €	9,7%	
Energie électrique + Fuel + Gaz	401 109 €	320 492 €	-80 617 €	-20,1%	
Produits de traitement	355 507 €	339 301 €	-16 206 €	-4,6%	
Sous traitance curage	28 872 €	56 643 €	27 771 €	96,2%	
Sous traitance autres	347 797 €	184 367 €	-163 430 €	-47,0%	Année 2024 exceptionnellement élevée du fait de la remise en état du sécheur
Evacuation des sous-produits	466 703 €	557 674 €	90 971 €	19,5%	
Analyses	41 941 €	21 884 €	-20 057 €	-47,8%	
Achats de matières, fournitures & services	72 181 €	59 095 €	-13 086 €	-18,1%	
Matériel (véhicules et engins de curage)	81 982 €	88 240 €	6 258 €	7,6%	
autres charges	19 985 €	-560 004 €	-579 989 €	-2902,1%	reprise provision sinistre sécheur 200K€

CHARGES SB2A (euros)	Réalisé 2024 (CEC)	Réalisé 2025 (CEC)	Variation € (n - n-1)	Variation % (n - n-1)	
					et indemnisation Assurance 400K€
Station d'épuration LA TESTE DE BUCH	2 620 142 €	2 659 720 €	39 578 €	1,5%	
Personnel	451 835 €	461 855 €	10 020 €	2,2%	
Energie électrique + Fuel + Gaz	887 141 €	792 626 €	-94 515 €	-10,7%	
Produits de traitement	738 170 €	722 250 €	-15 920 €	-2,2%	
Sous traitance curage	44 010 €	42 805 €	-1 205 €	-2,7%	
Sous traitance autres	7 773 €	11 949 €	4 176 €	53,7%	
Evacuation des sous-produits	213 336 €	288 121 €	74 785 €	35,1%	
Analyses	31 547 €	39 313 €	7 766 €	24,6%	
Achats de matières, fournitures & services	113 847 €	126 997 €	13 150 €	11,6%	
Matériel (véhicules et engins de curage)	87 280 €	101 838 €	14 558 €	16,7%	
autres charges	45 204 €	71 965 €	26 761 €	59,2%	
Station d'épuration CAZAUX	214 479 €	251 169 €	36 690 €	17,1%	
Personnel	63 295 €	76 017 €	12 722 €	20,1%	
Energie électrique + Fuel + Gaz	41 505 €	33 714 €	-7 791 €	-18,8%	
Produits de traitement	37 760 €	53 303 €	15 543 €	41,2%	
Sous traitance curage	2 181 €	0 €	-2 181 €	-100,0%	
Sous traitance autres	1 084 €	2 872 €	1 788 €	164,9%	
Evacuation des sous-produits	33 290 €	42 396 €	9 106 €	27,4%	
Analyses	8 166 €	10 184 €	2 018 €	24,7%	
Achats de matières, fournitures & services	12 953 €	942 €	-12 011 €	-92,7%	
Matériel (véhicules et engins de curage)	11 411 €	14 216 €	2 805 €	24,6%	
autres charges	2 834 €	17 524 €	14 690 €	518,3%	
WHARF	579 134 €	480 940 €	-98 194 €	-17,0%	
Personnel	31 531 €	22 634 €	-8 897 €	-28,2%	
Energie électrique + Fuel + Gaz	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
Produits de traitement	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
Sous traitance curage	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
Sous traitance autres	510 661 €	431 586 €	-79 075 €	-15,5%	Peinture du Wharf
Evacuation des sous-produits	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
Analyses	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
Achats de matières, fournitures & services	773 €	15 736 €	14 963 €	1935,7%	
Matériel (véhicules et engins de curage)	8 855 €	8 775 €	-80 €	-0,9%	
autres charges	27 314 €	2 209 €	-25 105 €	-91,9%	

CHARGES SB2A (euros)	Réalisé 2024 (CEC)	Réalisé 2025 (CEC)	Variation € (n - n-1)	Variation % (n - n-1)	
Bassins de stockage	54 668 €	60 743 €	6 075 €	11,1%	
Personnel	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
Energie électrique + Fuel + Gaz	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
Produits de traitement	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
Sous traitance curage	26 790 €	26 960 €	170 €	0,6%	Curage Lagrua
Sous traitance autres	10 773 €	25 573 €	14 800 €	137,4%	Entretien espace vert
Evacuation des sous-produits	17 105 €	8 101 €	-9 004 €	-52,6%	
Analyses	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
Achats de matières, fournitures & services	0 €	108 €	108 €	#DIV/0!	
Matériel (véhicules et engins de curage)	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
autres charges	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	
Autres charges	4 208 743 €	3 792 404 €	-416 339 €	-9,9%	
Frais liés à l'informatique	305 724 €	320 588 €	14 864 €	4,9%	
Sous traitance liée à l'entretien non technique	55 338 €	44 969 €	-10 369 €	-18,7%	
Frais de poste et de télécommunication	32 046 €	30 713 €	-1 333 €	-4,2%	
Personnel et intérimaire	554 316 €	1 096 486 €	542 170 €	97,8%	Plusieurs ressources mises à disposition en 2025 sur le pôle support
Gestion de la clientèle	238 375 €	124 700 €	-113 675 €	-47,7%	
Achats de matières, fournitures & services	83 618 €	104 668 €	21 050 €	25,2%	
Impôts, taxes et versements assimilés	-28 835 €	-10 312 €	18 523 €	-64,2%	
Locaux et assurances	337 726 €	287 340 €	-50 386 €	-14,9%	
Véhicules et Déplacements	81 588 €	81 228 €	-360 €	-0,4%	
Amortissements liés au domaine concédé	563 802 €	574 928 €	11 126 €	2,0%	
Amortissements liés au domaine privé	52 183 €	48 396 €	-3 787 €	-7,3%	
Convention Assistance VEOLIA	484 278 €	214 503 €	-269 775 €	-55,7%	
charges financières	269 388 €	230 339 €	-39 049 €	-14,5%	
Charges contractuelles (pénalités contractuelles)	437 950 €	85 500 €	-352 450 €	-80,5%	
Dépenses au profit du personnel	169 578 €	146 846 €	-22 732 €	-13,4%	
Dotation FSL	16 275 €	17 141 €	866 €	5,3%	
Abandons de créances (Non valeurs)	40 197 €	3 996 €	-36 201 €	-90,1%	
Frais généraux + honoraires (yc CAC)	144 475 €	106 611 €	-37 864 €	-26,2%	
Frais de facturation par LDE/Agur/veolia	296 113 €	364 188 €	68 075 €	23,0%	

CHARGES SB2A (euros)	Réalisé 2024 (CEC)	Réalisé 2025 (CEC)	Variation € (n - n-1)	Variation % (n - n-1)	
Autres charges	74 608 €	-80 422 €	-155 030 €	-207,8%	
Total CHARGES D'EXPLOITATION	14 037 893 €	11 938 507 €	-2 099 386 €	-15,0%	
Renouvellement	1 180 824 €	1 160 482 €	-20 342 €	-1,7%	
Compte recherche et développement	117 840 €	115 810 €	-2 030 €	-1,7%	
TOTAL CHARGES hors Travaux	15 336 557 €	13 214 799 €	-2 121 758 €	-13,8%	
Charges liés aux Travaux attribués à Titre Exclusif	1 867 078 €	2 058 592 €	191 514 €	10,3%	
TOTAL CHARGES	17 203 635 €	15 273 391 €	-1 930 244 €	-11,2%	

Dans le tableau suivant, les charges sont agglomérées par nature, tout secteur d'activité confondu.

Globalement, les charges d'exploitation diminuent de 17% entre 2024 et 2025 :

- Baisse du poste énergie suite à la météo favorable en T1 et T4 2025
- Retour à la normal sur la sous-traitance liée aux casses réseaux et la fin des travaux remise en état sécheur de la STEP de Biganos.
- Encaissement de la prime d'assurance lié à ce sinistre 400K€

CHARGES SB2A (euros)	Réalisé 2024 (CEC)	Réalisé 2025 (CEC)	Variation € (n - n-1)	Variation % (n - n-1)
sous-totaux exploitation hors autres charges	9 829 150 €	8 146 103 €	-1 683 047 €	-17,1%
dont personnel exploitation	2 383 735 €	2 176 793 €	-206 942 €	-8,7%
dont énergie (électricité, fuel, gaz)	2 618 014 €	1 932 474 €	-685 540 €	-26,2%
dont produits de traitement	1 337 776 €	1 300 969 €	-36 807 €	-2,8%
dont sous-traitance curage	250 614 €	351 148 €	100 534 €	40,1%
dont sous-traitance autres	1 415 929 €	964 805 €	-451 124 €	-31,9%
dont évacuation des sous-produits	732 656 €	919 993 €	187 337 €	25,6%
dont analyses	83 399 €	72 317 €	-11 082 €	-13,3%
dont achats de matières, fournitures & services	367 547 €	324 294 €	-43 253 €	-11,8%
dont matériel (véhicules et engins de curage)	503 619 €	485 844 €	-17 775 €	-3,5%
dont autres charges	135 861 €	-382 535 €	-518 396 €	-381,6%

autres charges	3 349 047 €	2 396 009 €	-953 038 €	-28,5%
informatique, télécoms, clientèle	576 145 €	476 000 €	-100 145 €	-17,4%
abandon de créances yc FSL	40 197 €	3 996 €	-36 201 €	-90,1%
frais facturation distributeurs d'eau	296 113 €	364 188 €	68 075 €	23,0%
amortissements domaine concédé	563 802 €	574 928 €	11 126 €	2,0%
convention d'assistance Veolia	484 278 €	214 503 €	-269 775 €	-55,7%
autres frais généraux	1 388 512 €	762 394 €	-626 118 €	-45,1%
charges mixtes	859 695 €	1 396 396 €	536 701 €	62,4%
personnel (y compris dépenses au profit du)	723 894 €	1 243 332 €	519 438 €	71,8%
achats de matières, fournitures & services	83 618 €	104 668 €	21 050 €	25,2%
matériel (y compris amortissements domaine privé)	52 183 €	48 396 €	-3 787 €	-7,3%

CHARGES SB2A (euros)	Réalisé 2024 (CEC)	Réalisé 2025 (CEC)	Variation €	Variation %
Total CHARGES D'EXPLOITATION	14 037 893 €	11 938 507 €	-2 099 386 €	-15,0%
Renouvellement	1 180 824 €	1 160 482 €	-20 342 €	-1,7%
Compte recherche et développement	117 840 €	115 810 €	-2 030 €	-1,7%
TOTAL CHARGES hors Travaux	15 336 557 €	13 214 799 €	-2 121 758 €	-13,8%
Charges liés aux Travaux attribués à Titre Exclusif	1 867 078 €	2 058 592 €	191 514 €	10,3%
TOTAL CHARGES	17 203 635 €	15 273 391 €	-1 930 244 €	-11,2%

L'augmentation des charges de travaux à titre exclusif est due au nombre important d'AOV réalisés durant l'année 2025.

6.1.2 Les produits d'exploitation

Recettes des produits domestiques

Les recettes du service sont principalement dues à la facturation de la part assainissement délégataire et collectivité des usagers au travers de leur facturation d'eau (cf tarifs au paragraphe 1.6.2 du présent rapport).

Les recettes sont présentées par type de produit (abonnement et consommation) et par délégataire de l'eau pour SB2A d'une part et le SIBA d'autre part.

Les recettes de l'année N sont la somme des recettes perçues directement l'année N par le reversement des produits facturés et des recettes estimées des produits à venir dans l'année N+1 pour le compte de l'année N. Le détail entre les produits facturés et les produits à venir est donné en annexe de ce rapport.

La présentation du chiffre d'affaires reste théorique et est décorrélée des sommes reversées à la collectivité qui sont uniquement fonction des montants perçus au niveau bancaire par SB2A pour le compte du SIBA (reversement à M+4 au SIBA après facturation par le délégataire de l'eau).

Primes fixes

Dans ce premier tableau sont présentées, les recettes liées à la perception de la part fixe (abonnement) pour le délégataire (6,77 € HT/semestre) et la collectivité (22,25 € HT/semestre).

Les données ont été renseignées à partir des montants enregistrés en comptabilité. Les nombres d'abonnement ont été calculés théoriquement en divisant par le coût unitaire d'un abonnement dans un souci de contrôle de cohérence.

	SB2A		SIBA	
Délégataires	nombre	montant	nombre	montant
Veolia Eau	118 681	803 473 €	118 681	2 640 662 €
SUEZ	11 866	80 331 €	11 866	264 012 €
AGUR	73 855	500 001 €	73 855	1 643 285 €
Consommation	204 403	1 383 806 €	204 403	4 547 958 €
autres		-242 907 €		242 907 €
Total Consommation	204 403	1 140 899 €	204 403	4 790 865 €

Consommation

Dans ce second tableau sont présentées, les recettes liées à la perception de la part variable (consommation) pour le délégataire (1,019 € HT/m3) et la collectivité (0,5816 € HT/m3).

Les données ont été renseignées à partir des montants enregistrés en comptabilité ainsi que des volumes comptabilisés. Dans un souci de contrôle de cohérence, une division est réalisée pour vérifier le prix unitaire. Cela est plus aisé sur la part délégataire, le tarif du SIBA étant progressif.

	SB2A		SIBA	
Délégataires	volumes	montant	volumes	montant
Veolia Eau	4 658 599	4 747 112 €	4 658 599	2 709 441 €
SUEZ	443 630	452 059 €	443 630	258 015 €
AGUR	3 596 451	3 664 784 €	3 596 451	2 091 696 €
Consommation	8 698 679	8 863 954 €	8 698 679	5 059 152 €
autres				
Total Consommation	8 698 679	8 863 954 €	8 698 679	5 059 152 €

Total des recettes domestiques

	SB2A			SIBA		
Délégataires	2023	2024	2025	2023	2024	2025
VEOLIA	5 639 960 €	5 384 713 €	5 550 585 €	5 526 774 €	5 095 458 €	5 350 102 €
SUEZ	981 556 €	508 983 €	532 390 €	945 651 €	490 245 €	522 027 €
AGUR	2 714 497 €	4 018 304 €	4 164 785 €	2 500 979 €	3 539 234 €	3 734 981 €
Autres	-236 248 €	-250 665 €	-242 907 €	236 248 €	250 665 €	242 907 €
Total Produits domestiques	9 099 766 €	9 661 335 €	10 004 853 €	9 209 652 €	9 375 602 €	9 850 017 €

Pour mémoire les recettes du délégataire SB2A sont composées à 10% environ par les abonnements et 90% par la consommation des usagers. Les recettes du SIBA sont composées de 50% d'abonnements et 50% de consommations.

L'augmentation des volumes 2025 compense la baisse du coefficient d'actualisation sur le tarif entre 2024 et 2025.

Recettes liées à la vente de Biogaz

Depuis le 17/02/2021, la méthanisation de la station d'épuration de la Teste de Buch produit du Biométhane qui est injecté sur le réseau de Gaz de Ville. Les produits de cette vente sont partagés pour moitié entre le SIBA et le Délégataire.

L'injection en biométhane est en légère augmentation depuis le démarrage du contrat avec une valeur linéaire de 60 Nm3/h environ.

Le contrat de rachat de biométhane conclu entre le SIBA et Gaz de Bordeaux en mars 2020 donne lieu à une facturation mensuelle du Délégataire. Le reversement de sa part au SIBA est effectué mensuellement conformément à l'article 72 du contrat de DSP.

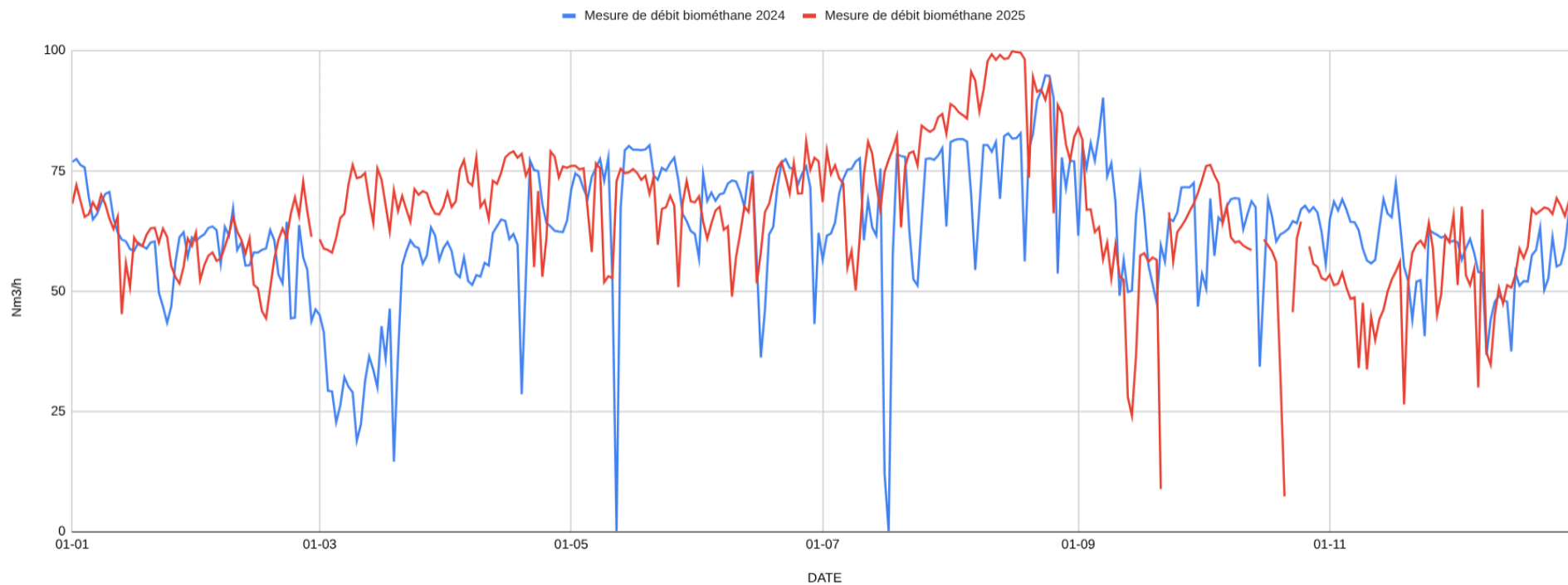
Suite à une évolution de la réglementation, un avenant au contrat de rachat de biométhane a été signé en juillet 2023. Désormais, le tarif de rachat est actualisé deux fois par an, au 1er janvier et au 1er juillet. À titre

d'exemple, le tarif est passé de 0,16932 €/kWh PCS au premier semestre 2025 à 0,1739 €/kWh PCS au second semestre 2025.

	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1
Production en biométhane (Nm ³)	444 825	533 464	522 850	546 596	574 188	+5,05 %
Production en biométhane (kWh PCS)	4 833 059	5 848 521	5 722 453	5 965 509	6 235 444	+4,52 %
Production Biométhane (€ HT)	681 107,07	860 829,28	979 864,08	1 028 852,55	1 070 033,96	+4,00 %
Garanties d'origine (€ HT)	9 666,12	11 697,04	11 444, 91	11 931,02	12 470,89	+4,52 %
Montant total facturé (€ HT)	690 773,19	872 526,32	991 308,99	1 040 783,57	1 082 504,84	+4,01 %

Date	Qté injectée en milliers de kWh	Coût unitaire	MT FACT HT 2025	MT FACT HT 2024	MT FACT HT 2023	MT FACT HT 2022
Facture de Janvier 2025	497,43	169,32	84 224,85€	86 942,48 €	90 316,22 €	63 265,31 €
Facture des Garanties d'Origine Janvier 2025	497,43	2	994,86€	1 012,14 €	1 125,58 €	874,12€
Facture de février 2025	430,398	169,32	72 874,99€	75 381,37 €	73 519,90 €	63 662,80 €
Facture des Garanties d'Origine Février 2025	430,398	2	860,80€	877,55€	916,25€	879,61€
Facture de Mars 2025	546,118	169,32	92 468,70€	57 758,47 €	70 425,04 €	71 698,85 €
Facture des Garanties d'Origine Mars 2025	546,118	2	1 092,24€	672,39€	877,68€	990,64€
Facture de Avril 2025	562,385	169,32	95 223,03€	81 067,61 €	32 593,01 €	83 217,49 €
Facture des Garanties d'Origine Avril 2025	562,385	2	1 124,77€	943,74€	406,19€	1 149,79 €
Facture de Mai 2025	557,602	169,32	94 413,17€	98 679,69 €	95 586,38 €	78 295,49 €
Facture des Garanties d'Origine Mai 2025	557,602	2	1 115,20€	1 148,77 €	1 191,26 €	1 081,79 €
Facture de Juin 2025	530,468	169,32	89 818,84€	91 155,02 €	79 421,23 €	79 348,12 €
Facture des Garanties d'Origine Juin 2025	530,468	2	1 060,94€	1 061,18 €	989,80€	1 096,33 €
Facture de Juillet 2025	603,374	173,9	104 926,74€	90 963,23 €	99 204,86 €	63 358,67 €
Facture des Garanties d'Origine Juillet 2025	603,374	2	1 206,75€	1 051,11 €	1 089,80 €	875,42€
Facture de Août 2025	730,459	173,9	127 026,82€	109 518,45 €	118 421,00 €	77 407,09 €
Facture des Garanties d'Origine	730,459	2	1 460,92€	1 265,52 €	1 328,89 €	1 069,53 €

Date	Qté injectée en milliers de kWh	Coût unitaire	MT FACT HT 2025	MT FACT HT 2024	MT FACT HT 2023	MT FACT HT 2022
Août 2025						
Facture de Septembre 2025	448,458	173,9	77 986,85€	89 826,79 €	88 174,21 €	66 929,79 €
Facture des Garanties d'Origine Septembre 2025	448,458	2	896,92€	1 037,98 €	968,63€	924,76€
Facture de Octobre 2025	465,242	173,9	80 905,58€	88 480,23 €	88 131,42 €	68 267,00 €
Facture des Garanties d'Origine Octobre 2025	465,242	2	930,48€	1 022,42 €	968,16€	943,24€
Facture de Novembre 2025	395,503	173,9	68 777,97€	82 283,44 €	67 937,15 €	73 809,89 €
Facture des Garanties d'Origine Novembre 2025	395,503	2	791,01€	950,81€	746,32€	919,86€
Facture de Décembre 2025	468,007	173,9	81 386,42€	76 795,77 €	76 133,67 €	71 568,78 €
Facture des Garanties d'Origine Décembre 2025	468,007	2	936,01€	887,40€	836,36€	891,93€
Total Production			1 070 033,96€	1 028 852,55 €	979 864,08 €	860 829,28 €
Total Garanties d'Origine			12 470,90€	11 931,02 €	11 444,91 €	11 697,04 €
TOTAL			1 082 504,86€	1 040 783,57 €	991 308,99 €	872 526,32 €



Conventions Spéciales de Déversement

Concernant la Convention Spéciale de Déversement de SWCP (article du contrat 76.4), les éléments de techniques et financiers sont présentés ci-dessous :

	2021	2022	2023	2024	2025	Variation n/n-1	%
Assiette de facturation en m ³	9 719 581	9 711 788	9 950 173	9 008 031	8 241 376	-766 655	-8,51%
Recette réelle SB2A en € HT	386 972,19	399 904,41	437 401,65	429 097,11	393 707,61	-35 389,50	-8,25%
Recette réelle SIBA en € HT	659 199,99	679 147,43	700 206,15	694 262,16	701 760,57	+7498,41	+1,08%
Recette réelle Totale CSD en € HT	1 046 172,19	1 079 051,84	1 137 607,80	1 123 359,27	1 095 468,18	-278 941,09	-2,48%
Montant bilan comptable SB2A en €	382 662,09	396 032,41	432 536,54	439 973,11	387 411,31	-52 561,80	-11,95%
Montant bilan comptable SIBA en €	628 264,61	687 040,22	684 468,09	702 680,53	698 152,50	-8 684,41	-1,23%
Montant bilan comptable en €	1 010 926,70	1 083 072,63	1 117 004,63	1 142 653,64	1 085 563,81	-61 246,21	-5,34%

La clôture comptable s'effectuant fin novembre. Le montant dans le bilan comptable est différent de celui réellement facturé.

2025	Volume	MESi	DCOi	DBO5i	P (2025)	P (2024)
janvier	554 912	66	379	106	2,80	3,05
février	633 562	53	459	164	3,31	2,50
mars	728 086	32	426	163	2,97	2,20
avril	725 531	43	386	125	2,71	2,22
mai	698 706	44	349	103	2,45	2,48
juin	693 104	47	317	89	2,27	2,60
juillet	690 370	42	325	86	2,25	2,34
août	680 120	37	321	80	2,16	2,31
septembre	664 157	38	355	107	2,45	2,37
octobre	700 769	42	387	118	2,68	2,52
novembre	739 083	36	382	121	2,61	2,23
décembre	732 976	40	395	126	2,73	2,75
Année	8 241 376					9 008 031

Les autres CSD ont des montants en jeu bien moindres que ceux relatifs à SWCP.

Bilan Comptables	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024	Exercice 2025	Ecart 2025/2024	
	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	%
Délégataire							
BA 120			45 869,60	61 579,20	84 360,80	22 781,60	37,00%
LIXOL	379,19	410,22	908,29	1 222,45	-9,12	-1 231,57	-100,75%
Cabaret des Pins (SEEBAS)	99 777,01	88 805,69	91 832,05	72 278,12	74 861,95	2 583,83	3,57%
NANNI Industries	1 329,94	1 950,98	1 794,29	3 673,97	2 623,46	-1 050,51	-28,59%
COBAN (lixiviats CET LCF)	7 051,70	7 589,50	4 096,26	4 835,18	-1 057,35	-5 892,53	-121,87%
COBAN (OM)	451,70	602,93	597,96	649,63	-11,04	-660,67	-101,70%
COBAN (CET Audenge)	1 595,70	2 057,33	2 380,26	-408,52	0,00	408,52	-100,00%
COBAS (déchets verts)	506	534,76	573,59	-432,69	331,35	764,04	-176,58%
MIRA	20 584,34	13 741,26	9 361,72	11 777,82	16 112,42	4 334,60	36,80%
Les Abatilles			3 957,81	1 139,10	1 564,69	425,59	37,36%
TOTAL DÉLÉGATAIRE	131 675,58	115 692,67	161 371,83	156 314,26	178 777,16	22 462,90	14,37%
SIBA							
BA 120	59 000	60 941,10	34 749,00	47 352,00	166 743,00	119 391,00	252,14%
LIXOL	496,65	282,64	695,14	327,75	4,00	-323,75	-98,78%
Cabaret des Pins (SEEBAS)	50 062,24	43 568,52	45 999,63	36 855,54	38 191,46	1 335,92	3,62%
NANNI Industries	2 282,80	1 644,53	1 390,55	2 818,02	2 267,41	-550,61	-19,54%
COBAN (lixiviats CET LCF)	6 599,14	6 793,02	3 350,18	3 701,14	-807,75	-4 508,89	-121,82%
COBAN (OM)	374,14	498,64	457,14	470,12	0,00	-470,12	-100,00%
COBAN (CET Audenge)	1 538,14	1 911,64	2 059,38	-347,77	0,00	347,77	-100,00%
COBAS (déchets verts)	301,88	346,02	346,02	-198,71	184,06	382,77	-192,63%
MIRA	19 396,08	12 275,40	9 272,82	7 587,89	7 305,08	-282,81	-3,73%
Les Abatilles			3 232,32	820,55	1 147,91	327,36	39,90%
TOTAL SIBA	140 051,06	128 261,51	101 552,18	99 386,53	215 035,17	115 648,64	116,36%

L'augmentation des recettes sur la part SIBA provient de la CSD BA 120 : dépassement des volumes de rejet souscrits entraînant des pénalités sur l'année 2025.

Matières extérieures de vidange

Les matières de vidange sont reçues au niveau de la station d'épuration de Biganos. Un pont bascule permet de contrôler les tonnages de matière.

En 2025, les vidangeurs sont, par ordre décroissant de volume :

- SANEO pour 832 m3
- SARP SDO pour 242 m3
- H2A pour 113 m3
- WC Loc pour 49 m3
- C9 services pour 47 m3
- Technovidange pour 18 m3

	2021	2022	2023	2024	2025	Variation N/N-1
Tonnage (t)	872,04	959,96	1 301,37	1 199,9	1 058,4	-13,4%
Volume (m3)	1 106	1 222,4	1 649	1 528	1 301	-17,5%
Coût unitaire (€/m3)	16,40	16,94	18,18	19,33	18,99	-1,7%
Montant réel (€)	18 138,40	20 707,46	29 978,22	28 496,64	24 709,68	-13,3%
Montant bilan comptable (€)	17 400,40	20 724,40	29 197,08	30 371,15	26 369,68	-13,2%

La clôture comptable s'effectuant fin novembre. Le montant dans le bilan comptable est différent de celui réellement facturé.

Tableau récapitulatif des produits SB2A

PRODUITS SB2A (euros)	Réalisé 2021 (CEC)	Réalisé 2022 (CEC)	Réalisé 2023 (CEC)	Réalisé 2024 (CEC)	Réalisé 2025 (CEC)	Variation €	Variation %
Recettes des usagers domestiques	8 568 852 €	8 869 170 €	9 087 024 €	9 661 332 €	10 004 853 €	343 521 €	3,6%
<i>dont abonnement</i>	909 022 €	948 896 €	1 036 940 €	1 147 160 €	1 140 899 €	-6 261 €	-0,5%
<i>dont consommation</i>	7 659 830 €	7 920 274 €	8 050 084 €	8 514 172 €	8 863 954 €	349 782 €	4,1%
Recettes Biométhane	345 387 €	436 263 €	495 655 €	501 074 €	527 531 €	26 457 €	5,3%
Recettes CSD Smurfit	382 662 €	396 032 €	432 537 €	439 973 €	387 411,31 €	-52 562 €	-11,9%
Recettes CSD hors Smurfit	131 676 €	115 693 €	161 372 €	156 314 €	178 777 €	22 463 €	14,4%
Recettes matières de vidange	17 400 €	20 724 €	29 215 €	30 371 €	26 370 €	-4 001 €	-13,2%
Recettes Autres produits assainissement	128 953 €	245 511 €	285 649 €	276 728 €	623 186 €	346 458 €	125,2%

PRODUITS SB2A (euros)	Réalisé 2021 (CEC)	Réalisé 2022 (CEC)	Réalisé 2023 (CEC)	Réalisé 2024 (CEC)	Réalisé 2025 (CEC)	Variation €	Variation %
TOTAL PRODUITS hors Travaux	9 574 930 €	10 083 394 €	10 491 451 €	11 065 793 €	11 748 128 €	682 335 €	6,2%
Recettes des travaux à titre exclusifs	2 143 923 €	1 394 949 €	1 450 614 €	1 675 597 €	1 686 206 €	10 609 €	0,6%
TOTAL PRODUITS CEV	11 622 758 €	11 478 343 €	11 942 065 €	12 741 390 €	13 434 334 €	692 944 €	5,4%

Nous retrouvons ici, en synthèse, les différents éléments commentés dans les paragraphes précédents :

- Diminution de la rémunération liée aux parts fixe dû à la baisse du coefficient d'actualisation -1,72% non compensé par les nouveaux abonnés.
- Augmentation des volumes vendus qui permet de surperformer malgré la baisse du coefficient d'actualisation.
- Diminution des volumes de CSD Smurfit

Tableau récapitulatif des produits SIBA

Est présenté ci-dessous une reconstitution des produits assainissement du SIBA sans prise en compte de la prime à l'épuration qui n'entre pas en compte dans ce nouveau contrat (la perception étant directe pour le SIBA).

PRODUITS SIBA (euros)	2021	2022	2023	2024	2025	N - N-1	Variation
Recettes des usagers domestiques	9 301 791 €	9 380 697 €	9 209 652 €	9 375 601 €	9 850 017 €	474 416 €	+5,1%
<i>dont abonnement</i>	4 495 138 €	4 472 817 €	4 572 803 €	4 764 647 €	4 790 865 €	26 218 €	+0,6%
<i>dont consommation</i>	4 806 653 €	4 907 880 €	4 636 849 €	4 610 954 €	5 059 152 €	448 198 €	+9,7%
Recettes Biométhane	345 387 €	436 263 €	495 654 €	501 074 €	541 252 €	40 178 €	+8,0%
Recettes CSD Smurfit	628 265 €	687 040 €	684 468 €	706 837 €	698 153 €	-8 684 €	-1,2%
Recettes CSD hors Smurfit	140 051 €	128 262 €	101 552 €	99 387 €	215 035 €	115 648 €	+116,4%
TOTAL PRODUITS SIBA	10 415 493 €	10 632 262 €	10 491 327 €	10 682 899 €	11 304 457 €	621 558 €	+5,9%

Les principales variation des produits du SIBA sont:

- Comme pour son délégataire, une augmentation des consommations domestiques et de la production de Biométhane
- Une augmentation des CSD hors Smurfit dû à la BA120 ;

Soit des recettes globales en hausse de près de 621 k€ soit 5,9%.

Tableau récapitulatif des reversements au SIBA

Le délégataire reverse tous les 5 du mois les produits perçus pour le compte du SIBA auprès des délégataires de l'eau. Le reversement s'effectue à M+4 du mois de facturation par le délégataire de l'eau. Par exemple, les produits facturés par le délégataire de l'eau en janvier sont reversés à la SB2A en mars qui les reverse au SIBA en mai.

Le détail mois par mois des reversements est donné en annexe de ce document.

Période			Année Civile 2021 (versements au 05/05/2021 au 05/12/2021 inclus)	Année Civile 2022 (versements au 05/01/2022 au 05/12/2022 inclus)	Année Civile 2023 (versements du 05/01/2023 au 05/12/2023 inclus)	Année Civile 2024 (versements du 05/01/2024 au 05/12/2024 inclus)	Année Civile 2025 (versements du 05/01/2025 au 05/12/2025 inclus)
Montant Produits Domestiques par commune	Arcachon	Facturation	1 033 418,69 €	1 515 516,79 €	1 505 965,54 €	1 480 122,35 €	1 490 812,53 €
	La Teste de Buch	Facturation	1 295 171,65 €	2 005 002,87 €	1 905 252,81 €	1 928 110,16 €	1 877 461,23 €
	Gujan Mestras	Facturation	888 219,34 €	1 318 227,01 €	1 286 084,72 €	1 285 023,34 €	1 293 864,80 €
	Le Teich	Facturation	286 540,65 €	458 548,26 €	468 597,03 €	460 378,60 €	447 850,62 €
		Acompte	763 584,96 €	-424 756,84 €	-30 950,08 €	-7 227,58 €	-101,20 €
	Biganos	Facturation	234 693,17 €	501 446,31 €	524 848,99 €	375 974,42 €	781 628,10 €
		Acompte	59 765,74 €	-32 253,82 €	1 800,44 €	-29 312,36 €	0,00 €
	Audenge	Facturation	284 668,70 €	408 993,97 €	299 822,44 €	575 311,64 €	426 996,91 €
	Lanton	Facturation	345 306,50 €	226 683,09 €	689 324,74 €	171 799,55 €	622 669,26 €
	Andernos les Bains	Facturation	677 991,75 €	399 114,82 €	1 223 409,61 €	1 092 312,04 €	926 501,31 €
	Ares	Facturation	350 725,38 €	513 058,83 €	551 787,59 €	499 700,46 €	512 494,83 €
	Lege Cap Ferret	Facturation	311 201,49 €	1 077 608,22 €	1 350 713,07 €	1 589 963,67 €	1 366 111,48 €
Montant Produits Domestiques total HT hors acompte			5 707 937,32 €	8 424 200,17 €	9 805 806,54 €	9 458 696,23 €	9 746 391,07 €
Montant Produits Domestiques total HT			6 531 288,02 €	7 967 189,51 €	9 776 656,90 €	9 422 156,29 €	9 746 289,87 €
Redevance Performanc e assainissem ent par commune	Arcachon		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	44 086,62 €
	La Teste de Buch		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	75 524,12 €
	Gujan Mestras		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	57 110,34 €
	Le Teich		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 329,93 €
	Biganos		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Audenge		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Lanton		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Andernos les Bains		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Ares		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 410,67 €
	Lege Cap Ferret		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 634,85 €

Période			Année Civile 2021 (versements au 05/05/2021 au 05/12/2021 inclus)	Année Civile 2022 (versements au 05/01/2022 au 05/12/2022 inclus)	Année Civile 2023 (versements du 05/01/2023 au 05/12/2023 inclus)	Année Civile 2024 (versements du 05/01/2024 au 05/12/2024 inclus)	Année Civile 2025 (versements du 05/01/2025 au 05/12/2025 inclus)
Montant Redevance Performance assainissement HT			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	221 096,53 €
CSD	SWCP		367 965,66 €	718 946,46 €	659 568,08 €	698 094,57 €	701 581,56 €
	Cabaret des Pins		24 147,76 €	41 225,14 €	50 384,24 €	37 949,12 €	29 244,81 €
	BA 120		29 500,00 €	59 970,55 €	48 595,05 €	46 300,50 €	167 047,50 €
	Nanni		1 141,40 €	2 686,18 €	1 382,25 €	1 986,84 €	2 183,41 €
	Lixol		406,85 €	90,13 €	849,21 €	326,57 €	0,00 €
	COBAN CET Audenge		0,00 €	2 701,46 €	1 845,24 €	338,30 €	0,00 €
	MIRA		0,00 €	22 411,78 €	8 422,07 €	8 675,47 €	10 935,61 €
	COBAN CET LCF		0,00 €	8 734,05 €	4 907,26 €	1 437,71 €	2 262,25 €
	COBAN OM LCF		0,00 €	509,43 €	437,22 €	468,76 €	0,00 €
	COBAS Déchets verts		0,00 €	301,88 €	301,88 €	0,00 €	64,65 €
	Les Abatilles		0,00 €	0,00 €	1 635,25 €	1 649,37 €	1 204,66 €
Montant Produits CSD total HT			423 161,67 €	857 577,06 €	778 327,75 €	797 227,21 €	914 524,45 €
Biométhane			163 354,55 €	436 929,26 €	455 197,55 €	516 180,29 €	546 737,39 €
Montant total HT reversé			7 117 804,24 €	9 261 695,83 €	11 010 182,20 €	10 971 305,99 €	11 662 954,26 €

6.1.3 Le résultat d'exploitation

Le résultat 2025 est déficitaire, comme celui des exercices précédents, l'amélioration est due aux volumes vendus en lien avec la météo estivale favorable (et l'absence d'intempéries hivernales) ainsi qu'à la remise en service du sécheur de Biganos.

RESULTAT SB2A (euros)	Réalisé 2021 (CEC)	Réalisé 2022 (CEC)	Réalisé 2023 (CEC)	Réalisé 2024 (CEC)	Réalisé 2025 (CEC)	Variation n/n-1 €	Variation n/n-1 %
CHARGES	13 048 791 €	13 006 756 €	15 732 058 €	17 203 635 €	15 273 391 €	-1 930 244 €	-11,22%
PRODUITS	11 622 758 €	11 478 343 €	11 942 065 €	12 741 390 €	13 434 334 €	692 944 €	5,44%
RÉSULTAT ÉCONOMIQUE BRUT	-1 426 033 €	-1 528 413 €	-3 789 993 €	-4 462 245 €	-1 839 057 €	2 623 188 €	-58,79%
MARGE BRUTE	-12,3%	-13,3%	-31,7%	-35,0%	-13,7%		

RESULTAT SB2A (euros)	CEP 2025 indexé	Réalisé 2025 (CEC)	Variation n/n-1 €	Variation n/n-1 %
CHARGES	12 936 987	15 273 391	2 336 404 €	18,1%

		€		
PRODUITS	13 485 263	13 434 334 €	-50 929 €	-0,4%
RÉSULTAT ÉCONOMIQUE BRUT	548 276 €	-1 839 057 €	-2 387 333 €	435,4%
MARGE BRUTE	4,2%	-13,7%		

Le CEP prévoyait un résultat du contrat à 548k€.

Le chiffre d'affaires est en ligne avec le CEP, ce sont les charges qui sont décorréliées du CEP +18%.

La répartition entre l'exploitation et les travaux est présentée ci-après et permet de visualiser le poids des travaux dans le résultat global de la société en 2025.

RESULTAT TRAVAUX SB2A (euros)	CEP 2025 indexé	Réalisé 2021 (CEC)	Réalisé 2022 (CEC)	Réalisé 2023 (CEC)	Réalisé 2024 (CEC)	Réalisé 2025 (CEC)	Variation n/n-1 €	Variation n/n-1 %
CHARGES	1 097 480 €	2 051 750 €	1 530 123 €	1 904 940 €	1 867 078 €	2 058 592 €	191 514 €	10,26%
PRODUITS	1 332 626 €	2 143 923 €	1 394 949 €	1 450 614 €	1 675 597 €	1 686 206 €	10 609 €	0,63%
RÉSULTAT ÉCONOMIQUE BRUT	235 146 €	92 173 €	-135 174 €	-454 326 €	-191 481 €	-372 386 €	-180 905 €	94,48%
MARGE BRUTE	17,6%	4,3%	-9,7%	-31,3%	-11,4%	-22,1%		

Le CEP prévoyait une marge de travaux de l'ordre de 17,6% à près de 235 k€. Cette marge n'est pas atteignable au regard de la rentabilité observée sur chacun des types de chantiers: marge fortement négative sur les branchements neufs et aux environ de 8% pour le reste des chantiers UOC, UOT et AOV. L'activité travaux s'est dégradée par le résultat des branchements neufs.

RESULTAT EXPLOITATION SB2A (euros)	CEP 2025 indexé	Réalisé 2021 (CEC)	Réalisé 2022 (CEC)	Réalisé 2023 (CEC)	Réalisé 2024 (CEC)	Réalisé 2025 (CEC)	Variation n/n-1 €	Variation n/n-1 %
CHARGES	11 839 507 €	10 997 041 €	11 476 633 €	13 827 118 €	15 336 557 €	13 214 799 €	-2 121 758 €	-13,83%
PRODUITS	12 152 637 €	9 478 835 €	10 083 394 €	10 491 451 €	11 065 793 €	11 748 128 €	682 335 €	6,17%
RÉSULTAT ÉCONOMIQUE BRUT	313 130 €	-1 518 206 €	-1 393 239 €	-3 335 667 €	-4 270 764 €	-1 466 671 €	2 804 093 €	-65,66%
MARGE BRUTE	2,6%	-16,0%	-13,8%	-31,8%	-38,6%	-12,5%		

Les charges d'exploitation sont revenues à une situation proche de 2021/2022 malgré deux effets notables que sont la peinture du Wharf et l'indemnisation d'assurance du sinistre du sécheur.

Malgré des produits en augmentation depuis 2021, ils sont également en deça du CEP indexé. La marge brute théorique n'est pas réalisable dans ces conditions.

Comme évoqué ces 4 dernières années, un travail autour des formules d'actualisation du contrat doit s'entamer car l'actualisation des tarifs de vente, que cela soit du tarif domestique ou du tarif de vente des travaux, ne compense pas l'inflation des matières premières et des charges inhérentes (énergie, personnel, sous-traitance, etc...) via les formules actuelles du contrat de DSP.

En synthèse, malgré la réduction des coûts liés à une année relativement sèche et des volumes transités et traités inférieurs à 2024, et un impact favorable liés aux volumes d'eau vendus en période estivale, le contrat reste nettement déficitaire en 2025

6.2 Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la Délégation (CARE)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2016-86 du 1^{er} février 2016.

Le compte annuel (CARE) et l'état détaillé des produits figurent en annexe de ce rapport ainsi que la note de détermination du CARE.

Il a été effectué une matrice de transfert permettant de passer du CARE au Compte d'Exploitation Conventionnel (CEV) puis au Compte social.

Leurs résultats diffèrent de celui du compte présenté ci-dessus. Le rapprochement entre les trois comptes est le suivant :

Résultat CARE	-1 733 389 €	
Charges contractuelles	-31 500 €	
Provision pour sinistre	-58 583 €	
Reprise provision pour litige	200 000 €	
Provision pertes sur créances	-132 941 €	
Charges financières	-230 339 €	
Impôts sur le bénéfice	25 675 €	
Avoirs à émettre - provision dégrèvements	47 060 €	
Amortissements	41 999 €	
Variation provision participation	18 582 €	
Sinistres subis	0 €	
Autres	6 276 €	
Résultat Compte Conventionnel	-1 847 158 €	-113 769 €
Amortissements (dégressif vs linéaire)	17 308 €	
Résultat Compte sociaux	-1 829 354 €	17 804 €

En annexe à ce rapport est donnée la liasse fiscale de la SB2A pour l'exercice 2025.

6.3 Les investissements et le renouvellement

Les états présentés permettent de tracer, selon le format prévu au contrat, la réalisation des programmes d'investissement et/ou de renouvellement à la charge du délégataire, et d'assurer le suivi des fonds contractuels d'investissement.

Programme contractuel d'investissement

Le programme contractuel d'investissement a été décrit dans le chapitre 2 consacré au patrimoine autant au niveau technique que financier.

Programme contractuel de renouvellement

Un fonds de renouvellement a été défini au contrat. Les dépenses et la situation du fonds relatif à l'exercice sont résumées dans la partie 2 de ce rapport à la suite des investissements.

Le détail par opération est donné en annexe.

7.

ANNEXE



7.1 Liste des annexes externes

Les documents listés ci-dessous sont des documents présentés dans des fichiers spécifiques donnés en complément de ce rapport.

N°	objet
1	Organigramme nominatif au 01/01/2025
2	Liste détaillée du personnel au 31/12/2025
3	Suivi mensuel des effectifs par Pôle et type de contrat
4	Inventaire des installations
5	Liste des postes de pompage SIBA
6	Synoptique du réseau Nord et Sud
7	Linéaire du réseau par commune (SIG)
8	Lotissements non incorporés
9	Stock stratégique de pièces contractuelles collecteurs réseau usine
10	Réalisation du programme de renouvellement 2025
11	Liste des sinistres subis et causés
12	Historique du tableau des points d'amélioration
13	Evolution de la pluviométrie
14	Suivi pluriannuel activité réseau 2025
15	Tableaux des temps de marche, volumes et kWh des postes de pompage
16	Liste des interventions sur les passes débits 2025
17	Liste des interventions sur les ventouses 2025
18	Fin de Mois STEP 2025
19	Autosurveillance 2025
20	Programme de curage préventif

21	Réalisation du programme d'inspection télé vidéo
22	Bilan H2S Campagne 2025
23	Bilans de conformité Police de l'Eau - STEPs
24	Bilans Gros postes 2025 ZI2, CP2, Lagrua 2
25	Suivi des évolutions des fonds marins
26	Rapport droniste Wharf 2025
27	Rapport de visite contrôle protection cathodique
28	Fichier de suivi des ASD CSD
29	Rapports d'astreinte 2025
30	Suivi budgétaire du compte de recherche
31	Comptes rendus du COPPIL Recherche
32	Demandes usagers 2025
33	Liste des dégrèvements 2025
34	Compte d'Exploitation Conventionnel 2025
35	CARE 2025
36	Comptes sociaux (liasse fiscale) 2025
37	Etat des reversements au SIBA depuis 2021
38	Attestations d'assurance 2025
39	Diagnostic périodique et permanent 2024

7.2 Reconnaissance et certification de service

En tant que filiale 100% de Veolia Eau, la SB2A bénéficie des démarches de certification dans lesquelles le groupe Veolia est engagé. En 2015, les systèmes de management de la qualité et de l'environnement existants ont été fédérés sous la gouvernance du siège et complétés par un système de management de l'énergie.

Les activités certifiées sont la production et la distribution d'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées et l'accueil et le service aux consommateurs.

Cette triple certification ISO 9001, ISO 14001 et ISO 50001 délivrée par Afnor Certification en novembre 2015 valide, via un tiers indépendant, l'efficacité des méthodes et des outils mis en place et l'engagement d'amélioration continue de l'entreprise. Cette démarche s'inscrit dans le cadre élargi de la politique de l'Eau France qui comprend des objectifs forts en matière de santé et de sécurité au travail.

Notre certification ISO 50001 valide nos démarches d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations confiées par nos clients. Elle est reconnue par l'Administration dans le cadre des textes d'application de la directive 2012/27/UE (loi DDADUE) (*)



Certificat

Certificate

N° 2015/69288.12

Page 1 / 9

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET D'EAU DE PROCESS.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER AND PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 50001 : 2018

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Adresse
21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

N° SIREN
572025526

Liste complémentaire des sites certifiés en annexe / Complementary list of certified locations on appendix

(L'ensemble des activités de l'entreprise sur le(s) site(s) donné(s) est couvert par la certification)
(The scope of certification covers all activities carried out on the above-mentioned location(s))

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2024-11-11

Jusqu'au
until

2027-11-10

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat

Seul le certificat électronique, sous réserve des modalités d'usage, fait foi en l'absence de la certification ou l'organisme.
The electronic certificate, under the conditions of use, stands for the certification or the organization.
Apostrophe : C010001 : 11-0001 : Certificat de Conformité de Management. Permis d'exploiter les services certifiés.
Certificat de Conformité : C010001 : Management System Certification. Services certifiés exploités.
AFNOR Certification - AFNOR Certification - AFNOR Certification - AFNOR Certification - AFNOR Certification



Certificat

Certificate

N° 2015/69287.11

Page 1 / 9

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

Liste des sites certifiés en annexe(s) / List of certified locations on appendix(ces)

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2024-11-10

Jusqu'au
Until

2027-11-09

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en l'absence de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in the absence of the certification of the organization.
COFRANC accréditation n° 4-2015, Management Systems Certification. Scope available at www.afnor.org.
AFNOR est une marque déposée. AFNOR is a registered trademark. ©2017 AFNOR 15-07-2022



Certificat

Certificate

N° 2015/69286.11

Page 1 / 9

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

VEOLIA EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE & D'EAU DE PROCESS.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES. ACCUEIL ET SERVICE AUX CONSOMMATEURS.

DRINKING WATER & PROCESS WATER PRODUCTION AND DISTRIBUTION.
WASTEWATER COLLECTION AND TREATMENT. CUSTOMER SERVICE.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 14001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

21 RUE LA BOETIE FR-75008 PARIS

Liste des sites certifiés en annexe(s) / List of certified locations on appendix(ces)

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2024-11-10

Jusqu'au
Until

2027-11-09

Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probante.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probative value.

Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR
Code pour vérifier la
validité du certificat

Seul le certificat électronique, consultable sur <https://cert.afnor.org>, fait foi en tant que tel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at <https://cert.afnor.org>, stands in evidence that the company is certified. Accreditation: COPRAC n° A-001. Certification des Systèmes de Management. Parties disponibles sur <https://cert.afnor.org>.
COPRAC accréditation n° A-001. Management System Certification. Parties available on <https://cert.afnor.org>.
AFNOR est une marque déposée. AFNOR is a registered trademark. CERTIF 1989-0-02-2020

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 16 187 000 € - 479 076 002 RCS Bologny - www.afnor.org



(*) La directive 2012/27/UE instaure un audit énergétique obligatoire dans les grandes entreprises, obligation reprise par la loi DDADUE. Certifiées ISO 50001, ces entreprises sont exemptées de cette obligation et peuvent valoriser leurs actions d'économies d'énergie grâce à la bonification des CEE.

7.3 Actualités réglementaires

Le présent glossaire est établi sur la base des définitions de l'arrêté du 2 mai 2007 et de la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 et de compléments jugés utiles à la compréhension du document.

Abonnement :

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement non collectif).

Assiette de la redevance d'assainissement :

Volume total facturé aux usagers du service.

Arrêté d'autorisation de déversement :

Arrêté autorisant le déversement signé par la collectivité compétente en matière de collecte des eaux usées au lieu où sont rejetés les effluents du bénéficiaire de l'arrêté.

Bilans disponibles :

Sur une usine de dépollution, les bilans disponibles sont les bilans 24h réalisés, exception faite des bilans inutilisables.

Capacité épuratoire :

Capacité de traitement des ouvrages d'épuration donnée par le constructeur. Elle s'exprime en capacité épuratoire (kg de DBO5/jour) et en capacité hydraulique (m3/jour) ou en équivalent-habitants.

Certification ISO 14001 :

Cette norme concerne le système de management environnemental. La certification s'applique aux aspects environnementaux que Veolia Eau peut maîtriser et sur lesquels il est censé avoir une influence. Le système vise à réduire les impacts liés à nos produits, activités et services sur l'environnement et à mettre en place des moyens de prévention des pollutions, en s'intéressant à la fois aux ressources et aux sous-produits du traitement dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification ISO 9001 :

Cette norme concerne le système de management de la qualité. La certification ISO 9001 traduit l'engagement de Veolia Eau à satisfaire les attentes de ses clients par la qualité des produits et des services proposés et l'amélioration continue de ses performances.

Certification ISO 50001 :

Cette norme concerne le système de management de l'énergie. Ce système traduit l'engagement de Veolia eau à analyser ses usages et ses consommations énergétiques pour privilégier la performance énergétique dans le respect de la législation en vigueur et la perspective d'une amélioration continue.

Certification ISO 45001:

Cette norme concerne le système de management de la santé et de la sécurité au travail.

Consommateur – abonné (client) :

Le consommateur abonné est une personne physique ou morale ayant souscrit un ou plusieurs abonnements auprès de l'opérateur du service public (par exemple service de l'eau, de l'assainissement, etc..). Il est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, en des lieux géographiques distincts appelés points de service et donc avoir plusieurs points de service. Pour distinguer les services, on distingue les consommateurs eau, les consommateurs assainissement collectif et les consommateurs assainissement non collectif. Il perd sa qualité de consommateur abonné à un point de service donné lorsque le service n'est plus délivré à ce point de service, de façon définitive, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé). Pour Veolia, un consommateur abonné correspond à un abonnement : le nombre de consommateurs abonnés est égal au nombre d'abonnements.

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P203.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P204.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU - 1991) [P205.3] :

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la DERU.

En attente de la publication de la fiche indicateur sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P 254.3] :

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Conformité réglementaire des rejets :

Il s'agit de la conformité des rejets aux prescriptions réglementaires (nationales ou locales par arrêté préfectoral).

DBO5 :

Demande biochimique en oxygène pendant 5 jours. La DBO5 est l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

DCO :

Demande chimique en oxygène. La DCO est l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

Développement durable :

Le rapport Brundtland a défini en 1987 la notion de développement durable comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». La conférence de Rio de 1992 a popularisé cette définition de développement économique efficace, équitable et soutenable, et celle de programme d'action ou « Agenda 21 ». D'autres valeurs sont venues compléter ces notions initiales, en particulier être une entreprise responsable, respecter les droits humains, assurer le droit des habitants à disposer des services essentiels, favoriser l'implication de la société civile, faire face à l'épuisement des ressources et s'adapter aux évolutions climatiques.

Les Objectifs du Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030 sont un ensemble de 17 objectifs établis en 2015 par les Nations Unies et concernent tous les pays (développés et en voie de développement), dont l'objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement.

Ces nouveaux objectifs succèdent aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD de 2000 à 2015) pour réduire la pauvreté dans les pays en voie de développement (à ce titre Veolia a contribué à l'accès de 6,5 millions de personnes à l'eau potable et a raccordé près de 3 millions de personnes aux services d'assainissement dans les pays émergents).

Equivalent-habitant :

Il s'agit d'une unité de mesure de la pollution. Un équivalent-habitant correspond au flux journalier moyen de pollution produit par un habitant, soit 60 grammes de DBO5 par jour.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2] :

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120 points, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif.

L'échelle est de 0 à 110 points pour les services n'exerçant pas la mission de collecte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte [P255.3] :

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120 points, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Matières sèches (boues de dépollution) :

Matières résiduelles après déshydratation complète des boues, mesurées en tonnes de MS.

MES :

Matières en suspension. Les MES sont l'un des paramètres de caractérisation d'une eau usée.

Nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (Estimation du) [D201.0] :

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement. Il s'agit de la population totale (avec 'double compte') desservie par le service, estimée par défaut

à partir des populations authentifiées annuellement par décret pour les communes du service et des taux de couverture du service sur ces communes. Conformément à la réglementation en vigueur, l'exercice de l'année N donne le recensement de l'année N-3.

Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [P252.2] :

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [D203.0] :

Cet indicateur évalue, en tonnes de matière sèche, la quantité de boues évacuées par la ou les stations d'épuration.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Réseau de collecte des eaux usées :

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques.

Station d'épuration (ou usine de dépollution) :

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3] :

Cet indicateur mesure la proportion des boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif [P301.3] :

Cet indicateur évalue le pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service. L'indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser. Il s'agit du ratio correspondant à la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement rapportée au nombre total d'installations contrôlées (arrêté du 2 décembre 2013).

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers [P251.1] :

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement/inondation dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis. Les débordements résultant d'une obstruction du réseau due à l'utilisateur ne sont pas pris en compte.

Fiche indicateur disponible sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement : <http://services.eaufrance.fr/>

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées [P201.1] :

Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.

Taux d'impayés [P257.0] :

Il correspond au taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers. (Arrêté du 2 mai 2007)

Taux de réclamations [P258.1] :

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est mis en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou à des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix. (Arrêté du 2 mai 2007)



ELOA - SB2A
152 bis avenue de la Côte d'Argent - 33380 BIGANOS
www.eloa-bassin-arcachon.fr